

Université de Montréal

**Ninon de Lenclos (1623-1705), le parcours d'une libertine
au XVII^e siècle.**

par

Martine Hardy

Département d'histoire

Faculté des Arts et Sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures et postdoctorales
en vue de l'obtention du grade de maître ès art
en histoire
option recherche

Août 2011

©Martine Hardy, 2011

Université de Montréal
Faculté des études supérieures et postdoctorales

Ce mémoire intitulé :

Ninon de Lenclos (1623-1705), le parcours d'une libertine au XVII^e siècle.

Présenté par :

Martine Hardy

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Susan Dalton, présidente-rapporteuse

Dominique Deslandres, directrice de recherche

Lucie Desjardins, membre du jury

Résumé

Grâce aux concepts développés par l'histoire du genre et des femmes, ce mémoire cherche à jeter un regard nouveau sur le parcours de la courtisane libertine du XVII^e siècle Anne de Lenclos, surnommée Ninon. C'est que l'image qui a été véhiculée de Ninon depuis le XVIII^e siècle ne rend pas compte de la complexité du personnage : elle ne met l'accent que sur sa liberté sexuelle, ou au contraire, sur son intelligence et son rôle dans la vie littéraire du Grand Siècle. Une relecture de la correspondance de la courtisane et des documents notariés (actes économiques, testament et inventaire après-décès) la concernant permet cependant de mettre au jour le portrait d'une femme de tête bien différente de celle qui avait jusqu'alors été décrite, réussissant à concilier les transgressions qu'elle n'a cessé de commettre contre l'ordre établi jusqu'à la fin de sa vie à la réputation d'une salonnière admirée et respectée.

Mots-clés : Histoire du genre et des femmes; Libertinage; Ninon de Lenclos (1623-1705); XVII^e siècle; Sociabilité; Correspondance.

Abstract

Thanks to the concepts developed by the gender history, this Master's thesis seeks to re-evaluate the life of the seventeenth century libertine courtesan Anne de Lenclos, known as Ninon. The courtesan's image promoted since the eighteenth century doesn't reveal the complexity of the character: it only focuses on Ninon's sexual behaviours or on her intellectual abilities and her role in the literary life of the "Grand Siècle". A new reading of the courtesan's correspondence and notarial acts (economical acts, testament, post-mortem inventory) allows us to gain a new understanding of the figure of Ninon. Indeed, our research demonstrates how the courtesan succeeded conciliate transgressions against the established order with an admired and respected "salonnière" reputation.

Keywords : Gender History; Libertinism; Ninon de Lenclos (1623-1705); 17th Century; Sociability; Correspondence.

Table des matières

Remerciements	v
Introduction	1
1. « Vous êtes de tous les tems ».....	3
Courtisane philosophe, courtisane libertine : Ninon au XVIII ^e siècle	3
À la croisée de deux images : Ninon au XIX ^e siècle	10
2. Un parfum de scandale : Ninon et l'historiographie du libertinage au Grand siècle ..	13
Un traitement historiographie ingrat	14
Vers une nouvelle problématique : Ninon de Lenclos à l'aune de l'histoire du genre et des femmes	17
Chapitre 1 : Le parcours d'une marginale	20
1. Récit de vie	20
Une jeunesse flamboyante	20
Après la disgrâce, un nouveau personnage	26
2. Le libertinage dans la France du XVII ^e siècle	29
Aux origines de l'impiété.....	29
Un débat complexe	34
Chapitre 2 : Les ressources socio-économiques d'une ancienne courtisane	41
1. Un enfermement qui aurait dû être fatal.....	42
2. Des capacités réticulaires surprenantes	50
3. Un savoir-faire économique indiscutable	61
Chapitre 3 : Mondanité et libertinage	67
1. Ninon, salonnière	71
2. Une libertine impénitente	84
Transgressions contre la morale et le genre	84
Transgressions (ir)religieuses	91

Conclusion	98
Bibliographie	101

Remerciements

Ce mémoire de maîtrise n'aurait pas vu le jour sans l'aide et le support constant de tous ceux qui ont eu la gentillesse de m'entourer durant ces deux dernières années. D'abord, un merci du fond du cœur à ma directrice Dominique Deslandres, qui m'a non seulement solidement encouragé dans mon travail, mais qui en plus s'est toujours montrée présente lorsque j'ai été confrontée aux angoisses qui ne manquent pas de se présenter lorsqu'on réalise pour la première fois un vrai travail d'historienne. Un grand merci aussi à Thomas Wien - sans lequel ma réflexion historiographique aurait été bien différente!

Je veux ensuite exprimer ma gratitude à tous ceux qui ont eu la générosité de me supporter dans mon quotidien, parfois éreintant, d'étudiante à la maîtrise et qui ont pris le temps de m'écouter, encore et encore, parler de mon sujet... Un grand merci donc à ma mère, à Olivier, à Chantal, à Hélène, à François, à Claude, à Laurence, à Émilie, à Claire et bien sûr à Thibault.

Je tiens finalement à remercier les organismes qui m'ont financé durant ma maîtrise et qui m'ont ainsi permis de me consacrer exclusivement à mes études : la fondation Angers-Poulin, le CRSH et le FQRSC.

Introduction

Nous ne connaissons plus que quelques traits d'une personne aussi singulière, & qui ne tiennent même qu'aux véritables agréments de l'esprit; comment les enchasser? Comment les amener d'une façon digne de l'objet? Le peu que j'en ai entendu conter, & le petit nombre de faits que j'en ai lus, soit imprimés, soit dans les manuscrits que vous conservez, me font regarder la chose comme impossible. Quel Peintre est capable, en effet, de rendre la candeur & la vérité jointe aux graces naturelles, & surtout à une physionomie qui change & qui varie selon les impressions du cœur & de l'esprit? Ce Portrait seroit d'autant moins ressemblant, qu'il faut en quelque façon l'entreprendre aujourd'hui sur un récit. L'Historien seroit-il plus heureux?

« Lettre sur Mlle Lenclos », dans *Mercure français*, Paris, Cailleau, Pissot, Nully, Barroy, décembre 1750, vol.1, p.115.

Cet extrait d'une lettre anonyme publiée en 1750 dans le *Mercure français* résume admirablement bien les difficultés que ne manque pas de rencontrer quiconque souhaite, même encore aujourd'hui, s'attaquer à l'étude de la vie de la courtisane libertine Anne de Lenclos (c.1623-1705)¹. Car non seulement les documents d'époque la concernant sont-ils disparates, mais ils ne livrent pas des quantités d'informations équivalentes sur les

¹ La date de naissance exacte d'Anne de Lenclos demeure incertaine. Auguste Jal (1795-1873), un historien érudit du XIX^e siècle, a fixé à 1620 la naissance de Ninon, après avoir consulté les registres de baptême des paroisses de Paris. Ces registres étant aujourd'hui détruits, il est impossible de vérifier plus avant ces dires. Deux documents, analysés par Roger Duchêne, suggèrent cependant que Ninon serait née en 1623. D'une part, dans une lettre qu'il lui envoie en avril 1669, le libertin mondain et moraliste Charles de Saint-Évremond adresse à Ninon la remarque suivante : « J'avoue que vous avez fait un gain admirable de vous trouver plus jeune de trois ans que vous ne pensiez ». D'autre part, dans un acte public daté du 7 octobre 1670, Ninon se déclare âgée de 47 ans – âge confirmé auprès du notaire « par l'extrait de son baptistaire du neuvième janvier 1623, délivré par le sieur Georget, prêtre vicair de Saint-Jean-en-Grève ». Dans ce contexte, nous adopterons, dans ce mémoire, la date de 1623 comme année de naissance de Ninon. Roger Duchêne, *Ninon de Lenclos ou la manière jolie de faire l'amour*, Paris, Fayard, 2000 (1984), p.26-27.

différentes parties de la vie de cette femme du Grand Siècle – par exemple, nous sommes beaucoup mieux renseignés sur son âge mûr et sa vieillesse que sur sa jeunesse.

Plus encore, la forme même que commande habituellement en histoire l'étude d'un personnage singulier, soit la biographie, pose problème. En effet, si l'on reprend la formule de l'auteur du *Mercurie français*, comment élaborer le portrait d'un destin singulier par un « récit »? C'est-à-dire : comment incorporer la masse éparses des informations disponibles dans une narration, sans que cette dernière n'impose au destin que l'on tente de retracer une linéarité et un sens global, téléologique, qui masque le ressenti individuel de l'existence, fragmentaire et sans certitude quant à l'avenir?²

Cette interrogation est d'autant plus importante lorsque l'on s'intéresse au cas d'Anne de Lenclos, surnommée Ninon³, que les récits qui ont tenté de retracer son destin sont nombreux, romancés et marqués par l'idéologie qui les sous-tend. Plusieurs légendes entourent toujours la mémoire d'une Ninon encore trop souvent considérée comme sulfureuse. Et ce sont ces légendes que nous souhaitons ici déconstruire grâce aux apports et aux méthodes de l'histoire du genre et des femmes.

² Cette réflexion nous a été inspirée par une analyse historiographique de Sabrina Loriga : « La biographie comme problème », dans Jacques Revel, dir., *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard/Seuil, 1996, p.209-231.

³ Il n'est pas possible de retracer avec exactitude, faute de source, l'origine du célèbre surnom d'Anne de Lenclos. Roger Duchêne suggère que la courtisane a pu choisir ce pseudonyme afin de s'inscrire dans la lignée des courtisanes italiennes qui l'avaient précédée au XVI^e siècle et qui étaient réputées pour leur intelligence et leur culture : « Peut-être [Ninon] a-t-elle sciemment cultivé la ressemblance [avec les courtisanes italiennes]. En changeant son prénom pour le surnom qu'elle a rendu célèbre, elle a pu songer à la plus célèbre des héroïnes des *Ragionamenti*, la Nana de l'Arétin. C'était aussi un nom porté effectivement par des dames du métier. Contemporaine de Ninon de Lenclos, il existait une Nana historique, la Nana Barcarola, dont l'abbé Arnault écrit, à propos du duc de Guise qui l'avait fréquenté à Rome en 1647, que cette courtisane "des plus fameuses" de la ville "était aussi honnête qu'on le peut être en ce métier-là". On dira la même chose, presque dans les mêmes termes, à propos de Ninon ». Roger Duchêne, *Ninon de Lenclos...*, p.77.

« Vous êtes de tous les tems »⁴

Courtisane philosophe, courtisane libertine : Ninon au XVIII^e siècle

Le libertin mondain et le moraliste Charles de Saint-Évremond (1614-1703) a fait preuve d'un flair redoutable lorsqu'il a adressé, en 1699, cette remarque galante à Ninon. Car la figure historique de Ninon de Lenclos est bien « de tous les tems » : reconnue par la postérité pour son libertinage de mœurs, la qualité de sa vie intellectuelle et son irrégion, elle n'a pas cessé d'être, jusqu'au XX^e siècle, manipulée, transformée et mythifiée afin de pouvoir être arrimée aux idéologies en vogue.

C'est au XVIII^e siècle que naît la légende de Ninon de Lenclos. En 1751, deux biographies presque identiques quant à leur contenu, les *Memoires sur la vie de mademoiselle de Lenclos* d'Antoine Bret (1717-1792) et les *Mémoires pour servir à l'histoire de la vie de Mademoiselle de L'Enclos* d'un certain Douxménil⁵ fixent les grands traits du mythe. Celui-ci se décline de la manière suivante : Ninon est la fille du libertin Henri de Lenclos et d'une dévote issue de la famille des Abra de Raconis⁶. Remarquée dès son plus jeune âge pour ses talents de luthiste et de danseuse et ses habiletés intellectuelles, elle est introduite par son père – dont elle a adopté les principes libertins – dans la bonne société du Marais.

⁴ « XXXIV. De Saint-Évremond à Ninon. (1699) », dans Émile Colombey, éd., *La correspondance authentique de Ninon de Lenclos, comprenant un grand nombre de lettres inédites et suivie de La Coquette vengée*, Paris, E. Dentu, 1886, p.134

⁵ Ce n'est qu'en tant qu'auteur de ces *Mémoires* que nous est connu Douxménil : aucun autre renseignement biographique ne subsiste. A.C. Keys, « Bret, Douxménil and the *Mémoires* of Ninon de Lenclos », *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, 12 (1960), p.43.

Sur la circulation postérieure de ces deux biographies, voir un autre article d'A.C. Keys, « The *Vicissitudes* of the *Mémoires* of Ninon de Lenclos », *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, 18 (1961), p.129-139.

⁶ Le vrai nom de la mère de Ninon est Marie-Barbe de la Marche. Roger Duchêne, *Ninon de Lenclos...*, p.23.

C'est le coup d'envoi d'une fulgurante carrière mondaine, qui donnera l'occasion à Ninon de fréquenter certains des plus grands hommes de son époque – Molière, La Rochefoucauld, le Grand Condé, Chapelain... La courtisane ne cessera, tout au long de sa vie, de déployer dans le monde des qualités exceptionnelles :

La connoissance de plusieurs Langues & des meilleurs Ecrivains de chacune, soutenue d'un esprit vif, éclairé, pénétrant, répandoit dans sa conversation une variété brillante, seul préservatif contre l'ennui. Le tact le plus fin pour découvrir les ridicules sous quelques déguisemens qu'ils s'offrissent à ses yeux, en bannissoit la triste & plate médisance, pour mettre à sa place la plaisanterie & l'enjouement le plus délicat.

La vérité d'un caractere doux, facile & toujours égal, une probité aussi éclairée que naturelle, une ame ferme, un cœur tendre & fidèle à l'amitié lui donnerent jusqu'à sa mort des amis idolâtres de son mérite, autant que ses Amans l'étoient de sa beauté. La constante assiduité des premiers prouvent également que le chef-d'œuvre de la nature est l'assemblage des qualités essentielles, & des vertus solides avec les charmes d'une femme aimable, & que Ninon fut ce chef-d'œuvre si rare & si digne de notre estime⁷.

Mais comment concilier le portrait d'une femme si exceptionnelle avec la pratique d'une activité, la courtisannerie, le plus souvent associée au XVIII^e siècle à la prostitution et à la débauche? Comme le remarque l'historienne de la littérature Gabrielle Verdier, les deux premiers biographes de Ninon ont réussi à racheter la courtisane « en assimilant l'*honnêteté* à une sincérité transparente, à une loyauté sans faute et à une rectitude morale qui n'est que rarement troublée par "l'art de la dissimulation" émanant de la féminité qui subsiste encore en elle »⁸. Autrement dit, Ninon est peut-être une femme qui collectionne

⁷ Antoine Bret, *Memoires sur la vie de mademoiselle de Lenclous*, Amsterdam, Rollin fils et Bauche fils, 1751, p.7-8.

⁸Traduction libre. Gabrielle Verdier, « Libertine, Philanthropist, Revolutionary: Ninon's Metamorphoses in the Age of the Enlightenment », *Continuum*, 4 (1992), p.114.

les amants, mais elle n'est pas une femme comme les autres. Car elle échappe aux défauts qui entachent normalement le genre féminin – au premier rang desquels se situent bien sûr l'hypocrisie, vice féminin par excellence.

Et ce n'est pas tout, car la courtisane de Bret et de Douxménil fait œuvre de penseur : elle établit le bien-fondé de son comportement amoureux et sexuel sur une véritable philosophie pratique. La courtisane aurait en effet remis en question, quoique d'une manière bien superficielle, la hiérarchie des sexes, afin de s'affranchir de l'étroite définition d'une vertu féminine uniquement fondée sur la chasteté :

Le premier usage que Mademoiselle de l'Enclos a fait de sa raison a été de s'affranchir des erreurs vulgaires. Elle a compris de bonne heure qu'il ne pouvoit y avoir qu'une seule morale pour les hommes et pour les femmes. Suivant cette maxime, qui a toujours fait la règle de sa conduite dans tous les tems de sa vie, il n'y avoit ni exemple, ni coutume qui pût lui faire excuser en elle, la fausseté, la malignité, la médisance, l'indiscrétion, l'envie et tous les autres défauts, qui, pour être ordinaire aux femmes, n'en déshonorent pas moins les devoirs de la société.

Mais ce principe, qui lui faisoit ainsi juger des passions selon ce qu'elles sont en elles-mêmes, l'engageoit aussi par une suite nécessaire, à ne les pas condamner plus sévèrement dans l'un que dans l'autre sexe. C'est pour cela qu'elle n'a jamais pu souscrire à la coutume injuste et tyrannique où sont les hommes, de tirer vanité de la même passion à laquelle ils attachent la honte des femmes; et de réduire leurs vertus à une seule [la chasteté], comme si la probité, qui comprend toutes les autres devoit leur être interdite⁹.

Et Ninon, s'affranchit d'autant plus de sa condition de femme qu'elle comprend très jeune, dès la fin de sa première relation amoureuse avec le comte de Coligny, la nature uniquement physique de l'amour :

⁹ Douxménil, *Mémoires pour servir à l'histoire de la vie de Mademoiselle de L'Enclos*, G. Napy, éd., Paris, Sansot, 1908 (1751), p.76-77.

Ninon [après sa rupture avec le comte de Coligny] reconnut l'amour à ses effets. Elle ne le vit plus que comme un mouvement aveugle & machinal, que la politique des hommes s'étoit efforcé d'annoblir, selon les nouvelles règles de bienséance & d'honneur qu'ils s'étoient faites arbitrairement en s'écartant de leur première simplicité.

Et ainsi se dévoile la figure légendaire de la courtisane philosophe :

Le germe philosophique qui perçoit déjà dans son ame, ne lui fit trouver rien que de fort naturel dans cette découverte. Il lui parut tout simple qu'une passion, comme l'amour, produisît chez les hommes des effets différens selon les différentes dispositions d'humeurs, de tempérament, d'éducation, d'intérêt, de vanité, de principes, ou de circonstances, sans qu'au fond elle fût autre chose qu'un desir déguisé, mais ardent de la possession sans laquelle elle ne subsiste point, & après laquelle elle s'évanouit presque toujours, comme on voit le feu matériel s'éteindre, lorsqu'il manque de nourriture. C'est ainsi que son esprit, aussi hardi que pénétrant, porta de bonne heure sur toutes les choses de la vie des jugemens que son expérience & sa raison lui confirmerent; un préjugé détruit rend la défaite des autres aussi conséquente que facile; & l'ame qui les a surmontés, conçoit tout, voit tout dans un jour dangereux pour les connoissances ordinaires.

Ninon brille donc par ses habiletés sociales et intellectuelles. Elle finit même par être reconnue comme une véritable professeuse de la politesse mondaine auprès des « jeunes gens de la plus haute naissance, que leurs parens venoient la prier d'admettre au nombre de ses Amis, pour y prendre [...], cette fleur du monde, qu'elle avoit l'art de répandre sur tous ceux qui l'approchoient »¹⁰.

Mais un terrible évènement vient bouleverser le fil de sa vie. La courtisane accueille dans son salon l'un de ses fils naturels, le chevalier de Villiers. Ce dernier, élevé par son père, ignore que Ninon, âgée de 65 ans, est sa mère et tombe éperdument

¹⁰ Antoine Bret, *Memoires...*, p.120.

amoureux de son hôtesse. Ninon, bouleversée, avoue alors rapidement au jeune homme le lien de sang qui les unit. Le chevalier se suicide presque immédiatement après l'aveu.

Ninon est terrassée. Cet évènement inaugure chez elle une véritable transformation, qui l'éloigne des plaisirs de la chair : « La raison & la Philosophie lui offrirent en vain des motifs de se consoler d'un événement qu'elle n'avoit pû, ni prévoir, ni parer en aucune façon [...]. Ce fut alors qu'elle s'occupa plus que jamais à se rendre chère à ses amis, & qu'elle se contenta (comme dit Saint Evremond) *de l'aise & du repos, après avoir senti ce qu'il y a de plus vif*. A la dissipation, à la légèreté de Ninon succéda la solidité de Mademoiselle de Lenclos, & jusqu'à sa mort on ne lui donna plus que ce dernier nom »¹¹.

Ninon, courtisane philosophe, apparaît ainsi s'être définitivement racheté de ses inconduites et peut ainsi trôner comme une salonnière respectée : « Elle rassembloit chez elle tout ce qu'il y avoit à Paris d'honnêtes gens, qui y étoient attirés par les charmes de sa conversation; et sa maison étoit, peut-être, même dans les derniers tems de sa vie, la seule où l'on osât encore faire usage des talens de l'esprit, et où l'on passât des journées entières sans jeu et sans ennui »¹².

Reste le problème de son irrégion, dont la mémoire s'est conservée jusqu'au XVIII^e siècle. Douxménil évacue le problème en ne faisant pas allusion à cet aspect du personnage. Bret, quant à lui, ne le gomme pas, mais se permet de mettre en garde son lecteur contre la dangerosité d'un pareil modèle :

Je me garderai bien de justifier ici son cœur qu'elle abandonnoit trop au torrent de ses desirs, & moins encore cette liberté avec

¹¹ *Ibid.*, p.132-133.

¹² Douxménil, *Mémoires...*, p.85.

laquelle elle parloit des choses les plus sacrées. La sécurité que peut donner une certaine philosophie, ne doit pas du moins se mettre au-dessus des raisons humaines, qui lui font un crime de se communiquer. Il seroit aisé de démontrer [...] que le respect seul, que chacun doit à la société, doit proscrire les prétendues découvertes que l'esprit peut faire contre les maximes généralement reçues dans un Etat en fait de politique, & sur-tout de Religion. La Philosophie de Ninon est inexcusable à cet égard [...] ¹³.

C'est ce portrait de Ninon, qui minore la liberté sexuelle et l'impiété de la courtisane, qui va s'imposer dans la mémoire des intellectuels. Après la publication des biographies de Bret et de Douxménil, le personnage d'Anne de Lenclos est presque immédiatement récupéré par les philosophes des Lumières. D'abord par Voltaire, qui a rencontré Ninon alors qu'il était enfant, vers l'âge de 13 ans selon ses propres mots¹⁴ et à qui la courtisane a légué « mille francs pour luy avoir des livres »¹⁵. Si ce dernier met en valeur la « philosophie [...] véritable, ferme, invariable, au-dessus des préjugés et des vaines recherches »¹⁶ de son héroïne, il n'en rappelle pas moins que Ninon est un modèle inimitable pour les femmes car elle est un "honnête homme" : « [Ninon] disait qu'elle n'avait jamais fait à Dieu qu'une prière : "Mon Dieu, faites de moi un honnête homme, et n'en faites jamais une honnête femme" »¹⁷.

¹³ Antoine Bret, *Memoires...*, p.104-105.

¹⁴ Voltaire, « Sur M^{lle} de Lenclos à M*** », dans *Œuvres de Voltaire. Tome XXXIX. Mélanges - Tome III*, M. Beuchot, éd. Paris, Lefèvre, Firmin Didot Frères et Werdet et Lequien fils, 1830 (1751), p.408.

¹⁵ « Testament de Ninon de Lanolos », dans Émile Magne, *Ninon de Lanolos. Portraits et documents inédits*, Paris, Éditions d'art et de littérature, 1912, p.196.

¹⁶ Voltaire, « Sur M^{lle} de Lenclos à M*** », dans *Œuvres de Voltaire...*, p.403.

¹⁷ *Ibid*, p.403-404. Voltaire a écrit de nombreux autres textes sur Ninon, tant dans sa correspondance que dans son œuvre dramaturgique et philosophique: « Dialogue entre M^{me} de Maintenon et M^{lle} de Lenclos », dans *Œuvres de Voltaire...*, p.385-390; « 1835. À un membre de l'Académie de Berlin. 15 avril 1752 », dans *Œuvres de Voltaire. Tome LVI. Correspondance – Tome VI*, M. Beuchot, éd., Paris, Lefèvre, Firmin Didot

L'article « Courtisane » de l'*Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers* (1751-1772), rédigé par Jean Le Rond d'Alembert (1717-1783), est à cet égard encore plus clair. D'Alembert y affirme en effet que « Ninon, célèbre courtisane du Grand siècle, peut être regardée comme la Léontium moderne [c'est-à-dire la maîtresse d'Épicure]; mais elle n'a pas eu beaucoup de semblables, & rien n'est plus rare parmi nous que les courtisanes philosophes, si ce n'est pas même profaner ce dernier nom que de le joindre au premier »¹⁸. En bref : Ninon constitue un excellent moyen de confirmer le nouveau type des rapports sociaux de sexe qui se met en place sous l'impulsion des Philosophes au XVIII^e siècle. Car ces derniers, qui affirment la « différence radicale, absolue »¹⁹ entre les deux sexes, visent à exclure les femmes de l'espace public²⁰. Et quel meilleur moyen de les exclure que de leur présenter comme seul modèle agréé de "femme philosophe" la figure d'un être en tout point inimitable?

Mais Ninon n'est pas seulement une "courtisane philosophe" : elle est aussi "courtisane libertine". Car les *Lettres de mademoiselle Ninon de l'Enclos, au marquis de*

Frères et Lequien Fils, 1832, p.69-79; « La défense de mon oncle », dans *Œuvres complètes de Voltaire. Mélanges v*, Paris, Garnier Frères, 1879 (1767), p.367-433; *Le depositaire, comédie en cinq actes*, Lausanne, Franç. Grasset et Comp., 1772, 230 pages.

¹⁸ Jean Le Rond d'Alembert, article « Courtisane », dans Denis Diderot et Jean Le Rond d'Alembert, dir., *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers. Tome quatrième, Conjonctif-Discussion*, Paris, Briasson/David/Le Breton/S. Faulche, 1751-1765, p. 401.

¹⁹ Éliane Viennot, *La France, les femmes et le pouvoir. II. Les résistances de la société (XVII^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Perrin, 2008, p.272.

²⁰ *Ibid.*, p.251. Sur les rapports sociaux de sexe dans l'Europe des Lumières, voir entre autre : Thomas W. Laqueur, *Making Sex. Body and Gender from the Greeks to Freud*, Cambridge, Harvard University Press, 1990, 313 pages; Michèle Crampe-Casnabet, « Saisie dans les œuvres philosophiques (XVIII^e siècle) », dans Georges Duby, Michelle Perrot, Natalie Zemon Davis et Arlette Farge, dir., *Histoire des femmes en Occident. III. XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Perrin, 2002 (1991), p.367-406; Karen Harvey, « Le Siècle du sexe? Genre, corps et sexualité au dix-huitième siècle (vers 1650-vers 1850) », *CLIO. Histoire, femmes et sociétés*, 31 (2010 – publication originale : 2002), p. 207-238; Éliane Viennot, « Nouveau paradigme et anciennes recettes : les Lumières et la théorie de la différence des sexes », dans *La France, les femmes...*, p.250-364.

Sévigné (1750) de Louis Damours et la *Correspondance secrète entre Ninon de Lenclos, la marquis de Villarceaux et madame de M.....* (Maintenon) de Joseph Alexandre de Ségur (1789)²¹, qui se présentent comme des lettres apocryphes de la courtisane, donnent forme à l'image d'une Anne de Lenclos qui se conforme en tout point à cette « poursuite badine du plaisir »²² qui caractérise l'esthétique du roman libertin. Ninon ne perd pas, sous la plume des deux auteurs, sa réputation de sincérité et d'honnêteté, mais elle endosse un nouveau rôle : celui du « mentor, de la confidente et de la séductrice »²³, de cette femme plus âgée qui initie Henri de Sévigné et la jeune madame de Maintenon aux plaisirs de l'amour²⁴.

À la croisée de deux images : Ninon au XIX^e siècle

Le XVIII^e siècle a donc mis en place deux grandes images de Ninon de Lenclos – l'une préférant insister sur la dimension intellectuelle du personnage et l'autre sur sa vie amoureuse et sexuelle. Le XIX^e siècle entérine cette distinction. D'un côté, la figure de la courtisane libertine se transforme, après la Révolution française, en « femme légère »²⁵. Dans la première moitié du XIX^e siècle, Ninon devient en effet un populaire personnage de comédie et de vaudeville, qui perd toute portée transgressive. Elle est devenue une « courtisane au grand cœur »²⁶, comme l'atteste cet extrait de *Ninon de l'Enclos*, une comédie publiée en 1804 par Charles Henrion et Armand Henri Ragueneau de La

²¹ Louis Damours, *Lettres de mademoiselle Ninon de L'Enclos, au marquis de Sévigné. Nouvelle édition.* Amsterdam, François Joly, 1777 (1750), 340 pages et Joseph Alexandre, vicomte de Ségur, *Correspondance secrète entre Ninon de Lenclos, le marquis de Villarceaux et madame de M.....* Paris, Le Jay, 1789, 2 volumes.

²² Traduction libre. Nancy K. Miller, « Libertinage and Feminism », *Yale French Studies*, 94 (1998), p.17.

²³ Traduction libre. Gabrielle Verdier, « Libertine, Philanthropist... », p.114.

²⁴ *Ibid.*

²⁵ *Ibid.*, p.139.

²⁶ *Ibid.*

Chainaye : « Rendons tous hommage à Ninon,/Par son cœur elle est embellie;/Ce cœur dont l'amour lui fit don,/De fleurs sema toujours sa vie »²⁷.

D'un autre côté, la figure de la courtisane philosophe est revisitée par l'histoire littéraire naissante. Charles-Augustin Sainte-Beuve consacre ainsi à la correspondance que Ninon a entretenue avec Saint-Évremond l'une de ses « Causeries du lundi ». Pourquoi le personnage de Ninon l'intéresse-t-il? D'abord à cause de son rôle dans la vie littéraire du XVII^e siècle, centré autour de « son salon [qui] rassemblait une bien plus grande variété que l'hôtel de Rambouillet, et [qui] unissait bien des genres. Il unissait au ton du grand monde celui de bonne bourgeoisie parisienne »²⁸. Ensuite, à cause de son rôle dans l'histoire des idées, qui la positionne comme précurseur des Lumières : « De Montaigne et de Charron à Saint-Évremond, et de Ninon à Voltaire, il n'y a que la main, comme on voit. C'est ainsi que, dans la série des temps, quelques esprits font la chaîne »²⁹.

²⁷ Charles Henrion et Armand Henri Ragueneau de La Chainaye, *Ninon de l'Enclos, comédie historique en un acte; mêlée de vaudevilles*, Paris, Mad. Cavanagh, 1804, p.27.

En nous appuyant sur les travaux d'Émile Colombey et d'Émile Magne, nous avons repéré neuf autres pièces qui développent dans le même sens la figure de Ninon de Lenclos : René-André-Polydore Alissan de Chazet et Jean Baptiste Dubois, *Molière chez Ninon; ou la lecture du Tartuffe. Comédie en un acte et en vers*, Paris, J. F. Girard, 1802, 39 pages; Charles François Jean Baptiste Moreau et A. M. Lafortelle, *Voltaire chez Ninon, fait historique, en un acte et en prose, mêlé de vaudevilles*, Paris, Barba, 1806, 48 pages; Emmanuel Berton Dupaty, *Ninon chez madame de Sévigné, comédie en un acte et en vers, mêlée de chants*, Paris, Barba, 1808, 47 pages; Henri Simon, *Ninon, Molière et Tartuffe, comédie vaudeville en un acte*, Paris, Barba, 1815, 36 pages; Amédée du Laurent, *Ninon à la campagne. Comédie en un acte*, Lyon, C. Coque, 1826, 59 pages; Ancelot Rimbaud et Hyppolyte Rimbaud, *Le fils de Ninon*, Paris, Marchant, 1834, 30 pages; Marie-Emmanuel Guillaume Marguerite Théaulon de Lambert, Armand Dartois et Jean Pierre François Lesguillon, *Nanon, Ninon et Maintenon, ou les trois boudoirs, comédie en trois actes mêlée de chant*, Paris, C. Tresse, 1843, 30 pages; Théodore Barrière et Michel Carré, *Un duel chez Ninon. Comédie en un acte mêlée de chant*, Paris, Michel Lévy Frères, 1866 (1849), 35 pages; Paul Poirson, Louis Gallet et Charles Gounod, *Cinq-Mars. Drame lyrique en quatre actes, cinq tableaux*, Paris, Calmann-Lévy, 1877, 63 pages.

²⁸ Charles-Augustin Sainte-Beuve, « Saint-Évremond et Ninon », dans *Causeries du lundi*, Paris, Garnier Frères, [s.d.], volume 4, p.188.

²⁹ *Ibid.*, p.190.

Mais Ninon, sous la plume de Sainte-Beuve, ne s'est pas pour autant transformée en modèle. Bien au contraire, et dans la lignée des philosophes du XVIII^e siècle dont il relaie les idées, le critique littéraire met en garde les femmes qui pourraient être tentées de l'imiter :

Et maintenant, quand on a parlé de Ninon avec justice, avec charme, et sans trop approfondir ce qu'il dut y avoir de honteux malgré tout, ce qu'il y eut même de dénaturé à une certaine heure, et de funeste dans les désordres de sa première vie, il faut n'oublier jamais qu'une telle destinée unique et singulière ne se renouvelle pas deux fois, qu'elle tient à un incomparable bonheur, aidé d'un génie de conduite tout particulier, et que toute femme qui, à son exemple, se proposerait de traiter l'amour à la légère, sauf ensuite à considérer l'amitié comme sacrée, courrait grand risque de demeurer en chemin, et de flétrir en elle l'un des sentiments, sans, pour, cela se rendre jamais digne de l'autre³⁰.

Et pour bien appuyer son propos, Sainte-Beuve renvoie ensuite en note son lecteur à « ce que dit si sensément et si énergiquement Jean-Jacques Rousseau au livre V de l'*Émile* »³¹, à savoir : « Mademoiselle de l'Enclos a [...] passé pour un prodige. Dans le mépris des vertus de son sexe, elle avoit, dit-on, conservé celles du nôtre : on vante sa franchise, sa droiture, la sûreté de son commerce, sa fidélité dans l'amitié. Enfin, pour achever le tableau de sa gloire, on dit qu'elle s'étoit fait homme : à la bonne heure. Mais avec toute sa haute réputation, je n'aurois pas plus voulu de cet homme-là pour mon ami que pour ma maitresse »³².

³⁰ *Ibid.*, p.190-191.

³¹ *Ibid.*, note 1, p.191.

³² Jean-Jacques Rousseau, *Émile ou de l'éducation*, dans *Œuvres complètes*, Bernard Gagnebin et Marcel Raymond, éd., Paris, Gallimard, 1959, volume 4, p.736.

Un parfum de scandale : Ninon et l'historiographie du libertinage au Grand Siècle

Qu'advient-il ensuite de la figure de Ninon? À la fin du XIX^e siècle et dans la première moitié du XX^e siècle, l'apparition d'un nouvel objet en histoire littéraire, le libertinage au XVII^e siècle, entérine et renforce les préjugés qui entachaient déjà la figure de la courtisane – une femme irrégulière et considérée comme une "libertine de mœurs" par son activité même de courtisane. Ninon ne pouvait ainsi que se heurter de plein fouet à certaines conceptions passéistes aujourd'hui encore véhiculée par les médias³³ et parfois même par l'historiographie.

Dans une fine analyse historiographique, Jean-Pierre Cavaillé met en lumière les limites des premières réflexions sur le libertinage³⁴, toutes organisées autour d'une problématique réductrice : « comment faire une place aux libertins dans le "Grand siècle" sans que, précisément, la grandeur du siècle n'en soit diminuée et son éclat terni? »³⁵ La figure du libertin synthétise tous les défauts qui doivent être combattus par l'éducation républicaine³⁶ : « la faiblesse intellectuelle, la bassesse morale et l'hypocrisie religieuse »³⁷.

³³ Image véhiculée par la filmographie, voir par exemple : *Ninon de Lenclos*, (1920) interprétée par Wanda Treuman, *Merveilleuse Angélique*, (1965) où Ninon est interprétée par Claire Maurier, *L'allée du roi*, (1996) télé-série où le rôle de Ninon est joué par Anni Sinigalia.

³⁴ Ce premier courant rassemble, principalement, les réflexions de René Grousset, Jacques Denis, François Perrens, Frédéric Lachèvre, Pierre Brun et René Pintard. Voir les indications bibliographiques de Jean-Pierre Cavaillé dans « Les libertins : l'envers du Grand siècle », *Libertinage et philosophie au XVII^e siècle*, 7 (2003), p.291-319 et « Pourquoi les libertins ne sont pas des classiques : réflexion critique sur la naissance d'une catégorie historiographique à partir des ouvrages de Pierre Brun », *XVII^e siècle*, 56, no.3 (2004), p.381-397.

³⁵ Jean-Pierre Cavaillé, « Les libertins... », p.317.

³⁶ Jean-Pierre Cavaillé, « Pourquoi les libertins... », p.395

³⁷ Jean-Pierre Cavaillé, « Les libertins... », p.302.

Et quand le libertin est en plus une femme les préjugés ne font que s'afficher avec plus de force. À cet égard, l'œuvre incontournable de René Pintard, *Le libertinage érudit dans la première moitié du XVII^e siècle*, qui marque en 1943 l'aboutissement de la vaste mouvance d'histoire morale centrée sur la question du libertinage à l'âge classique, est tout à fait exemplaire. Orientée par une « morale bourgeoise fortement teintée de jansénisme »³⁸, l'historien traite ainsi avec une ironie mordante la rencontre, en 1657, des deux femmes libertines les plus connues du XVII^e siècle – Ninon bien sûr et la reine Christine de Suède (1626-1689) :

Au reste, juste avant de quitter la Cour, elle donne une preuve décisive de ses goûts. Elle [Christine] qui a boudé les grandes dames, se fait arrêter à Lagny, devant la porte d'un couvent de religieuses où, par ordre royal, se trouve enfermée Ninon. « Grande conversation » avec la courtisane. Séparation avec « grande satisfaction et estime tout ensemble de son bel esprit et autres belles qualités. Puis Christine écrit au Roi « pour prier Sa Majesté de la tirer de ce monastère, de l'approcher de sa personne et de la tenir à la Cour ». Sans doute, persuadée par son propre exemple, continue-t-elle de penser que le libertinage est, pour le palais d'un souverain, la plus belle parure³⁹.

Un traitement historiographique ingrat

Les préjugés genrés et anti-libertins véhiculés depuis la fin du XIX^e siècle par l'historiographie du libertinage et relayés par Pintard marquent profondément les deux grandes interprétations qui font aujourd'hui autorité sur le parcours de Ninon de Lenclos; à savoir celles développées, d'une part, par Émile Magne dans la première moitié du XX^e

³⁸ Hans Bots et Pierre Leroy, « De l'acceptation de la foi au refus des dogmes. Le doute des libertins au XVII^e siècle », *XVII^e siècle*, 57, no.4 (2005), p.731.

³⁹ René Pintard, *Le libertinage érudit dans la première moitié du XVII^e siècle*, Genève, Slatkine, 2000 (1943), p.400.

siècle (la dernière édition de sa *Ninon de Lanclos* date de 1948) et, d'autre part, par Roger Duchêne, dans *Ninon de Lenclos ou la manière jolie de faire l'amour*, publié pour la première fois en 1984 et réédité en 2000.

Les deux historiens, s'inscrivant par là dans la lignée des deux premiers biographes de Ninon au XVIII^e siècle, semblent en effet non seulement ressentir un malaise certain face à l'exercice d'une sexualité féminine libérée, comme pouvait l'être celle de Ninon, mais également être incapable de penser l'alliance de l'intelligence et des plaisirs du corps à l'intérieur d'une même figure féminine. Ils réagissent cependant d'une manière opposée. D'un côté, Émile Magne fait tout pour gommer la sexualité hors-norme de la courtisane et mettre ainsi en valeur la qualité de sa vie intellectuelle. Il ne nie pas, bien sûr, que la vie sexuelle de la courtisane ait été avant-gardiste :

Ninon ne rougissait nullement de son indépendance de mœurs. Elle la revendiquait. Elle avait rompu avec son sexe sous le rapport de la pruderie et même de la pudeur. Il lui plaisait d'être, ainsi qu'un homme, libérée de fêrule. Elle fut la première à combattre en faveur de l'égalité des devoirs et des droits et l'on peut, avec quelque apparence de raison, la donner comme la patronne du féminisme en France⁴⁰.

Mais la manière dont il décrit ensuite sa championne du féminisme n'en demeure pas moins marquée par une candeur qui semble d'office exclure la pratique de toute forme de sexualité qui échapperait aux règles d'une morale bien prude :

On se trompe à ne considérer [Ninon] que comme une simple courtisane. Au début de sa carrière, dépourvue d'écus, elle dut accepter la protection de quelques personnages opulents. Ce furent, en général, des amants martyrs. Elle reçut leurs bienfaits comme une déesse reçoit des offrandes de fleurs et d'encens. Elle ne promet

⁴⁰ Émile Magne, *Ninon de Lanclos...*, p.2.

rien en échange et souvent les payeurs se contentèrent de satisfactions spirituelles⁴¹.

D'un autre côté, Roger Duchêne minimise, quant à lui, la qualité de la vie intellectuelle d'Anne de Lenclos. Car c'est en revalorisant la vie sexuelle de la courtisane que l'historien tente de remettre à l'honneur la figure de Ninon. À cette fin, il la distingue absolument de ce qui constituerait le modèle masculin de la sexualité – témoignant par là-même du maintien de très forts préjugés de genre : « Ninon a pu se comporter en homme par sa collection de conquêtes; elle ne s'est jamais conduite en mâle prédateur, avide de jouissances sexuelles rapides et limitées au seul plaisir du corps »⁴².

Et ce n'est pas tout. Car Duchêne refuse à Ninon toute possibilité de libertinage intellectuel. Ce faisant, comme le remarque Sophie Houdard à propos de l'ensemble de l'historiographie consacrée à Ninon, l'historien « évacue le lien de la sexualité et du savoir, gommant la capacité de la femme à instruire et à diffuser des connaissances philosophiques »⁴³. Jean-Pierre Cavaillé pousse encore plus loin la critique, en notant que Duchêne enferme la courtisane dans une définition étroite du "libertinage de mœurs" :

On sera peut-être déçu par le traitement [que Duchêne] fait des relations avérées de Ninon avec les libertins. Selon l'auteur, en effet, les Voltaire et consorts « montèrent en épingle une liberté de pensée, que supposait son mode de vie, qu'elle avait quelquefois montrée en privé, mais qu'elle n'avait jamais publiquement affichée ». Comme dans presque toute l'historiographie consacrée à ces sujets, il s'agit bien ici de minorer l'importance du libertinage

⁴¹ *Ibid.*

⁴² Roger Duchêne, *Ninon de Lenclos...*, p.361.

⁴³ Sophie Houdard, « Ninon de Lenclos, esprit fort dans la compagnie des hommes ou de la difficulté de concevoir la maîtresse de philosophie », *Les dossiers du GRIHL*, 2010 [En ligne]. Adresse URL : <http://dossiersgrihl.revues.org/3913> (page consultée le 8 mars 2011).

intellectuel dans l'adoption et surtout la revendication d'un comportement hors normes [...]. L'auteur consacre pourtant un chapitre aux amitiés libertines de Ninon (Vauquelin des Yvetaux, Aubijoux, Coulon, Charleval... et Saint-Évremond), mais pour lui la distinction entre libertinage « pratique » et libertinage de pensée va de soi, alors qu'elle est pourtant largement inopérante pour ces amis de Ninon. Autrement dit, il me semble que le dossier de Ninon libertine de mœurs et d'esprit mérite d'être repris à nouveaux frais⁴⁴.

Vers une nouvelle problématique : Ninon de Lenclos à l'aune de l'histoire du genre et des femmes

Le parcours de Ninon de Lenclos doit donc être profondément réévalué, tant sont profondes les idées reçues qui entachent encore la compréhension de son parcours. Cependant, une fois ce constat posé, dans quelle direction se tourner? Les avenues de recherche qui peuvent être envisagées sont en effet nombreuses. Jean-Pierre Cavaillé remarque ainsi qu'il serait « passionnant d'étudier [...] comment [il a été] possible [pour Ninon] de se constituer une identité aussi forte de courtisane "philosophe", à partir [du] savoir diffus qui [circulait] à la ville comme à la cour »⁴⁵.

Mais ce n'est pas à cette question que cette enquête tentera de répondre. Car la quasi-totalité des travaux qui ont jusqu'ici été consacrés à Ninon ne prennent pas⁴⁶ en compte les avancées de l'histoire du genre et des femmes; à savoir l'étude de l'évolution

⁴⁴ Jean-Pierre Cavaillé, « Libertinage, irrégion, incroyance, athéisme dans l'Europe de la première modernité (xvi^e-xvii^e siècles) Une approche critique des tendances actuelles de la recherche (1998-2002) », *Les dossiers du GRIHL*, 2003 [En ligne]. Adresse URL : <http://dossiersgrihl.revues.org/279> (page consultée le 5 juillet 2010).

⁴⁵ *Ibid.*, note 334.

⁴⁶ À l'exception de l'article de Sophie Houdard, « Ninon de Lenclos... », [En ligne].

dans le temps de la construction sociale des identités sexuées, qui définissent des normes et des champs d'activité différents selon les sexes et influent par là-même sur les relations sociales qu'entretiennent les deux sexes⁴⁷.

Le parcours d'Anne de Lenclos, par les multiples transgressions qu'il enregistre, constitue en effet un cas d'espèce fascinant pour qui s'intéresse à l'histoire des femmes et des hommes au XVII^e siècle. C'est que le comportement de la courtisane semble déroger en tout point à la seule définition sociale du genre féminin qui a été identifiée par les historiens dans la société du Grand Siècle – définition qui, par le biais de l'idéologie de l'honnêteté en vogue dans les salons que fréquentait Ninon, imposait des bornes extrêmement étroites à l'activité sexuelle et intellectuelle des femmes.

Pour amorcer la réévaluation du parcours d'Anne de Lenclos, nous tenterons donc de comprendre comment la courtisane a pu réussir à subvertir les normes qui étaient imposées aux femmes de son temps. Pour ce faire, nous allons tenter de mettre au jour les différentes traces laissées par "l'agentivité" de la courtisane – concept issu de la philosophie, de la neuropsychologie et la linguistique et désignant « la capacité d'un agent à agir sur son monde », la « faculté de la conscience humaine de faire des choix et de les imposer »⁴⁸.

Pour ne pas subvertir la parole de la courtisane, nous débusquerons les traces de cette agentivité à l'intérieur des textes qui sont soit issus de la main de Ninon ou qui lui ont

⁴⁷ Joan W. Scott, « Gender: A Useful Category of Historical Analysis », *The American Historical Review*, 91, no.5 (1986), p.1053-1075.

⁴⁸ Dominique Deslandres, « Agentivité, voix et voies des Françaises au XVII^e siècle. Le cas de Marie de l'Incarnation 1599-1672 », dans Josette Brun, dir., *Interrelations femmes-médias dans l'Amérique française*, Québec, Les presses de l'Université Laval, 2009, p.14.

été explicitement adressés, soit qui émanent directement de ses activités économiques – à savoir l'ensemble des documents notariés la concernant. Or, l'ensemble ces documents, en particulier la correspondance d'une quarantaine de lettres qui constitue la source principale que nous possédons encore sur la courtisane, ont été produits après un épisode fondamental de la vie de Ninon : son enfermement en 1656 et 1657, sur ordre d'Anne d'Autriche, dans le couvent des Madelonnettes dans le Marais, puis dans un autre couvent de Lagny, aux alentours de Paris. C'est donc sur l'âge mûr et la vieillesse de Ninon, entre 1656 et 1705, que nous nous pencherons plus précisément, en distinguant les deux grandes sphères dans lesquelles s'exprime à cette époque de sa vie son agentivité : sur le terrain socio-économique d'une part (chapitre 2), dans le champ de la vie intellectuelle et religieuse d'autre part (chapitre 3). Mais avant toute chose, le premier chapitre se consacrera à retracer la parcours de la célèbre courtisane parisienne du XVII^e siècle et à préciser les liens qui l'ont uni au courant libertin qui lui était contemporain.

Chapitre I : Le parcours d'une marginale

Qui est donc, en réalité, cette Anne de Lenclos⁴⁹ que l'on s'est plu à dépeindre derrière tant de mythes? Aucune des figures qui lui ont été généralement accolées, écartelées entre exemplarité intellectuelle et débauche de mœurs, ne rendent compte du parcours complexe et profondément singulier de la courtisane, qui s'étend sur presque tout le XVII^e siècle. Car rien ne semble au départ prédisposer cette Parisienne, de petite noblesse et ayant pratiqué pendant une longue période de sa vie un métier honni par les tenants du rigoureux catholicisme de la Réforme tridentine et par la morale sociale, à laisser une aussi forte empreinte dans les mémoires.

Récit de vie

Une jeunesse flamboyante

Si l'on suit dans ses grandes lignes le récit de la vie de Ninon tel qu'il a été mis en forme par Roger Duchêne dans *Ninon de Lenclos ou la manière jolie de faire l'amour*, la trajectoire de Ninon peut être, de manière extrêmement simplifiée, séparée en deux phases. Tout d'abord, sa jeunesse est tumultueuse et brille par une liberté de mœurs et une impiété religieuse publiquement affichée. Dès l'adolescence, elle a été orientée par sa mère, Marie-Barbe de La Marche, vers la prostitution de luxe. Abandonnée par son mari Henri de

⁴⁹ L'orthographe du nom de "Lenclos" varie selon les époques. On sait, d'après les biographies d'Émile Magne et de Roger Duchêne que Ninon elle-même orthographiait son nom "Lanclos". Roger Duchêne, *Ninon de Lenclos...*, p.363. L'usage a cependant établi l'orthographe "Lenclos", auquel nous nous conformerons dans ce mémoire pour plus de clarté.

Lenclos alors que Ninon n'avait que douze ans, Madame de La Marche fait se produire sa fille comme danseuse et luthiste dans les salons du Marais, afin de compléter ses maigres revenus, ce qui la mènera à en faire une courtisane. Ce qui, du point de vue social, n'était certes pas sans désagréments mais que Ninon sut retourner à son avantage. Quand Jean Coulon, conseiller au parlement de Paris en fait sa maîtresse, Ninon est rejetée par les salonnières du Marais qui la fêtaient jusqu'alors. La galanterie lui permettra cependant de fréquenter certains des plus grands aristocrates et hommes de lettres de son époque, tel que François d'Amboise, comte d'Aubijoux, grand seigneur qui a longtemps appartenu à la maison de Gaston d'Orléans, frère du roi Louis XIII, ou tel que le duc d'Enghien (1621-1686), mieux connu sous le nom de Grand Condé⁵⁰.

Surtout, son entrée dans la "profession", comme on disait à l'époque, lui permet d'avoir accès à une culture philosophique et intellectuelle normalement proscrite aux femmes, puisqu'une part importante de ses amants appartient à la constellation de ceux que la critique d'alors surnomme généralement « libertins » et que l'historiographie qualifie de « libertins de mœurs ». Dans le manuscrit des *Historiettes*, probablement rédigé entre 1657 et 1659⁵¹, le mémorialiste Tallemant des Réaux rapporte ainsi comment Ninon a adopté au moins une autorité centrale de la culture libertine et certains traits du comportement

⁵⁰ Roger Duchêne, « Un philosophe irascible », « Une singulière dévote », « Premières faveurs », « Ninon, fameuse courtisane » et « Après souper... » dans *Ninon de Lenclos...*, p.29-37; 39-46; 73-81; 83-90.

Sur les liens de clientèle unissant le Grand Condé à certains libertins voir Katia Béguin, « Des libertins aux cartésiens », dans *Les princes de Condé. Rebelles, courtisans et mécènes dans la France du Grand siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 1999, p.369-372.

⁵¹ Antoine Adam, « Introduction », dans Gédéon Tallemant des Réaux, *Historiettes*, Antoine Adam éd., Paris, Gallimard, 1960, volume 1, p.xv.

libertin; un comportement en tout point opposé à ce qui était alors attendu d'une femme du monde :

Charleval, un M. d'Elbène, et Miossens ont fort contribué à la rendre libertine. Elle dit qu'il n'y a point de mal à faire ce qu'elle fait, fait profession de ne rien croire, se vante d'avoir été fort ferme en une maladie où elle se vit à l'extrémité, et de n'avoir que par bienséance reçu tous les sacrements. Ils lui ont fait prendre un certain air de dire et de trancher les choses en philosophe; elle ne lit que Montaigne et décide de tout à sa fantaisie⁵².

La mention de Montaigne, dans ce passage, nous apparaît essentielle car les *Essais* constituaient, selon le mot de Giovanni Dotoli, le véritable « bréviaire » intellectuel des libertins au XVII^e siècle. Plus encore, la référence à Montaigne semble parfois avoir été utilisée comme le signe distinctif d'une certaine forme de libertinage tapageur – ce qui pourrait expliquer pourquoi Tallemant a choisi d'inclure l'humaniste dans son portrait de Ninon libertine. En 1656, le poète Jean-François Sarasin témoigne en effet de l'utilisation des *Essais* par une certaine jeunesse irréligieuse :

[Ces libertins sont] des coquettes, des jeunes cavaliers et des jeunes magistrats [...], ils se railleront de la Religion, ils feront cent actions indécentes dans les Eglises, ils sauront trois ou quatre petits contes de Moines, et avec cinq ou six passages de Charron et de Montaigne, que les plus habiles d'entre eux prêcheront aux autres, ils prétendront renverser toute la Théologie, et défieront à la Conférence tout ce qu'il y a de directeurs dans les monastères et dans les Paroisses de Paris⁵³.

⁵² *Ibid.*, volume 2, p.444.

⁵³ Jean-François Sarasin, *Œuvres*, Paul Festugière, éd., Paris, Champion, 1956, p.180-183; cité dans Giovanni Dotoli, *Montaigne et les libertins*, Paris, Champion, 2006, p.20.

Sur la réception générale de Montaigne au XVII^e siècle, voir, entre autre, Élisabeth Caron, « Montaigne au XVII^e siècle », *Papers on French Seventeenth Century Literature*, 19, no.37 (1992), p.367-385; Olivier Millet, *La première réception des Essais de Montaigne (1580-1640)*, Paris, Champion, 1995, 247 pages; Nicholas D. Paige, « The History of an Anachronism. Montaigne, Augustine and the Becoming of Autobiography », dans *Being Interior. Autobiography and the Contradictions of Modernity in Seventeenth-Century France*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 2001, p.21-64. Sur la réappropriation libertine de Montaigne

Durant toute la période de la Régence d'Anne d'Autriche (1643-1651) et même jusqu'après la fin de la Fronde (1648-1653), Ninon peut continuer à mener ce genre de vie flamboyant. Ce faisant, elle semble se conformer à un nouveau critère de distinction adopté par une partie de la jeunesse aristocratique, dont l'identité, est en crise car, depuis la fin des guerres de religion, elle ne peut plus se définir par « l'exercice permanent des armes »⁵⁴.

Or, comme l'a remarqué Sophie Houdard, « l'impiété [est alors devenu un] critère de distinction » puisqu'elle « présuppose un courage exceptionnel et une force d'âme hors du commun chez qui ne craint pas d'en proférer les maximes, qui ne craint ni le péché, ni la culpabilité du péché »⁵⁵. Avec d'autres libertins qu'elle a fréquentés durant sa jeunesse, comme Denis Sanguin de Saint-Pavin (1595-1670) ou Claude de Chouigny, baron de Blot l'Église (c.1605-1655)⁵⁶, et dans un élan qui n'est pas sans rappeler celui des grandes

au XVII^e siècle: Giovanni Dotoli, « Montaigne et les libertins via Mlle de Gournay », dans Marcel Tetel, dir., *Montaigne et Marie de Gournay. Actes du colloque international de Duke, 31 mars-1er avril 1995*, Paris, Champion, 1997, p.105-141; Giovanni Dotoli, *Montaigne et les...*, 177 pages; Philippe Desan, « Le libertinage des *Essais* », *Montaigne Studies*, 19 (2007), p.17-28.

⁵⁴ Benedetta Craveri, *L'âge de la conversation*, Paris, Gallimard, 2002 (2001), p.24. D'après l'auteure, qui se fonde sur les travaux de Ronald Davis Bitton (*The French Nobility in Crisis*, Stanford, Stanford University Press, 1969, 178 pages), cette crise d'identité de la noblesse aurait atteint son paroxysme entre 1560 et 1640.

⁵⁵ Sophie Houdard, « Vie de scandale et écriture de l'obscène: hypothèses sur le libertinage de mœurs au XVII^e siècle », *Tangence*, no. 66 (2001), p.65.

⁵⁶ Ces deux libertins, connus aujourd'hui grâce à leur poésie licencieuse et membres du cercle de Gaston d'Orléans, ont vraisemblablement fréquenté Ninon puisqu'ils ont écrit des pièces où elle est explicitement citée. Saint-Pavin a ainsi composé, dans le courant des années 1640, les deux strophes suivantes, dans lesquelles il compare Mme de Hautefort, qui avait été aimée platoniquement par Louis XIII, et Ninon : « Les actions de Hautefort/Ayant toujours paru fort nettes/Tout le monde s'étonne fort/Qu'elle soit aux Madelonnettes./Lustucru?//Et que Ninon la débauchée,/Ne voulant plus faire l'amour,/Se trouve aujourd'hui plus recherchée/Des plus dévotes de la cour./Lustucru? ».

Le baron de Blot, quant à lui, a composé en 1650 une chanson où il témoigne du comportement irrévérencieux de Ninon durant le Carême : « Malgré ma maudite luette/Qui rend ma muse un peu muette,/Puisque l'adorable Ninon/Trouve bon qu'on chante en carême,/Je ne lui dirai jamais non./Plût à Dieu qu'elle en fit de même! ».

dames héroïques de la Fronde⁵⁷, Ninon pourrait bien avoir proclamé publiquement son irrégion dans le but de mettre de l'avant un « moi héroïque et généreux »⁵⁸ et ainsi maintenir sa réputation dans les milieux qu'elle fréquentait alors.

Et ce n'est pas tout, car Ninon s'est progressivement forgée une réputation de grande intelligence. Au début des années 1650, le poète Chapelles la surnomme ainsi déjà « femme ou maîtresse d'Épicure », et affirme même que « Socrate & tout sage & tout bon, n'a rien dit, qui [ses] dits égale »⁵⁹.

Mais l'échec de la Fronde inaugure une nouvelle ère sociale. Car à l'atmosphère relativement libre de la Régence⁶⁰, succède une forte reprise en main des mœurs collectives

Ces deux poèmes sont cités par Roger Duchêne, *Ninon de Lenclos...*, p.69 et 130. Le poème de Blot peut être également consulté dans Frédéric Lachèvre, *Le libertinage au XVII^e siècle (Disciples et successeurs de Théophile de Viau). Les chansons libertines de Claude de Chouigny baron de Blot l'Église (1605-1655)*, [s.n.], [s.n.], 1919, p.52.

⁵⁷ Sur les grandes nobles qui, à l'instar d'Anne Geneviève de Bourbon-Condé, duchesse de Longueville (1619-1679) ou d'Anne Marie Louise d'Orléans, dite la Grande Mademoiselle (1627-1693), ont pris les armes durant la Fronde et sur le type de la "femme forte" voir Ian Maclean, « The New Feminism and the *femme forte*, 1630-50 », dans *Woman Triumphant. Feminism in French Literature 1610-1652*, Oxford, Clarendon Press, 1977, p.64-87; Joan DeJean, « Amazones et femmes de lettres : pouvoirs politiques et littéraires à l'âge classique », dans Danielle Haase-Dubosc et Eliane Viennot, dir., *Femmes et pouvoir sous l'Ancien Régime*, Paris, Rivages, 1991, p.153-171; Benedetta Craveri « Madame de Longueville : une métamorphose exemplaire » et « La Grande Mademoiselle » dans *L'âge de la...*, p.117-139 et 208-262.

⁵⁸ Sophie Houdard, « Vie de scandale... », p.65. C'est nous qui adjoignons cette interprétation de la jeunesse de Ninon au récit de Roger Duchêne.

⁵⁹ Claude-Emmanuel Lhuillier, dit Chapelles, « Pour Mademoiselle de Lancls. Stances » dans *Poésies choisies de Messieurs Corneille, Bensserade, de Scudéry, Boisrobert, Sarrasin, Desmarest, Bertaud, S. Laurent, Colletet, La Mesnardière, de Montreuil, Vignier, Chevreau, Malleville, Tristan, Testu, Maucroy, de Prade, Girard, de Lage et plusieurs autres*, Paris, Charles Cercy, 1653, p. 199-200.

⁶⁰ Le libertin Charles de Saint-Évremond (1614-1703) a parfaitement décrit, dans les stances suivantes, l'atmosphère de liberté qui régnait à Paris dans les milieux mondains sous la Régence d'Anne d'Autriche : « J'ai vû le temps de la bonne Régence;/Temps où régnoit une heureuse abondance;/Temps où la Ville aussi-bien que la Cour/Ne respiroient que les jeux & l'amour. // Une Politique indulgente;/De notre nature innocente/Favorisoit tous les desirs;/Tout goût paroissoit légitime;/La douce erreur ne s'appelloit point crime;/Les vices délicats se nommoient des plaisirs [...] ». « *Sur les premières années de la Régence. A Mademoiselle de l'Enclos. Stances irregulieres* », dans *Œuvres de M. de Saint-Évremond, avec la vie de l'auteur par M. des Maizeau, membre de la Société Royale. Nouvelle édition*, Paris, [s.n.], 1753, tome 3, p. 294.

et une mise au pas des dissidences par le pouvoir monarchique. La multiplication des ordonnances royales obligent en effet les libertins à adopter une discrétion et une réserve nouvelle⁶¹. Et Ninon est directement victime de cette remise au pas. Sur ordre d'Anne d'Autriche⁶², elle est enfermée au couvent des Madelonnettes en 1656. Il faut dire que la courtisane n'en était pas à sa première incartade : en 1651 déjà, elle avait été surprise par les dévots à "manger gras" en plein carême :

Le caresme de 1651, des gens de la Cour mangeoient gras chez elle assez souvent; par malheur, on jetta un os par la fenestre sur un prestre de Saint-Sulpice qui passoit. Ce prestre alla faire un estranger vacarme au Curé, et par zele adjousta, comme une vetille, qu'on avoit tué deux hommes là-dedans, outre qu'on y mangeoit de la viande tout publiquement. Le Curé s'en plaignit au Bailly, qui estoit un fripon. Ninon, avertie de cela, envoya M. de Candalle et M. de Mortemar parler au Bailly, qui leur fit civilité⁶³.

L'incarcération de 1656, dont la date coïncide d'ailleurs avec le déclenchement de l'époque du « grand renfermement » mis en lumière par Michel Foucault dans l'*Histoire de la folie à l'âge classique*⁶⁴, est lourde de conséquences sur le plan social. Les Madelonnettes sont, en effet, réservées aux prostituées les plus pauvres⁶⁵ et aux femmes soupçonnées d'inconduite, quel que soit leur milieu social d'origine⁶⁶. Le pouvoir inflige donc à la

⁶¹ René Pintard, *Le libertinage érudit...*, p. 37.

⁶² Roger Duchêne, *Ninon de Lenclos...*, p. 197.

⁶³ Gédéon Tallemant des Réaux, *Historiettes*, volume 2, p.445.

⁶⁴ Selon Foucault, en effet, « une date peut servir de repère [au déclenchement du grand renfermement] : 1656, décret de fondation, à Paris, de l'Hôpital général ». *Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Gallimard, 2007 (1972), p.71.

⁶⁵ Roger Duchêne, *Ninon de Lenclos...*, p. 195.

⁶⁶ D'après Jean La Tynna, les Madelonnettes, situées rue des fontaines, dans le 6^e arrondissement, ont été fondées en 1620 pour « réunir des filles pénitentes, dites de la Madeleine ou Madelonnettes; ainsi nommées de sainte Madeleine, pénitente. Elle sert maintenant de prison aux femmes prévenues de délits ». *Dictionnaire*

courtisane un véritable « outrage public »⁶⁷. Mais la courtisane est heureusement soutenue par de nombreux protecteurs, comme en attestent encore une fois les *Historiettes* :

On l'accusoit de jeter la jeunesse de la Cour dans le libertinage. On alla dire après que tous les galans de la Cour vouloient investir la maison des Madelonettes; on y envoya le guet faire la patrouille autour, toute la nuict. Une autre fois, on assura que des cavaliers fort dorez avoient, d'une maison voisine, pris la hauteur des murs du convent, etc. On fit tant de bruit, qu'il fallut l'oster de là; mais ce fut à condition de passer quelque temps dans un couvent à Lagny⁶⁸.

Et Ninon est effectivement transférée dans un couvent des sœurs de la Conception et de Saint-Joseph à Lagny, petite bourgade située à 30 kilomètres de Paris, où sont moins dures ses conditions de détention. Elle y restera enfermée jusqu'en 1657⁶⁹.

Après la disgrâce : un nouveau personnage

C'est cet évènement pivot qui inaugure ce que Roger Duchêne identifie comme la seconde phase de la vie de Ninon de Lenclos. Car, à partir du moment où elle rentre à Paris et jusqu'à la fin de sa vie, elle tend à afficher un comportement qui serait en apparence de plus en plus normalisé. C'est qu'elle doit véritablement piloter sa réinsertion sociale, puisque sa réputation – déjà sulfureuse auprès des salonnières de la haute noblesse – a été

topographique, étymologique et historique des rues de Paris: contenant les noms anciens et nouveaux des rues, ruelles, culs-de-sac, passages, places, quais, ports, ponts, avenues, boulevard, etc., et la désignation des arrondissemens dans lesquels ils sont situés; accompagné d'un plan de Paris ..., Paris, Chez Jean La Tynna, 1812, p.270. Jarry de Mancy précise le rôle de l'institution : « trois prisons sont destinées dans Paris aux femmes qui ont mérité d'être enfermée : Saint-Lazare, les Madelonettes ou l'on envoie les femmes prévenues ou convaincues de vol, et celles que leurs parents font renfermer; enfin la Petite-Force destinée à ces victimes de la corruption qui ont enfreint les règlements de police auxquels elles sont astreintes ». *Portraits et histoire des hommes utiles, bienfaiteurs et bienfaitrices de tous pays et de toutes conditions...*, Paris, H. Lebrun, 1841, p.260.

⁶⁷ Roger Duchêne, *Ninon de Lenclos...*, p. 199.

⁶⁸ Gédéon Tallemant des Réaux, *Historiettes*, volume 2, p.448.

⁶⁹ Roger Duchêne, *Ninon de Lenclos...*, p. 198-200.

profondément entachée par son enfermement. Or la voilà qui fréquente assidument le « Palais de l'Impécuniosité »⁷⁰, salon animé par deux de ses amis : Paul Scarron, grand romancier burlesque, et sa femme Françoise d'Aubigné, future Madame de Maintenon⁷¹. Ce salon n'était pas forcément le meilleur moyen pour Ninon de se réintégrer à la société mondaine, car il était reconnu pour son atmosphère gaillarde. Mais c'est sans compter les appuis dont Ninon bénéficie et qui ont permis son retour à Paris, comme l'intervention directe de Christine de Suède auprès de Louis XIV⁷², ou de César-Phœbus d'Albret, baron de Pons et de Mirossens (1614-1676), maréchal de France (1653) et gouverneur de Guyenne (1671)⁷³, qui aurait plaidé la cause de Ninon directement auprès d'Anne d'Autriche et de Mazarin⁷⁴.

Ninon fait donc partie de clientèles puissantes et crée également aux environs de 1668 son propre salon, qu'elle tient dans son nouveau logement de la rue des Tournelles, dans le Marais⁷⁵. Celui-ci devient rapidement, selon la formule de Roger Duchêne, le « rendez-vous d'une élite de l'intelligence »⁷⁶.

Surtout, elle aurait clairement signifié aux yeux du monde la véritable transformation qu'elle a opérée sur elle-même. Ayant abandonné son métier de courtisane,

⁷⁰ *Ibid.*, p. 222.

⁷¹ *Ibid.*, p. 224. Sur les relations de Ninon et de Françoise d'Aubigné, voir tout le chapitre « La Ninon et la Scarron », dans *Ninon de Lenclos...*, p.241-250 et Benedetta Craveri, « Madame de Maintenon et Ninon de Lenclos : l'importance de la réputation », dans *L'âge de la...*, p.323-339.

⁷² Roger Duchêne, *Ninon de Lenclos...*, p.211.

⁷³ Émile Colombey, éd., *La correspondance...*, p.139 et François-Alexandre Aubert de La Chesnaye-Desbois et Badier, « César-Phœbus d'Albret », dans *Dictionnaire de la noblesse*, Paris, Schlesinger frères, 1863-1876, tome 1, col. 283-284.

⁷⁴ Roger Duchêne, *Ninon de Lenclos...*, p.221.

⁷⁵ *Ibid.*, p. 222.

⁷⁶ *Ibid.*, p. 280.

elle n'est plus Ninon mais Mademoiselle de Lenclos. Sans renoncer à son indifférence chrétienne ou à ses aventures sexuelles, elle expose désormais aux regards l'image d'une femme respectable, affranchie de son passé, comme elle le souligne elle-même dans une lettre qu'elle adresse en 1671 à son ami Saint-Évremond : « Je vous ai mandé que mes agrémens étoient changés en qualités solides et sérieuses, et vous savez qu'il n'est pas permis de badiner avec un personnage »⁷⁷.

Pour créer sa nouvelle image, Ninon se serait parfaitement conformée au code comportemental promu par l'idéologie de l'honnêteté⁷⁸ en vogue dans les salons, dont l'importance culmine dans les années 1660 et qui demeure importante, malgré les critiques soulevées par le moraliste François de La Rochefoucauld ou le janséniste Pascal, jusqu'à la fin du XVII^e siècle⁷⁹.

L'ascension sociale de Ninon, dans la seconde moitié de sa vie, n'est bien sûr pas parfaitement linéaire. Madame de Sévigné, dans une lettre envoyée à sa fille Madame de Grignan en 1671, dénonce ainsi encore le comportement d'une Ninon qui « dogmatise sur la religion » et « [pervertit] les jeunes gens »⁸⁰ en les entraînant vers l'irrégion. Mais la courtisane parvient néanmoins à s'intégrer dans ce beau monde, unissant noblesse et

⁷⁷ « XVI. De Ninon à Saint-Évremond. (1671) », dans Émile Colombey, éd., *La correspondance...*, p.99.

⁷⁸ Sur le climat "honnête" qui régnait dans le salon d'une Ninon qui excellait particulièrement dans l'art de la conversation, voir Maurice Magendie, *La politesse mondaine et les théories de l'honnêteté en France au XVII^e siècle*, Genève, Slatkine, 1970 (1925), p.866-868.

⁷⁹ Delphine Reguig-Naya, « Nicole et Méré : les "affectations" de l'honnêteté », *Libertinage et philosophie au XVII^e siècle*, 5 (2001), p.131-147.

⁸⁰ Marie de Rabutin-Chantal, marquise de Sévigné, « Lettre à Madame de Grignan. Lundi 30 mars 1671 », dans *Correspondance*, Roger Duchêne, éd., Paris, Gallimard, 1972, volume 1, p. 206. Sur Madame de La Sablière : Benedetta Craveri, « Madame de La Sablière : l'absolu du sentiment », dans *L'âge de la...*, p.311-322.

hommes de lettres, qui l'avait rejeté dans sa jeunesse, en se joignant en 1677 au cercle de Marguerite Hessein de la Sablière (1636-1693)⁸¹, grande salonnière parisienne, et en tenant elle-même salon jusqu'à la fin de sa vie.

Le libertinage dans la France du XVII^e siècle

Aux origines de l'impiété

Ce résumé succinct de la trajectoire de Ninon de Lenclos permet de comprendre comment elle rejoint la mouvance libertine, qui se singularise essentiellement au Grand Siècle par son attaque acerbe de l'édifice chrétien de représentation du monde⁸². Ninon constitue même un des seuls exemples connus de libertinage féminin à l'âge classique, aux côtés de la reine Christine de Suède (1626-1689)⁸³ et d'Antoinette Deshoulières (1634-1694), mondaine et poète épicurienne de la seconde moitié du Grand Siècle⁸⁴.

Ce courant protéiforme témoigne d'un « détachement à l'égard des choses sacrées et des règles de la morale chrétienne »⁸⁵ opposé à l'esprit de la Réforme catholique qui

⁸¹ Roger Duchêne, *Ninon de Lenclos...*, p. 303.

⁸² Françoise Charles-Daubert, *Les libertins érudits en France au XVII^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 1998, p.19.

⁸³ René Pintard, *Le libertinage érudit...*, p. 395-400 et Jean-Pierre Cavaillé, « Masculinité et libertinage dans la figure et les écrits de Christine de Suède », *Les Dossiers du GRIHL*, 2010 [En ligne]. Adresse URL : <http://dossiersgrihl.revues.org/3965> (page consultée le 16 mai 2011).

⁸⁴ Françoise Charles-Daubert, *Les libertins érudits...*, p. 78-79.

Linda Timmermans note qu'il y a aussi la fille du duc d'Orléans, qui ne dissimule pas son athéisme, Marie-Charlotte de Varangeville, femme du président des Maisons, qui se vantait d'être un "esprit fort" ainsi que Mme de Mérigniac que Bayle aurait convertie au pyrronhysme. *L'accès des femmes à la culture sous l'Ancien Régime*, Paris, Champion, 2005 (1993), p.764.

⁸⁵ Didier Foucault, « Le libertinage de la Renaissance à l'Âge classique : un territoire pour l'historien? », *Les dossiers du GRIHL*, 2007 [En ligne]. Adresse URL : <http://dossiersgrihl.revues.org/document293.html> (page consultée le 15 janvier 2009).

s'étend en France⁸⁶; il plonge ses origines dans l'ébranlement du système chrétien de représentation du monde. Celui-ci découle, en premier lieu, des guerres de Religion du XVI^e siècle, qui ont profondément désarçonné certains esprits. René Pintard, dans sa célèbre thèse *Le libertinage érudit dans la première moitié du XVII^e siècle*, met nettement en lumière, par sa tonalité emphatique, ce bouleversement essentiel des consciences :

Âmes en jachère, bien pis, âmes en grande méconnaissance ou en grand mépris des choses de la foi, que celles de beaucoup de Français après les guerres de religion! On a vu un schisme nouveau [, la Réforme,] déchirer l'Occident; on a vu, pendant des décades entières, se succéder controverses théologiques et luttes armées; on a vu s'entrecroiser arguments et assassinats. Et tout cela – grand scandale – au nom du Christ même et de l'Évangile. Parce que les docteurs, qui se disaient tous chrétiens, ont confronté sans résultats leurs affirmations sur la vérité religieuse, on s'est pris à douter qu'il y eût une vérité religieuse. Parce que, sous prétexte de défendre leurs religions, des chrétiens se sont entretués, on s'est pris à penser que les religions pouvaient être néfastes⁸⁷.

Au-delà des conséquences dramatiques et palpables de ces tueries, l'indifférence, l'impiété religieuse tire également en France ses origines des bouleversements intellectuels inaugurés par la Renaissance. L'« ancien régime intellectuel [chrétien] [...] perd [en effet] peu à peu de son autorité jusque-là indiscutée, sous l'influence des auteurs de l'Antiquité, de la critique des textes, des aspirations de l'élite intellectuelle et de la philosophie novatrice et parfois teintée de libertinisme »⁸⁸. À cet égard, la révolution copernicienne, qui

⁸⁶ René Pintard, *Le libertinage érudit...*, p. 37.

⁸⁷ *Ibid.*, p. 5.

⁸⁸ Hans Bots et Pierre Leroy, « De l'acceptation... », p.744-745. Cette affirmation de Bots et Leroy est cependant à nuancer, étant donné que l'impiété ne constitue nullement une invention de l'époque moderne. L'Antiquité – que l'on pense simplement aux Épicuriens - et le Moyen Âge ont aussi connu le développement de certaines formes d'irreligion. Sur l'impiété médiévale voir Didier Foucault, *Histoire du libertinage. Des goliards au marquis de Sade*, Paris, Perrin, 2010 (2007), p.13-174.

inaugure le passage du géocentrisme à l'héliocentrisme, constitue un jalon exemplaire de l'histoire de l'ébranlement de la pensée chrétienne. En décrivant un « ciel nouveau »⁸⁹, le *De revolutionibus orbium caelestium* (1543) de Copernic fournira en effet à la future critique libertine des religions des arguments de poids pour révoquer la cosmologie biblique, essentiellement développée par le livre de la Genèse, qui fonde la centralité de l'homme dans la nature et définit donc la relation privilégiée de l'homme à Dieu⁹⁰. Les avancées spectaculaires de la science au XVII^e siècle, dans les domaines de l'astronomie, de la physique et de la médecine, entérineront les premiers travaux de Copernic et sépareront progressivement l'intervention divine du domaine de la nature. La séparation de la « science et [de l']ontologie »⁹¹ sera finalement consacrée par la philosophie cartésienne, qui s'imposera définitivement dans les élites à la fin du Grand Siècle.

Mais le libertinage du XVII^e siècle découle plus précisément encore de deux courants philosophiques de la Renaissance. D'un côté, le nouvel humanisme triomphant commence à affirmer la supériorité de l'homme sur la création divine. L'homme obtient la « capacité à organiser une *seconde nature*, [qui est] plus belle et mieux ordonnée que celle issue de Dieu »⁹² : il devient l'architecte qui complète et améliore la Création. D'un autre

⁸⁹ Robert Mandrou, *Des humanistes aux hommes de sciences*, Paris, Seuil, 1973, p.29.

⁹⁰ François Charles-Daubert, « La Bible des libertins », dans Jean-Robert Armogathe, dir., *La Bible de tous les temps. Le Grand siècle et la Bible*, Paris, Beauschesne, 1989, p.685-686.

⁹¹ François Laplanche, « Les Églises et la culture au XVII^e siècle », dans Jean-Marie Mayeur, Charles Pietri et Luce Pietri, dir., *Histoire du christianisme. Tome 9 : L'âge de raison (1620/30-1750)*, Paris, Desclée, 1997, p.943.

⁹² Annarita Angelini, « Nicodéisme, libertinisme et art chez Achille Bocchi », dans Pierre Lurbe et Sylvie Taussig, dir., *La question de l'athéisme au dix-septième siècle*, Turnhout, Brepols, 2004, p. 67. Cette conception est développé par Achille Bocchi dans ses *Questions symboliques* (1555), qui ont le mérite, selon

côté, l'aristotélisme padouan, principalement développé par des penseurs comme Pietro Pomponazzi (1462-1525) ou à sa suite Jérôme Cardan (1501-1576) est encore plus destructeur, car il assigne aux religions des origines naturelles⁹³. Diffusé en France grâce aux *Dialogues* de Jules-César Vanini (1585-1619), publiés en 1616⁹⁴, cette forme de l'aristotélisme réduit les religions à « des effets transitoires, [...] [qui] dépendent d'une contingence astrale tout à fait particulière »⁹⁵ : le christianisme perd ainsi son statut de vérité immuable.

Qui plus est, Pierre Charron, un proche de Montaigne, s'était attaqué, dans son *Traicté de la Sagesse* et dans *La Sagesse* publiés en 1594 et 1601⁹⁶, à la morale chrétienne. La morale naturelle qu'il propose à ses lecteurs exclut en effet « les macérations, la tristesse et la pénitence prônée par l'Église »⁹⁷.

Angelini, de rassembler les « motifs et les thèmes d'une culture largement diffusée au cours du XVII^e siècle ». (p. 48). Sa pensée nous a donc paru pouvoir illustrer les conceptions de l'humanisme triomphant.

⁹³ L'aristotélisme padouan, aussi nommé naturalisme padouan, est né, selon Didier Foucault, au XIII^e siècle. Il connaît au XVI^e siècle, dans la foulée de la redécouverte des textes grecs originaux d'Aristote, un véritable renouveau, qui redonne à cette forme d'aristotélisme radical son pouvoir corrosif contre la pensée chrétienne. Les penseurs padouans développent un nouvel arsenal d'arguments qui leur permettent de poursuivre le travail de sape qui avait été entamé au Moyen Âge contre l'édifice théologique qui soutient la religion chrétienne. *Les enchantements*, un traité écrit par Pomponazzi et publié pour la première fois en 1556, assignent ainsi des origines naturelles aux miracles et aux prodiges. Pour le philosophe italien, ces derniers résultent soit de phénomènes physiques, soit de mystifications exécutées par des imposteurs, soit d'illusions nées de l'imagination. Didier Foucault, « Un aristotélisme toujours subversif », dans *Histoire du libertinage...*, p.178-188.

⁹⁴ Françoise Charles-Daubert, *Les libertins érudits...*, p.25.

⁹⁵ Gianni Paganini, « Un athéisme d'Ancien Régime? Pour une histoire de l'athéisme à part entière : l'héritage de la pensée de la Renaissance et l'incrédulité moderne », dans Pierre Lurbe et Sylvie Taussig, dir., *La question de l'athéisme...*, p.117.

Cette thèse philosophique est connue sous le nom d'"horoscope des religions". L'École de Padoue n'en est pas l'inventeur : elle avait déjà été développée au Moyen Âge par Pietro d'Abano (1210-1316). Didier Foucault, *Histoire du libertinage...*, p.182.

⁹⁶ Françoise Charles-Daubert, *Les libertins érudits...*, p.123.

⁹⁷ *Ibid.*, p.31.

À l'aube du XVII^e siècle, la question du libertinage prend une importance nouvelle dans la conscience des élites socio-religieuses françaises. C'est que la publication en 1623 du *Parnasse des poètes satyriques*, un recueil de poésie grivoise, provoque le déclenchement d'une véritable « crise » contre le libertinage. Depuis 1620, s'était en effet développé à la cour une forme de libertinage particulièrement ostentatoire, dont les représentants – le poète Théophile de Viau est le plus célèbre d'entre eux – multipliaient les scandales et les provocations⁹⁸. L'apparition du *Parnasse* donne aux champions de la religion chrétienne une occasion de contre-attaquer.

Visant clairement Théophile, même s'il n'était que l'un des auteurs ayant publié sous anonymat dans le *Parnasse*, le jésuite François Garasse fait paraître en 1624 *La doctrine curieuses des beaux esprits de ce temps, ou pretendus tels. Contenant plusieurs maximes pernicieuses à la Religion, à l'Estat & aux bonnes Mœurs*⁹⁹. Le religieux tente d'y prévenir ses contemporains du danger que constituent pour l'Église et la morale sociale les libertins, des « yvrognes, mouchers de tavernes, esprits insensibles à la piété, qui n'ont autre Dieu que leur ventre, qui sont enroolés en cette maudite confrérie, qui s'appelle la Confrérie des Bouteilles »¹⁰⁰, et les athées,

⁹⁸ Françoise Charles-Daubert met bien en valeur le comportement particulièrement scandaleux, en regard des normes chrétiennes, de cette jeunesse libertine : « Les libertins affectent de ne pas jeûner en carême, se moquent de l'abstinence, des pénitences, de l'Église, de ses représentants, brocardent l'ignorance des prêtres dans des couplets satyriques, choquent les mœurs par leurs débauches et la publication de chansons obscènes et souvent blasphématoires. Leur impiété éclate sans retenue lors de réunions tumultueuses dans les cabarets qu'ils fréquentent assidûment, non sans ostentation ». *Les libertins érudits...*, p.21.

⁹⁹ François Garasse, *La doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps, ou pretendus tels. Contenant plusieurs maximes pernicieuses à la Religion, à l'Estat & aux bonnes Mœurs. Combattue et renversée par P. François Garassus de la Compagnie de Jesus*, Paris, S. Chappelet, 1624, 1025 pages.

¹⁰⁰ *Ibid.*, p.37.

ceux qui sont plus avancez en malice, qui ont l'impudence de proférer d'horribles blasphèmes contre Dieu : qui commettent des brutalitez abominables, qui publient par Sonnets leurs exécrables forfaits, qui font de Paris une Gomorrhe, qui font imprimer le PARNASSE SATYRIQUE, qui ont cet avantage mal-heureux, qu'ils sont si desnaturez en leur façon de vivre, qu'on n'oseroit les réfuter de point en point, de peur d'enseigner leurs vices, & faire rougir la blancheur du papier¹⁰¹.

Le jésuite s'attaque par ailleurs directement à Théophile de Viau, en incitant Mathieu Molé (1584-1656), alors procureur général du Parlement de Paris, à poursuivre le poète pour blasphème et athéisme. Et Théophile est alors traîné en procès : il finit par être condamné au bannissement et à être brûlé en effigie en place de Grève¹⁰². Ce procès constitue un jalon essentiel de l'histoire du libertinage au XVII^e siècle. Car, se rajoutant à une autre exécution célèbre – celle de Vanini pour blasphème à Toulouse en 1619 – la sentence de Théophile sert d'avertissement aux libertins du Grand siècle : elle annonce « le coup d'arrêt donné par le pouvoir [royal] et la condamnation de l'Église »¹⁰³ face à toute forme de libertinage trop ostentatoire.

Un débat complexe

Être libertin, au moment où Ninon atteint sa vingtième année en 1640, demande donc une indéniable forme de courage. Mais le panorama de l'évolution du libertinage à l'âge moderne qui vient d'être esquissé ne permet pas encore de préciser la position de la

¹⁰¹ *Ibid.*, p.38.

¹⁰² Sur le procès de Théophile de Viau, voir : Frédéric Lachèvre, *Le procès du poète Théophile de Viau (11 juillet 1623 – 1^{er} septembre 1625). Publication intégrale des pièces inédites des Archives nationales*, Paris, Champion, 1909, 2 volumes; Antoine Adam, *Théophile de Viau et la libre pensée française en 1620*, Genève, Slatkine, 2008 (1935), 473 pages; Stéphane Van Damme, *L'épreuve libertine. Morale, soupçon et pouvoirs dans la France baroque*, Paris, CNRS éditions, 2008, 279 pages.

¹⁰³ Françoise Charles-Daubert, *Les libertins...*, p.23-27.

courtisane à l'intérieure de la mouvance libertine. C'est que le libertinage ne constitue nullement un courant unifié. Au contraire, comme le remarque Stéphane Van Damme, « loin d'être un phénomène tangible, visible et robuste, le fait libertin se caractérise bien plus par sa faiblesse institutionnelle, sa mobilité, sa dimension éphémère, mais aussi par un haut degré de provocation et de sens de la publicité. Le libertinage [n'était déjà] pas un objet social aisé à circonscrire pour les hommes du XVII^e siècle »¹⁰⁴.

Le libertinage de l'époque moderne est donc, de prime abord, difficile à définir. Et le chercheur contemporain qui s'intéresse à la question libertine se heurte en plus à d'épineux problèmes conceptuels. Car les libertins ne se sont jamais qualifiés eux-mêmes de "libertins" : le terme, constitué en catégorie historiographique à la fin du XIX^e siècle, provient plutôt directement de l'apologétique chrétienne¹⁰⁵. Ce constat a poussé certains chercheurs, en particulier Louise Godard de Donville, à récuser l'existence même des libertins au XVII^e siècle. Pour l'historienne, le "libertin" des apologistes ne possède en effet aucune consistance réelle. Il n'est qu'une invention du jésuite Garasse, un « *personnage* [littéraire] complexe [constituant] un outil polémique d'une extraordinaire efficacité »¹⁰⁶ et construit à partir des typologies préexistantes de l'hérétique et de l'athée biblique¹⁰⁷. En

¹⁰⁴ Stéphane Van Damme, *L'épreuve libertine...*, p.11-12.

¹⁰⁵ Jean-Pierre Cavaillé, « Une catégorie légitime? », dans « Libertinage, irrégion », [En ligne].

¹⁰⁶ Louise Godard de Donville, *Le libertin des origines à 1665 : un produit des apologistes*, Paris, W. Leiner, 1989, p.410.

¹⁰⁷ *Ibid.*, p.406. Sur le discours apologétique de Garasse contre les libertins voir aussi : Isabelle Dubail, « Le bel esprit entre ostentation et dissimulation dans la *Doctrine curieuse* du Père Garasse », *Libertinage et philosophie au XVII^e siècle*, 5 (2001), p.23-45.

bref, il ne représenterait ni les positions ni l'identité d'aucun acteur historique du Grand siècle¹⁰⁸.

Mais cette interprétation de Louise Godard de Donville ne tient pas. Car Garasse, dans sa *Doctrine curieuse*, attaque les « maximes » des pensées hétérodoxes qu'il a pu lui-même consulter dans la littérature clandestine qui lui était contemporaine – par exemple les « Quatrains du déiste », un poème anonyme qui circulait sous la manteau dans le Paris des années 1620¹⁰⁹. Comme le résume parfaitement Françoise-Charles Daubert, Garasse et les autres apologistes, lorsqu'ils s'attaquent aux libertins, ont « en tête l'identité d'adversaires précis dont ils connaissent clairement les positions philosophiques et les sources »¹¹⁰, même s'ils les caricaturent¹¹¹.

¹⁰⁸ À ce premier problème historiographique se surimpose également un autre débat, qui ébranle encore plus profondément la catégorie du libertinage. Certains chercheurs remettent en effet encore en question la possibilité même de l'incroyance au XVII^e siècle, en s'appuyant sur les arguments développés par Lucien Febvre dans *Le problème de l'incroyance au 16^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1968 (1942), 511 pages. Le fondateur des *Annales* y récusé en effet la possibilité même de l'athéisme avant le XVIII^e siècle et l'arrivée de la science mécaniste. Il existe pourtant des preuves de l'existence de l'athéisme au XVII^e siècle, surtout le *Theophrastus redivivus*, un manuscrit anonyme et clandestin daté de 1659, qui revendique de manière limpide un athéisme militant, en faisant la synthèse des pensées libertines qui l'ont précédé. L'athéisme théorisé a sans aucun doute été un phénomène extrêmement marginal aux XVI^e et XVII^e siècles. Cela ne signifie cependant pas qu'il ait été inexistant ou qu'il ne doive pas être pris en compte, surtout lorsque vient le moment d'analyser des formes moins abouties d'incroyance. Gianni Paganini, « Un athéisme... », dans Sylvie Taussif et Pierre Lurbe, dir., *La question de...*, p.106.

¹⁰⁹ Jean-Pierre Cavaillé, « Libertinage, irrégion... », [En ligne].

¹¹⁰ Françoise Charles-Daubert, *Les libertins...*, p.16.

¹¹¹ De nombreuses réflexions ont été consacrées à la théorisation de la catégorie du libertinage, entre autre : René Pintard, « Avant-propos », dans *Le libertinage érudit...*, p.VII-XLIII; Françoise Charles-Daubert, « Le "libertinage érudit" : problèmes de définition », *Libertinage et philosophie au XVII^e siècle*, 1 (1996), p.11-25; Jacques Prévot, « Introduction », dans Jacques Prévot et Étienne Wolff, éd., *Libertins du XVII^e siècle*, Paris Gallimard, 1998, tome 1, p.IX-LXX; Sophie Houdard, « Vie de scandale... », p.48-66; Jean-Pierre Cavaillé, « Libertinage, irrégion... », [En ligne] et « Libérer le libertinage. Une catégorie à l'épreuve des sources », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 61, no.1 (2009), p.45-78; Didier Foucault, « Le libertinage... », [En ligne]; Stéphane Van Damme, « Violences fondatrices? Les épreuves aux origines de l'identité libertine sous l'Ancien Régime », *Les dossiers du GRIHL*, 2007 [En ligne]. Adresse URL : <http://dossiersgrihl.revues.org/722> (page consultée le 20 novembre 2009).

Les "libertins", qui se surnommaient eux-mêmes "esprits forts", existent donc. Mais qui sont-ils? Selon Jean-Pierre Cavaillé, les libertins partagent un dénominateur commun: « la lutte persistante, d'un bout à l'autre du siècle, contre ce que Guy Patin appelle la "maladie des scrupules", l'esprit de faute, de culpabilité ». Leurs textes « se présentent comme de véritables actes thérapeutiques contre la pathologie de la culpabilité dévote »¹¹². « Ce trait dominant de la psychologie libertine » permet de bannir une distinction artificielle qui cloisonne, depuis les travaux de René Pintard, les dimensions intellectuelles et sensibles du libertinage : unis par leur refus du péché chrétien, le libertinage des mœurs ne s'oppose aucunement au libertinage de la pensée¹¹³.

Ensuite, les libertins se distinguent selon leur milieu social d'origine et les modes d'expression qu'ils adoptent (manuscrits clandestins, scandales, textes imprimés, etc.). Selon Didier Foucault « si [le] commun détachement [des libertins] à l'égard des choses sacrées et des règles de la morale chrétienne peut tendre à faire naître entre eux de subtils liens de solidarité, cela n'efface que très rarement les solides barrières qui séparent les

¹¹² Jean-Pierre Cavaillé, « Libertinage, irrégion... », [En ligne]. Cavaillé développe de manière plus approfondie cette thèse dans un article récemment publié dans les *Annales* : Jean-Pierre Cavaillé, « Libérer le libertinage... », p.71-72.

Guy Patin (1601-1672) était un médecin et un proche de ceux que l'historiographie, depuis René Pintard, a pris l'habitude de désigner sous le terme de "libertins érudits". Il a, en particulier, partagé une longue amitié avec Gabriel Naudé (1600-1653).

¹¹³ Jean-Pierre Cavaillé définit parfaitement, dans ses réflexions historiographiques, la totale imbrication du libertinage de mœurs et du libertinage érudit : « La question des mœurs dans le libertinage est absolument cruciale, parce qu'elle est à la fois au cœur des définitions produites par l'apologétique – où l'association de l'impiété et de l'immoralité est systématique – et de la littérature libertine, y compris la plus philosophique, où l'adhésion aux règles religieuses et morales se trouvent radicalement mise en cause à partir de la seule loi que le "sage" "esprit fort" doit prendre comme critère de ses actes : la "seule loi de nature", comme dit Vanini, et tant d'autres à sa suite ». Jean-Pierre Cavaillé, « Libertinage, irrégion... », [En ligne].

Sur la question de la distinction du libertinage de mœurs et du libertinage d'esprit, voir aussi : Stéphane Van Damme, « Libertinage de mœurs/libertinage érudit. Le travail de la distinction », *Libertinage et philosophie au XVII^e siècle*, 8 (2004), p.161-179.

ordres et les classes »¹¹⁴. Le libertinage populaire doit ainsi être strictement séparé du libertinage aristocratique et de celui de la bourgeoisie et de la petite noblesse de robe, qui correspond quant à lui au "libertinage érudit".

Il faut dire que le libertinage du Grand Siècle s'exprime à l'intérieur d'un large éventail de formes distinctes, se mouvant tout autant dans les comportements vécus que dans la mise à l'écrit, intellectualisée, de la pensée. Françoise Charles-Daubert distingue ainsi trois formes de libertinages. Tout d'abord, le libertinage de mœurs, qui se développe avant tout à la Cour et dans les milieux aristocratiques du premier quart du XVII^e siècle, constitue la conséquence la plus immédiate de la désillusion provoquée par les guerres de religion et traduit « un affaiblissement réel de la croyance religieuse »¹¹⁵. Au même moment, le libertinage littéraire transpose dans la poésie et le théâtre ce premier libertinage de mœurs, à la Cour et dans les villes. Ce courant comprend des auteurs comme Théophile de Viau ou Jacques Vallée des Barreaux (1599-1673). Finalement, particulièrement développé dans la première moitié du siècle, le libertinage érudit, œuvre de philosophes ou d'hommes d'Église comme François La Mothe Le Vayer (1588-1672), Gabriel Naudé (1600-1653) ou Pierre Gassendi (1592-1655), se tient en marge. Il développe cependant la critique la plus aboutie des religions, en théorisant, dans le courant des années 1630, la distinction de la foi et de la raison, déjà présente dans la pensée de Charron. Le sage n'a pas à adhérer intérieurement à la vérité révélée : seules importent les manifestations visibles, cérémonies et rites, qui possèdent une indéniable valeur sociale. Dans la lignée de

¹¹⁴ Didier Foucault, « Le libertinage de la... », [En ligne].

¹¹⁵ Françoise Charles-Daubert, *Les libertins...*, p.11-12.

l'aristotélisme padouan, les religions sont également présentées comme un outil politique : elles permettent au prince d'assurer sa domination sur le peuple crédule¹¹⁶.

Et Ninon dans tout cela? La courtisane peut être assez simplement située à l'intérieur de cette typologie. Noble par sa naissance et par les milieux qu'elle fréquentera toute sa vie, Ninon de Lenclos appartient sans conteste à ce « tourbillon de l'aristocratie libertine du Grand Siècle », qui exprime par un libertinage très proche de l'idéal nobiliaire sa « conscience d'appartenir à une élite [,] [...] [dans] un refus hautain de se plier à la loi commune comme à quelque autorité que ce soit, temporelle ou divine »¹¹⁷. Ninon n'a d'ailleurs jamais dissimulé ses positions. Dès l'âge de 13 ans, elle aurait, d'après Tallemant des Réaux, professé « l'un des énoncés les plus importants de la culture philosophique des esprits forts »¹¹⁸, à savoir la théorie de "l'imposture des religions"¹¹⁹ : « Elle m'a avoué que

¹¹⁶ Françoise Charles-Daubert, « Raison, révélation, libertinage », *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, 64, 3 (1980), p.404-408.

D'après les dernières avancées de l'histoire littéraire, les libertins érudits se distingueraient également par le fait qu'ils avancent "masqués"; c'est-à-dire qu'ils publient leurs positions hétérodoxes sous un conformisme de façade. Sur l'historiographie du libertinage dans le domaine de l'histoire littéraire, voir Laurence Tricoche-Raulin, « Préambule », dans *Identité(s) libertine(s). L'écriture personnelle ou la création de soi*, Paris, Champion, 2009, p.9-34. Sur le paradigme de la dissimulation voir Gianluca Mori, « L'athée et le masque : xvii^e-xviii^e siècle », *Libertinage et philosophie au xvii^e siècle*, 5 (2001), p. 171-187; Hélène Ostrowiecki, « Le libertinisme et le masque », *Libertinage et philosophie au xvii^e siècle*, 5 (2001), p.47-56; Jean-Pierre Cavaillé, « Introduction », dans *Dis/simulations. Jules-César Vanini, François La Mothe Le Vayer, Gabriel Naudé, Louis Machon et Torquato Accetto. Religion, morale et politique au xvii^e siècle*, Paris, Champion, 2002, p.11-38, « L'écriture de la dissimulation », dans « Libertinage, irrégion... », [En ligne] et « "Ne laissez pas pénétrer votre secret". Dissimulation et libertinage au xvii^e siècle », *Secret/Public*, 2005 [En ligne]. Adresse URL : http://galleju.free.fr/secret-public/IMG/pdf/TEXTE_1_Cavaille.pdf (page consultée le 16 septembre 2010).

¹¹⁷ Didier Foucault, *Histoire du libertinage...*, p. 299 et 302-303.

¹¹⁸ Sophie Houdard, « Ninon de Lenclos... », [En ligne].

¹¹⁹ *Ibid.*

dez lors elle bien que les religions n'estoient que des imaginations, et qu'il n'y avoit rien de vray à tout cela »¹²⁰.

Le parcours d'Anne de Lenclos, tel que nous avons été en mesure de le retracer à partir de la biographie de Roger Duchêne – l'écrit le plus complet du point de vue documentaire qui existe actuellement sur la courtisane – et de certaines sources d'époque, permet donc de retracer ce qui aurait constitué les deux grandes périodes de la vie de la courtisane, sa jeunesse libertine et irréligieuse d'une part, son âge mûr et sa vieillesse de salonnière d'autre part. Mais ce bref récit de vie n'aurait pas été complet sans un panorama de l'évolution du libertinage à l'âge moderne, qui a permis à la fois de mesurer la portée des transgressions contre l'ordre moral et religieux commis par Ninon et de la situer à l'intérieur de cette mouvance complexe. Fort de cet arrière-plan indispensable, l'enquête peut maintenant s'attaquer à son objet central : la réévaluation du parcours de Ninon après son enfermement de 1656-1657.

¹²⁰ Gédéon Tallemant des Réaux, *Historiettes*, volume 2, p.441.

Chapitre 2 : Les ressources socio-économiques d'une ancienne courtisane

Quinze lettres, dix-sept billets, un opusculé peut-être à son actif, Ninon a laissé derrière elle peu de traces écrites. La perspective de l'histoire du genre et des femmes nous permettra cependant de contourner cet obstacle et de retracer les contours d'une vigoureuse agentivité chez cette représentante des femmes du Grand Siècle. L'autonomie et la capacité d'action d'Anne de Lenclos ont déjà été soulignées à maintes reprises par ses biographes - Émile Magne et Roger Duchêne n'ont ainsi pas eu peur d'affirmer qu'il « plaisait [à Ninon] d'être, ainsi qu'un homme, libérée de fêrule »¹²¹ ou de présenter la courtisane comme « une femme de tête, qui a toujours su garder les pieds sur terre »¹²². Mais nul n'a jamais entrepris de relever systématiquement les traces laissées par cette agentivité, cette capacité à orienter son propre destin et à agir sur le monde, dans les textes rédigés par Ninon ou qui, lui étant directement adressés, en témoignent.

Ainsi faut-il jauger, à l'aune du genre, *La coquette vengée*, publiée anonymement en 1659¹²³, les bribes de différentes correspondances entretenues par Ninon entre 1668 et 1700 et les documents notariés la concernant car ils regorgent d'indices permettant de mettre à nus les ressorts d'une surprenante liberté de pensée et d'action. L'attention portée, par l'histoire du genre, aux relations de pouvoir entre les sexes dans le monde socio-

¹²¹ Émile Magne, *Ninon de Lenclos...*, p.2

¹²² Roger Duchêne, *Ninon de Lenclos...*, p.297.

¹²³ Éditée par Charles Sercy. *Ibid.*, p.253.

économique d'une part et dans le monde intellectuel et moral d'autre part permettent justement de dresser un portrait inédit et étonnamment humain de la célèbre courtisane. Ce faisant, nous pouvons mesurer l'écart qui sépare la vie de la Ninon historique de sa légende sulfureuse.

Un enfermement qui aurait dû être fatal

Comment une femme, au XVII^e siècle, peut-elle passer du statut de petite noble désargentée et condamnée pour libertinage, à celui d'une salonnière triomphante chez qui l'on voit en 1669 « dîner [...] les ministres »¹²⁴ de Louis XIV? Après son enfermement en 1656 et 1657, Ninon n'aurait pas dû réussir à se réintégrer à la bonne société parisienne. Qu'est-ce qui a pu permettre ce retour en grâce? Répondre à cette question, c'est non pas seulement étudier les mécanismes de la faveur royale, c'est aussi révéler l'agentivité d'une femme qui a su faire jouer à son profit des recours sociaux et économiques que ses contemporains lui reconnaissaient comme tout-à-fait légitimes. C'est ce que nous dévoilent les textes que Ninon a produit après son enfermement et jusqu'à son décès.

L'enfermement de Ninon prend place dans un large mouvement de reprise en main des mœurs collectives par le pouvoir monarchique après la Fronde (1648-1653)¹²⁵. Il résulte d'une double condamnation, à la fois religieuse et politique, dont témoigne un auteur anonyme dans ses *Remarques iournalieres et veritables, De ce qui s'est passé dans*

¹²⁴ Émile Colombey, éd. , « VIII. De Saint-Évremond à Ninon (1669) », dans *La correspondance...*, p.90. Selon Roger Duchêne, c'est Hugues de Lionne, secrétaire d'État aux Affaires étrangères entre 1663 et 1671, qui serait allé manger chez Ninon. Voir *Ninon de Lenclos...*, p.291.

¹²⁵ René Pintard, *Le libertinage érudit...*, p. 37.

*Paris & en quelques autres endroitz du Royaume, et ailleurs durant les annees 1656 et 1657*¹²⁶:

La Dam[oiselle] L'enclos avoit esté [...] conduite aux Madelonettes, par Mad[ame] De Vendosme accompagnée de Mad[ame] La Marquise de Senecey, de l'ordonnance verbale de la Reyne, dont la pieté se trouvoit extrem[ement] offencée Non seulement de la Vye scandaleuse qu'elle menoit a la Veüe du Louvre; mais encore et bien plus sensiblement par le Rendez Vous general que tous les Jeunes Seigneurs de la Cour se donnoyent chez elle tous les Jours, et ou ilz establissoyent la desbauche, le libertinage et l'Impieté, au plus hault degré d'Insolence que l'on puisse imaginer¹²⁷.

Ninon est donc condamnée, certes, à cause du mode de vie contraire aux prescriptions religieuses qu'elle mène au vu et au su du pouvoir; mais bien plus encore, et là se situe la condamnation politique, parce qu'elle entraîne « les Jeunes Seigneurs de la Cour » dans ses "excès". Ces outrances sont au nombre de trois : d'abord la « desbauche », définie par Antoine Furetière comme une « habitude vicieuse, abandonnement au vin, aux femmes, au jeu, & aux autres vices »¹²⁸, puis le « libertinage », accusation visant les individus qui « ne [veulent] pas s'assujettir aux loix, aux regles de bien vivre, à la discipline d'un Monastere »¹²⁹, et finalement l'« Impieté », à savoir l'« action d'un homme

¹²⁶ *Remarques iournalieres et veritables, De ce qui s'est passé dans Paris & en quelques autres endroitz du Royaume, et ailleurs durant les annees 1656 et 1657*, Bibliothèque nationale de France, Manuscrits français, n° 10277, 266 folios.

¹²⁷ *Ibid.*, f° 39-40. Ce texte est aussi reproduit par Émile Colombey dans *La correspondance...*, p.196.

¹²⁸ Antoine Furetière, « Desbauche », dans *Dictionnaire universel, contenant generalement tous les mots françois, tant vieux que modernes, & les termes de toutes les sciences et des arts: divisé en trois tomes*, La Haye, A. et R. Leers, 1690, non paginé.

¹²⁹ Antoine Furetière, « Libertin », dans *Ibid.*

impie »¹³⁰, d'un « libertin qui se moque de Dieu, qui le blasphème, qui profane les choses sacrées »¹³¹.

Dans sa biographie, Roger Duchêne remarque bien que Ninon est mise au pilori parce qu'« on se réunit chez elle et qu'on y parle »¹³²; donc, que la courtisane offre un espace à l'expression d'une culture aristocratique dissidente, où se mêlent insoumission des corps et insoumission des esprits : « L'insolence des paroles n'est pas moins grave que le mauvais exemple d'une vie scandaleuse. Chez elle on cultive la sensualité et on raffine sur un amour qui n'est pas pur et simple soulagement de la concupiscence. On y perd le sens du péché »¹³³.

Toute ces accusations sont évidemment d'une gravité extrême et répondent parfaitement au contexte du temps. D'une part, la législation sur le mariage, qui condamne explicitement toute forme de sexualité externe à la sphère conjugale, s'est considérablement renforcée depuis le concile de Trente (1545-1563) et a constitué, selon Robert Muchembled, « une préoccupation essentielle du pouvoir royal sous les derniers Valois et les premiers Bourbons »¹³⁴. D'autre part, la législation royale sanctionne « les moindres manifestations de l'incrédulité ou de l'indépendance religieuse, voire celles de la simple

¹³⁰ Antoine Furetière, « Impiété », dans *Ibid.*

¹³¹ Antoine Furetière, « Impie », dans *Ibid.*

¹³² Roger Duchêne, *Ninon de Lenclos...*, p.198.

¹³³ *Ibid.*

¹³⁴ Robert Muchembled, *L'orgasme et l'Occident. Une histoire du plaisir du XVI^e siècle à nos jours*, Paris, Seuil, 2005, p.116. D'après Jean-Louis Flandrin, c'est d'ailleurs entre XVII^e et XIX^e siècles que se situerait le « sommet de la répression sexuelle » dans les sociétés occidentales : « De par la conjonction de ce principe moral [la continence hors mariage] et de ce fait démographique, les pulsions sexuelles des jeunes gens se sont trouvées soumises, dans l'Europe occidentale des XVII^e-XIX^e siècles, à une répression qui n'a guère d'équivalent en d'autres lieux et d'autre temps ». Voir Jean-Louis Flandrin, « Répression et changement dans la vie sexuelle des jeunes », dans *Le sexe et l'Occident. Évolution des attitudes et des comportements*, Paris, Seuil, 1981, p.279-299. La citation est extraite de la p.280.

gaillardise »¹³⁵ - depuis l'athéisme, passible de la peine de mort, jusqu'au blasphème dont les punitions connaissent un durcissement notable. Ainsi, René Pintard le souligne, Louis XIII réaffirme, en 1636, la validité des décisions rendues par Henri III contre les blasphémateurs le 15 octobre 1588¹³⁶. Le pouvoir royal manifeste sans ambiguïté sa volonté de voir appliquer la loi en multipliant les textes normatifs¹³⁷. Ce qui explique que l'entourage dévot de la régente Anne d'Autriche aurait songé à un projet de loi qui, dès la troisième offense, condamnait les blasphémateurs au bannissement ou à la galère!¹³⁸ Dans ce contexte, n'est-il pas étonnant que le pouvoir ait attendu si longtemps avant d'inquiéter Ninon ?

Il faut souligner que ces accusations sont encore plus graves lorsqu'elles sont formulées à l'encontre d'une femme. Duchêne, qui était plutôt imperméable à la dynamique profondément genrée qui sous-tend la condamnation de la courtisane et la disgrâce¹³⁹ qui s'en est suivie, n'insiste pas assez, selon nous, sur cet enjeu. Car la femme, au XVII^e siècle,

¹³⁵ René Pintard, *Le libertinage érudit...*, p.22.

¹³⁶ *Ibid.*, p.23.

¹³⁷ Des Lettres sont ainsi publiées par le roi en 1643 et 1647, le Parlement de Paris rend un arrêt en ce sens le 18 décembre 1647, le Parlement de Dijon en rend deux, le 15 mai 1648 et le 4 mai 1651. *Ibid.*

Sur la multiplication des textes de loi contre le blasphème, voir aussi Alain Cabantous, « Un foisonnement législatif » et « Les leçons de la loi », dans *Histoire du blasphème en Occident, fin XVI^e – milieu XIX^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1998, p.57-73.

¹³⁸ C'est René Pintard qui évoque ce projet : « Visiblement on entendait que la lutte contre l'impiété fut menée avec vigueur. N'avait-on pas même songé, pendant la minorité du jeune Roi, à rendre au système pénal la rigueur des temps antiques? Une amende de 50 livres et 7 jours de prison pour les blasphémateurs convaincus par deux ou trois témoins; à la deuxième faute, le carcan et l'incision de la lèvre inférieure; dès la troisième, la langue percée, une amende, et la condamnation au bannissement ou aux galères perpétuelles; des dispositions spéciales enfin pour découvrir les coupables et encourager les dénonciations; enfin le châtimement des officiers peu soigneux : voilà les mesures qu'énumérait certain projet élaboré dans l'entourage dévot de la Régente : on n'eut pas le féroce courage de la publier », dans *Le libertinage érudit...*, p.23.

¹³⁹ Furetière définit ainsi la disgrâce : « Esloigner quelqu'un de sa presence, luy oster la faveur, la protection qu'on luy donnoit. Un favory qui est *disgracié* perd tous ses flatteurs & la plus-part de ses amis », dans *Dictionnaire universel...*, non paginé.

fait partie, selon la fameuse formule de Jean Delumeau, de ces « agents de Satan »¹⁴⁰ : selon une certaine tradition cléricale misogyne, elle est « l'appât dont Satan se sert pour attirer l'autre sexe en enfer »¹⁴¹. Relue dans cette optique, la condamnation de Ninon revête une violence encore plus forte : n'apparaît-elle pas la victime par excellence d'une chasse aux sorcières qui vise tous les déviants à l'ordre monarchique alors en pleine consolidation? Voyez les dates : la royauté sévit contre Ninon déjà vieille quand le jeune roi, qui n'est pas à un scandale près – il commence sa liaison avec Marie Mancini, la nièce de Mazarin – soucieux de son image publique et main dans la main avec son principal ministre, autorise que l'étau se resserre autour des anciens frondeurs, comme le cardinal de Retz, alors que font rage à l'intérieur, la querelle des *Provinciales* et à l'extérieur, la guerre avec l'Espagne. La royauté n'a alors nul besoin qu'une de ses protégées se transforme en véritable agent provocateur, menant au libertinage de la pensée et des mœurs, les jeunes hommes aux tendances rebelles qu'elle fréquente, alors que les messieurs des Parlements menacent de recommencer la Fronde¹⁴².

Cette hypothèse semble se confirmer dans la suite du témoignage de l'auteur des *Chroniques iournalières*. Décrivant la réaction de Ninon lors de son arrestation, il note que « cette mortification fut d[']autant plus fascheuse a suporter a ceste vieille Courtisane

¹⁴⁰ Jean Delumeau, « 10. Les agents de Satan : III. – La femme », dans *La peur en Occident (XIV^e-XVIII^e siècles)*. Une citée assiégée, Paris, Fayard, 1978, p.305-345.

¹⁴¹ Jean Delumeau, *La peur...*, p.315-316. Sur l'évolution de la figure de la femme tentatrice et lubrique, qui est cœur de la démonisation de la femme à l'époque moderne, voir Guy Bechtel, « La putain », dans *Les quatre femmes de Dieu. La putain, la sorcière, la sainte & Bécassine*, Paris, Plon, 2000, p.65-113.

¹⁴² Mazarin veille en effet à empêcher le retour des troubles en particulier chez les gentilshommes qui continuent de se réunir, malgré la volonté du roi, pour réclamer la tenue des États généraux. Lucien Bély, *Louis XIV : le plus grand roi du monde*, Paris, Gisserot, 2005, p.47-48.

quelle estoit d'un esprit hautain et subiette a ses plaisirs; ne faisant aucun scrupule de professer et soutenir que l'honnêteté d'une femme consistoit seulement en l'art de paroître honnête; au surplus d'une conversation très agréable, de bonne mine et fort accorte »¹⁴³. Autrement dit, Ninon fait preuve, d'une part, de hauteur – ce qui n'est guère surprenant chez une femme noble, consciente des prérogatives et de l'impunité de sa race –, d'autre part, réagissant à l'art du paraître si en vogue à cette époque de l'honnêteté et de la montée en puissance du parti dévot, elle ne semble pas avoir fait mystère de sa liberté de mœurs. C'est ce qui fait écrire à certains historiens comme Jean-Pierre Cavaillé que Ninon professe ainsi une volonté de jouir d'une existence totalement libérée de la « pathologie de la culpabilité dévote »¹⁴⁴. En bref : Ninon ne semble pas respecter absolument les bornes étroites prescrites par son époque à l'état de femme, elle refuse de se limiter à la place que Dieu lui a assignée et surtout de se plier à celle où cherche à l'enfermer le courant dévot qui appuie à cent pour cent l'absolutisme avant d'en faire lui-même les frais¹⁴⁵.

Et Ninon semble être parfaitement consciente de ses transgressions, d'autant qu'elle connaît parfaitement le code de « savoir-vivre » de l'honnêteté distillé dans les salons et sait, bien avant le *Tartuffe* de Molière, dénoncer les avancées et les hypocrisies du parti dévot, d'où sa tirade sur la nécessité pour une femme d'exceller dans « l'art de paroistre honneste »¹⁴⁶.

¹⁴³ *Remarques iournalieres...*, f° 40. Cité aussi dans Colombey, *La correspondance...*, p.197.

¹⁴⁴ Jean-Pierre Cavaillé, « Libertinage, irrégion... », [En ligne].

¹⁴⁵ Marc Venard, « Christianisme et morale », dans Jean-Marie Mayeur, Charles Pietri et Luce Pietri, dir., *Histoire du christianisme...*, p.1005-1007.

¹⁴⁶ *Remarques iournalieres...*, f° 40.

L'auteur des *Remarques journalières* a relevé que la demoiselle prit fort mal sa punition [...]. Le goût du faste et des faux brillants, dénoncés par Chapelle, explique, avec les succès répétés de Ninon sur tant d'homme riches ou de bonne naissance, qu'elle n'ait pas spontanément exercé les vertus chrétiennes d'humilité et de simplicité. Elle régnait au contraire, entourée d'admiration et d'égards. Placée sous l'autorité de religieuses qui méprisent les valeurs du monde, elle réagit avec hauteur, désireuse de manifester par son comportement la dignité qu'on veut lui faire perdre. Dans ce couvent, elle découvre aussi une austérité qui va à l'encontre de ses habitudes de vie : être « sujette aux plaisirs » n'est pas seulement aimer les hommes, c'est aussi et surtout aimer ses aises. Ninon est privée du confort auquel elle était habituée¹⁴⁷.

Dans son interprétation de ce passage des *Remarques journalières* Roger Duchêne atteste du maintien chez les historiens des préjugés défavorables à l'égard des femmes quand il présente Ninon comme une coquette capricieuse; néanmoins quand il décrit ce qui l'attend au couvent, il pointe le double standard auquel sont soumises les femmes qui, à l'instar de Ninon, décident de miner l'ordre des choses. Gwénaél Murphy a ainsi admirablement décrit, pour le XVIII^e siècle, le choc des valeurs et des modes de vie qui ne manquait pas de se produire dans ces lieux où l'on enfermait les femmes pour les punir de leurs comportements: « Épouses infidèles, veuves et célibataires en concubinage, femmes débauchées et prostituées composent ces étranges colonies de punies, ayant en commun le fait d'avoir eu des relations sexuelles hors mariage et d'être sous la surveillance de femmes

¹⁴⁷ Roger Duchêne, *Ninon de Lenclos...*, p.199.

qui ont, théoriquement, fait vœu de chasteté. Luxure et chasteté féminines se retrouveraient ainsi enfermées en des lieux semblables, dans une sorte d'étrange face à face [...] »¹⁴⁸.

Or ce qui échappe à Duchêne, c'est que la dignité avec laquelle réagit la principale intéressée ressortit à l'étroite imbrication des liens sociaux de l'époque, en particulier dans le contexte de la mise au pas de la noblesse par Louis XIV : ce n'est alors pas une « indignité », au sens où l'entend le XX^e siècle, que d'être enfermée – on n'y perd pas ses titres de noblesse – c'est une mortification, un coup de cravache pour ramener le rétif ou la rétive dans le droit chemin¹⁴⁹. La prolifération au XVII^e siècle des lettres de cachet contre les fils et filles de bonne famille est là pour en témoigner, l'enfermement est alors pour la royauté – et pour ceux qui trouvent leur compte à la soutenir – un moyen de régler la haute société, de réguler ses comportements¹⁵⁰.

¹⁴⁸ Gwénaél Murphy, « Prostituées et pénitentes (Poitiers et La Rochelle au XVIII^e siècle) », *CLIO. Histoire, femmes et sociétés*, 17 (2003), p.2-3 (pagination électronique). Pour un aperçu plus large sur pratiques d'enfermement à l'âge classique et sur les catégories de population ("mauvais pauvres", libertins, homosexuels, aliénés...) voir Michel Foucault, « Le grand renfermement » et « Le monde correctionnaire », dans *L'histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Gallimard, 2007 (1972), p.67-147.

¹⁴⁹ « Sous Louis XIV, l'emploi des lettres de cachet adressées à des particuliers, devint beaucoup plus fréquent que par le passé. Je ne les établirai pas, disait ce monarque, mais on en a usé dans tous les temps et j'en userai. Un édit du mois de juillet 1705 prouva que le roi n'avait pas oublié sa parole. Louis XIV parle : « de ceux qu'il juge quelquefois à propos d'éloigner pour un temps du lieu de leur établissement ordinaire par des ordres particuliers, pour bonnes et justes causes à lui connues, qui, oubliant l'obéissance qu'ils doivent à l'ordre spécial qu'ils ont de lui, quittent le lieu de séjour qui leur est marqué pour se retirer hors du royaume. Il défend à ceux qui sont par lui relégués, en quelque lieu du royaume que ce soit, d'en sortir sans sa permission, sous peine de confiscation de corps et de biens, pour raison de leur désobéissance formelle. Il veut que ceux qui quitteront le lieu de leur relégation soient, dès ce moment, morts civilement, il leur enjoint d'y revenir incessamment, sinon leur procès leur sera fait pour raison de leur désobéissance ». Albert Deguerre, *De la liberté individuelle en droit romain et en droit français*, Paris, Cotillon, 1876, p.109-110

¹⁵⁰ Sur les lettres de cachet, voir aussi : Michel Foucault, *Dits et écrits : 1954-1988*, Paris, Gallimard, 1994, volume 2, p.607; Claude Quétel, *De par le Roy – Essai sur les lettres de cachet*, Paris, Privat, 1981, 242 pages; Brian E. Strayer, *Lettres de Cachet and Social Control in the Ancien Régime, 1659-1789*, New York, Peter Lang, 1992, 247 pages.

Voilà qui explique la tranquillité dont fait preuve Ninon au moment d'une arrestation due à son mode de vie, à ses idées et peut-être surtout au fait qu'elle était une femme. Mais Ninon, qui a compris la remontrance, sait que cet enfermement ne peut être que provisoire, d'autant qu'elle a ses appuis en hauts lieux.

De là, l'importance pour l'auteur des *Remarques iournalières* de préciser, en clôture de son témoignage, que Ninon demeurait d'une « conversation fort agréable, de bonne mine et fort accorte »¹⁵¹. Or, « accort » désigne « celui qui est courtois, complaisant, adroit, qui se sçait accommoder à l'humeur des personnes avec qui il a affaire, pour reüssir en ses desseins »¹⁵². Et ce sont des qualités sociales de ce type que Ninon déploie dans la vie comme dans ses correspondances et qui lui ont permis non seulement de réintégrer les réseaux qui étaient les siens avant sa captivité, mais même de monter dans l'échelle sociale.

Des capacités réticulaires surprenantes

C'est entre 1662 et 1670 que Ninon choisit de quitter définitivement le « métier » de courtisane¹⁵³ qui avait jusqu'alors été le sien. Les documents qui contiennent le plus d'informations directes sur les capacités sociales d'Anne de Lenclos à partir de cette période sont de deux natures distinctes : notariale et épistolaire. Les plus importants documents notariaux concernant Ninon (testament, inventaire après-décès) ont été reproduits par Émile Magne à la fin de sa biographie de la courtisane¹⁵⁴.

¹⁵¹ *Remarques iournalières...*, f° 40.

¹⁵² Antoine Furetière, « Accort, orte », dans *Dictionnaire universel...*, non paginé.

¹⁵³ Roger Duchêne, *Ninon de Lenclos...*, p.275.

¹⁵⁴ Émile Magne, *Ninon de Lanclos*, p.195-220.

Mais il subsiste surtout un groupe d'une quarantaine de lettres, pour l'essentiel rassemblées par Émile Colombey dans *La correspondance authentique de Ninon de Lenclos, comprenant un grand nombre de lettres inédites et suivie de La coquette vengée* publiée en 1886. À partir de ces lambeaux de correspondance, il est possible de retracer les rapports de Ninon avec dix interlocuteurs différents¹⁵⁵, qui s'ajoutent aux habitués de son salon¹⁵⁶. Malgré l'enfermement de Ninon, la présence de certains d'entre eux – Antoine Gombaud, chevalier de Méré (1607-1684); l'abbé d'Hautefeuille, bibliothécaire de Marie-Anne Mancini, duchesse de Bouillon; Louis de Madaillan de Lesparre, marquis de Lassay (1629-1708) – ne surprend pas outre mesure, étant donné que ces trois personnages historiques ont soit fréquenté les mêmes milieux littéraires et mondains que Ninon (Méré),

¹⁵⁵ Un ensemble de lettres a cependant été écarté car il est impossible d'établir son authenticité. Il d'agit des lettres de Françoise d'Aubigné, d'abord épouse de l'écrivain Paul Scarron puis marquise de Maintenon. Émile Colombey les a publiées dans sa *Correspondance authentique de Ninon de Lenclos* (p.73-78), mais affirme lui-même en introduction qu'il ne les « [publie] que pour mémoire » (p.72). C'est qu'il se fie au travail philologique effectué par Théophile Lavallée dans *La correspondance générale de Madame de Maintenon* (1755-1756, Amsterdam, 8 volumes). Ce dernier, étudiant la première publication des lettres de la marquise par Laurent Angliviel de La Beaumelle en 1752, remarque qu'un grand nombre de lettres ont probablement été inventé par l'éditeur, dans le but de romancer l'histoire de la marquise de Maintenon et de fournir des informations sur des périodes pour lesquelles n'ont subsisté aucune lettre de sa main, entre autre sur le moment de son élévation sociale qui précède directement son mariage secret avec Louis XIV. Roger Duchêne appuyait encore, en 2000, cette interprétation, affirmant qu'il « ne subsiste aucune lettre authentique de Ninon à Mme Scarron, ni inversement ». À ce sujet, voir Théophile Lavallée, « Des lettres de M^{me} de Maintenon publiées par La Beaumelle », dans *Correspondance générale de Madame de Maintenon, tome 1*, Paris, Charpentier, 1865, p.1-11 et Roger Duchêne, *Ninon de Lenclos...*, p.377.

¹⁵⁶ Roger Duchêne a établi, entre autre, la présence chez Ninon de Louis de Mornay, marquis de Villarceaux (1619-1691), le plus grand amour de Ninon; de Charles-Auguste, marquis de la Fare (1644-1712); de François de Castagnères, abbé de Châteauneuf (1645-1708), dont le *Dialogue sur la musique des Anciens*, publié après sa mort en 1725, rapport un débat qui aurait lieu dans le salon de Ninon à la fin de la vie de la salonnière; de l'abbé Nicolas Géroyn (1667 -1744); et de plusieurs autres intellectuels et académiciens. En plus de fréquenter le cercle de madame de la Sablière, il précise également qu'à la fin de sa vie, Ninon aurait été assurément reçue par Guillaume Amfrye, abbé de Chaulieu (1639-1720) aux côtés de Marie-Anne Mancini, duchesse de Bouillon et par Charlotte Gouffier, duchesse de la Feuillade, ancienne pensionnaire de Port-Royal et mariée, au moment où elle reçoit Ninon, à un favori de Louis XIV. *Ninon de Lenclos...*, p.292 et 329-336. On sait également, par sa correspondance, que Ninon connaissait bien Jean de La Fontaine (1621-1695) et La Rochefoucauld (1613-1680).

soit sont d'un statut social équivalent (Lassay) ou inférieur à celui de l'ancienne courtisane (Hautefeuille)¹⁵⁷.

Toutefois, la position sociale des autres correspondants d'Anne de Lenclos est beaucoup plus élevée : ils sont issus de la haute noblesse ou gravitent autour du pouvoir. Leur inclusion à l'intérieur des réseaux de Ninon fournit un indice de taille quant à l'agentivité sociale de l'ancienne courtisane, en faisant apparaître l'étendue de ses capacités réticulaires.

C'est ainsi qu'une première lettre, la seule qui n'ait pas été reproduite par Émile Colombey et qui a été rédigée par un ami du « Marq[uis] de Dangeau, Gouv[erneur] de la Touraine »¹⁵⁸ avant 1666¹⁵⁹, démontre hors de tout doute que Ninon avait réussi à établir des contacts à la Cour de Louis XIV, bien qu'elle n'y ait jamais été directement admise. L'auteur anonyme de la missive se plaît en effet à décrire à la mondaine des événements auxquels il a vraisemblablement assisté : d'abord les chasses royales organisées à

¹⁵⁷ D'après Émile Colombey, l'abbé d'Hautefeuille était le fils d'un boulanger d'Orléans. *La correspondance...*, p.158.

¹⁵⁸ « A Mademoiselle de Lenclos », dans *Mélanges de l'histoire de France II*, Bibliothèque nationale de France, Nouvelles acquisitions françaises n° 22873, f° 91.

Le « marquis de Dangeau » auquel il est fait référence est Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau (1638-1720) et auteur du célèbre *Journal de Dangeau*, publié pour la première fois entre 1854 et 1860. L'homme a mené une importante carrière politique, ayant donc été gouverneur de la Touraine mais aussi ambassadeur extraordinaire à Trèves, Mayence et Modène. En juillet 1667, il est, par ailleurs, élu à l'Académie française. Voir la courte notice biographique que lui consacre l'institution sur son site internet : <http://www.academie-francaise.fr/immortels/base/academiciens/fiche.asp?param=78>.

D'après Roger Duchêne, Dangeau aurait commencé à fréquenter le salon de Ninon au début des années 1660. *Ninon de...*, p.272.

¹⁵⁹ Roger Duchêne, *Ninon de Lenclos...*, p.231. Une autre datation peut cependant être proposée. L'auteur anonyme de la lettre affirme en effet à Ninon qu'elle « [verra] aparamment des Descriptions regulieres, belles, et exactes d'une feste très superbe et très galante, que le Roy donna a la Reine, et aux Dames, il y a trois jours à Erbaud », « A Mademoiselle... », f°89-90. Ces « Descriptions » font peut-être référence à l'ouvrage de Paul Pellisson intitulé *La feste d'Erbaud du 8 octobre 1668*. Si tel est le cas, la lettre de l'ami de Dangeau aurait été rédigée trois jours avant la fête citée plus haut, soit le 5 octobre 1668.

Chambord, puis les fêtes offertes par Louis XIV à la Cour à d'Erbaud et au château de Blois¹⁶⁰.

Le statut des épistoliers restants confirme l'importance des réseaux que Ninon avait réussi à tisser et à conserver avec les Grands et leur entourage. D'une part, un autre gouverneur et ancien amant, qui avait aidé Ninon à rentrer en grâce en 1657, figure ainsi au nombre de ses contacts : César-Phœbus d'Albret, que Ninon aurait connu très jeune, dès 1645, dans l'entourage de Gaston d'Orléans¹⁶¹. Elle lui envoie, en septembre 1671, une lettre pour lui faire part de la « joie que [lui a donné son] retour à la santé »¹⁶². Au nombre des interlocuteurs prestigieux de Ninon figure également Henri-Joseph de Peyre, comte de Tréville (1641-1708), le fils de Jean-Armand du Peyrer, comte de Tréville et capitaine des Mousquetaires sous Louis XIII. Ce dernier, qui a envoyé une lettre à Ninon le 8 décembre 1693, a carrément été élevé aux côtés du jeune Louis XIV!¹⁶³

D'autre part, treize billets envoyés par Ninon à François d'Usson, marquis de Bonrepaux (c. 1654-1719), entre 1675 et 1701, atteste de la longévité des liens qui ont uni l'ancienne courtisane à un membre important du Secrétariat d'État à la Marine et ambassadeur extraordinaire de Louis XIV en Angleterre (1686-1688), au Danemark (1693-1697) et aux Provinces-Unies (1698-1699)¹⁶⁴. L'agentivité que Ninon déploie dans ces billets est particulièrement remarquable. Elle réussit, en effet, à favoriser la carrière du

¹⁶⁰ « A Mademoiselle de... », f^o 88-91^v.

¹⁶¹ Roger Duchêne, *Ninon de Lenclos...*, p.156.

¹⁶² « xxxvii. De Ninon au maréchal d'Albret. Septembre 1671 », dans Émile Colombey, éd., *La correspondance...*, p.141.

¹⁶³ *Ibid.*, p.163.

¹⁶⁴ François-Alexandre Aubert de La Chesnaye-Desbois et Badier, « François, Seigneur de Bonrepaux », dans *Dictionnaire de la noblesse*, tome 19, col. 317-318.

chevalier Louis de la Boissière (1652-1730), le fils né de ses amours avec Louis de Mornay, marquis de Villarceaux (1619-1691)¹⁶⁵, en utilisant les entrées de Bonrepaux à la Marine. En 1688, elle lui témoigne ainsi sa gratitude : « Je n'ose rien vous dire. Vous voyez tant de diseurs et l'on voit si peu de gens faire comme vous, qu'il faut tout garder dans son cœur. Je crois que ce garçon sera digne de vos bontés et je les ressentirai toute ma vie »¹⁶⁶.

Et Ninon va même plus loin, puisqu'elle se permet à deux reprises, en 1678 et 1684, d'utiliser le marquis de Bonrepaux pour transmettre respectivement « cinquante écus »¹⁶⁷ et « trois cents francs »¹⁶⁸ à son fils, alors éloigné de Paris.

Le marquis de Bonrepaux n'est d'ailleurs pas le seul contact que Ninon possédait au plus haut niveau du Secrétariat à la Marine, puisqu'elle a envoyé, entre 1702 et 1705¹⁶⁹, deux lettres à Marie-Claire Deschamps de Marsilly, qui était l'épouse, depuis 1695, du lieutenant général de la Marine, Philippe le Valois, marquis de la Villette¹⁷⁰.

Ce sont, cependant, les échanges épistolaires que Ninon a entretenus entre 1668 et 1700 avec son dixième et dernier interlocuteur, Charles de Marguetel de Saint-Denis, seigneur de Saint-Évremond (1614-1703), qui fournissent le plus d'informations sur

¹⁶⁵ Roger Duchêne, *Ninon de Lenclos...*, p.170. Sur les amours de Ninon et de Villarceaux voir : Georges Mongrédien, « Un amant de Ninon de Lenclos : le marquis de Villarceaux », dans *Libertins et amoureuses (documents inédits)*, Paris, Perrin, 1929, p.101-110 et Roger Duchêne, « Les orages de la passion », dans *Ninon de Lenclos...*, p.187-194.

¹⁶⁶ « XLIV. De Ninon à M. de Bonrepaux (1688) », dans Émile Colombey, éd., *La correspondance...*, p.149.

Il est important de souligner qu'en veillant à l'avancement de son fils, Ninon se conforme aussi parfaitement au rôle qui était attendu d'elle en tant que femme; à savoir veiller à l'avancement de ses hommes, fils ou mari, en utilisant ses réseaux. Voir à ce sujet : Sharon Kettering, « The Patronage Power of Early Modern French Noblewomen », *The Historical Journal*, vol. 32, no 4 (1989), p. 817-841.

¹⁶⁷ « XXXIX. De Ninon à M. de Bonrepaux (1678) », dans Émile Colombey, éd., *La correspondance...*, p.145.

¹⁶⁸ « XLI. De Ninon à M. de Bonrepaux (Mars 1684) » dans *Ibid.*, p.146.

¹⁶⁹ Émile Colombey, « note I », *Ibid.*, p.174.

¹⁷⁰ *Ibid.*, p.173.

l'agentivité sociale de Ninon, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif. Cette correspondance est en effet la plus longue de toutes celles qui ont été conservées : elle comprend vingt-trois lettres en tout, onze de Saint-Évremond et douze de Ninon. De ce fait, elle permet de retracer avec une certaine précision le dialogue écrit que Ninon a entretenu pendant une trentaine d'années avec ce membre de la petite noblesse normande¹⁷¹, un libertin mondain et un moraliste avec lequel elle partageait une amitié depuis les années 1640¹⁷².

Bien sûr, et malgré son important volume, les informations contenues dans cette correspondance sont forcément parcellaires. Le dialogue épistolaire des deux amis est, tout d'abord, entrecoupé de silences, imposés par le contexte même de la rédaction des lettres. C'est que Saint-Évremond ne se trouve plus en France : longtemps proche de Nicolas Fouquet, le célèbre surintendant des finances, il se retrouve impliqué dans sa chute. Après l'arrestation du ministre à Nantes, le 5 septembre 1661, une cassette contenant les papiers les plus importants de Saint-Évremond, qui avait fui avec Fouquet, sont découverts chez Suzanne de Bruc, marquise du Plessis-Bellièvre¹⁷³. On y trouve un document extrêmement compromettant : la *Lettre sur la paix*, adressée à Fouquet¹⁷⁴, qui critique la paix des Pyrénées (1659) conclue sous la gouverne de Mazarin. Louis XIV décide dès lors de « punir

¹⁷¹ Alain Niderst, « Saint-Évremond et les libertins », dans Suzanne Guellouz, dir., *Saint-Évremond au miroir du temps. Actes du colloque du tricentenaire de sa mort, Caen-Saint-Lô (9-11 octobre 2003)*, Tübingen, Narr, 2005, p. 203.

¹⁷² *Ibid.*, p.205.

¹⁷³ Roger Duchêne, *Ninon de Lenclos...*, p.261.

¹⁷⁴ C'est ce qu'affirme Alain Niderst, d'après les initiales du destinataire : « M.F.S.D.F », qui signifierait « M. Fouquet, surintendant des finances ». *Ibid.*, p.208.

l'insolence du gentilhomme »¹⁷⁵ et Saint-Évremond fuit la France pour l'Angleterre à la fin de 1661. Il s'installe d'abord à Londres (1661-1665), avant de transiter par La Haye (1665-1670), puis de s'installer durablement en Angleterre jusqu'à sa mort en 1703¹⁷⁶.

La distance géographique qui sépare Ninon et Saint-Évremond a joué un rôle dans l'interruption de leur dialogue épistolaire. En effet, comme l'a mis en évidence Marie-Gabrielle Lallemand dans une étude consacrée à cette source¹⁷⁷, de nombreux obstacles matériels parsèment le trajet emprunté par les lettres. Le service postal chargé d'acheminer les missives est souvent défaillant: les lettres se perdent ou arrivent avec un important retard¹⁷⁸, comme en atteste la remarque suivante de Saint-Évremond : « On m'a rendu dans le mois de décembre la lettre que vous m'avez écrite le 14 octobre. Elle est un peu vieille, mais les bonnes choses sont agréablement reçues, quelque tard qu'elles arrivent »¹⁷⁹.

Le dialogue de Ninon et de Saint-Évremond est également interrompu par les aléas de la politique étrangère française, surtout la guerre de la ligue d'Augsbourg (1689-1697)¹⁸⁰. Encore une fois, le libertin mondain en témoigne : « Il y a plus d'un an que je demande de vos nouvelles à tout le monde, et personne ne m'en apprend »¹⁸¹.

¹⁷⁵ *Ibid.*

¹⁷⁶ René Ternois, « La publication des lettres de Saint-Évremond », dans Saint-Évremond, *Lettres. Textes publiés avec introduction, notices et notes par René Ternois*, Paris, Librairie Marcel Didier, 1967, tome 1, p. IX.

¹⁷⁷ Marie-Gabrielle Lallemand, « Saint-Évremond et Ninon de Lenclos : correspondance », dans Suzanne Guellouz, dir., *Entre baroque et Lumières : Saint-Évremond (1614-1703). Colloque de Cerisy-la-Salle (25-27 septembre 1998)*, Caen, Presses universitaires de Caen, 2000, p. 113-125.

¹⁷⁸ *Ibid.*, p. 116.

¹⁷⁹ « xxxvi. De Saint-Évremond à Ninon (1). (1700) », dans Émile Colombey, éd., *La correspondance...*, p. 137.

¹⁸⁰ Marie-Gabrielle Lallemand, « Saint-Évremond et... », p. 116.

¹⁸¹ « xxiv. De Saint-Évremond à Ninon (2) (1697) », dans Émile Colombey, éd., *La correspondance...*, p. 117.

Mais c'est, ensuite, la conservation ultérieure des missives qui semble avoir fait disparaître le plus grand nombre d'informations : de nombreuses lettres ont vraisemblablement été égarées ou détruites. D'un côté, aucune trace ne subsiste des lettres qui étaient en possession de l'ancienne courtisane. Aucune mention n'en est faite dans son inventaire après-décès¹⁸². La seule information disponible sur leur trajectoire posthume est fournie par Voltaire. Dans une lettre rédigée en 1751, il affirme en effet qu'« on a peu de lettres d'elle. Il y en a deux ou trois d'imprimées dans le recueil de Saint-Évremond. L'abbé de Châteauneuf en avait beaucoup mais en mourant il a brûlé tous ses papiers »¹⁸³.

D'un autre côté, les lettres en possession de Saint-Évremond étaient déjà considérablement dispersées du vivant de leur auteur, étant donné ses déplacements entre la France, les Provinces Unies et l'Angleterre. Pierre Desmaizeaux, éditeur le plus connu des œuvres et des lettres de Saint-Évremond à l'orée du XVIII^e siècle, ne réussit ainsi surtout qu'à sauver depuis Londres la dernière partie de la correspondance du mondain, rédigée durant sa vieillesse. Le corpus épistolaire retracé par la critique contemporaine expose de ce fait un très grand déséquilibre: sur les deux cent lettres retracées, cent quarante-cinq ont été rédigées tardivement, entre 1676 et 1703¹⁸⁴.

Malgré ces lacunes et ces ellipses, il demeure cependant possible de retracer deux périodes distinctes dans la correspondance d'Anne de Lenclos et de Saint-Évremond. La

¹⁸² « Inventaire après-décès de damoiselle Anne de Lenclos du 21 octobre 1705 », dans Émile Magne, *Ninon de Lenclos...*, p.202-218.

¹⁸³ Voltaire. « Sur M^{lle} de Lenclos. À M***. 1751 » dans *Œuvres de Voltaire. Tome XXXIX. Mélanges - Tome III*. M. Beuchot, éd., Paris, Lefèvre/Firmin Didot Frères/Werdet et Lequien fils, 1830, p.409.

¹⁸⁴ René Ternois, « La publication des lettres... », tome 1, p. IX.

première partie du dialogue épistolaire, rédigée entre 1669 et 1671, retrace la prise de contact des deux amis, après le départ de Saint-Évremond en exil. Composée seulement de trois lettres, deux de Saint-Évremond et une de Ninon, elle expose la véritable stratégie galante que déploie le moraliste pour récupérer les cent livres qu'avait cautionné la courtisane sur les 2300 livres qu'il avait prêtées à Alexandre d'Elbène¹⁸⁵, fils d'un gentilhomme ordinaire d'Henri III¹⁸⁶. Ce dernier, que Ninon avait connu dans les années 1640¹⁸⁷, s'était en effet ruiné en subvenant aux besoins de diverses « demoiselles du Marais »¹⁸⁸.

La seconde partie de la correspondance, rédigée plus tardivement entre 1685 et 1700, permet de mettre le doigt sur certaines des préoccupations, des angoisses, qui ont le plus occupé Ninon de Lenclos dans les dernières décennies de sa vie. Car c'est à un véritable débat épistolaire qu'elle se livre avec Saint-Évremond, un débat qui prend son origine dans le vieillissement de leurs corps respectifs, et qui tente de déterminer le type de plaisirs – plaisirs du corps ou plaisirs de l'esprit – qui sera le plus apte à soulager les douleurs nées des outrages du temps. La conversation écrite des deux amis, qui comprend neuf lettres du mondain et onze de l'ancienne courtisane, est, par ailleurs, inscrite dans une double temporalité, souvent écartelée entre le temps propre de l'énonciation des lettres, la

¹⁸⁵ « VII. De Saint-Évremond à M. d'Hervart (De La Haye, 10 janvier 1669) », dans Émile Colombey, éd., *La correspondance...*, p. 88.

¹⁸⁶ François-Alexandre Aubert de La Chesnaye-Desbois et Badier, « Alexandre d'Elbène », dans *Dictionnaire de la noblesse*, tome 7, col. 201-202.

¹⁸⁷ Roger Duchêne, *Ninon de Lenclos...*, p. 156.

¹⁸⁸ *Ibid.*

vieillesse des deux épistoliers, et le rappel des souvenirs communs d'une jeunesse définitivement révolue.

C'est la seconde partie de la correspondance de Ninon et de Saint-Évremond qui comprend le plus grand nombre d'informations sur les capacités sociales de notre libertine : on peut y observer Ninon en pleine action de réseautage. Les deux amis font, en effet, constamment référence au faisceau des relations qu'ils entretiennent chacun de part et d'autre de la Manche; faisceaux qui se rencontrent parfois dans la réalité, grâce à la médiation de l'espace épistolaire.

D'un côté, Ninon et Saint-Évremond réussissent à entretenir à distance des relations mondaines. L'ancienne courtisane en témoigne ainsi sans ambiguïté dans une lettre de 1687 : « M. de Lauzun est mon voisin; il recevra vos compliments. Je vous rends très tendrement ceux de M. de Charleval. Je vous demande instamment de faire souvenir M. de Ruvigny de son amie de la rue des Tournelles »¹⁸⁹.

Mais, d'un autre côté, Ninon ne fait pas que maintenir ses réseaux anglais. Elle va beaucoup plus loin : elle utilise sa relation épistolaire avec Saint-Évremond pour élargir le nombre de ses connaissances. Elle accepte ainsi d'accueillir chez elle, suite aux recommandations et aux suppliques de Saint-Évremond, Alphonse Turretin, professeur de théologie à l'académie de Genève¹⁹⁰, le docteur Morelli – le fils d'un médecin juif originaire du Caire, reconnu pour son érudition et son détachement à l'égard du

¹⁸⁹ « XX. De Ninon à Saint-Évremond (2) (1687) » dans Émile Colombey, éd., *La correspondance...*, p. 110.

¹⁹⁰ « XXI. De Saint-Évremond à Ninon (1). (1687) » dans *Ibid.*, p. 113.

catholicisme¹⁹¹ – et une invitée de marque, Lady Sandwich¹⁹², la fille de John Wilmot, comte de Rochester, reconnu de son vivant pour sa poésie satyrique et les scandales qu’il avait provoqués à la cour de Charles II d’Angleterre¹⁹³. Et ce n’est pas uniquement parce que ces hôtes ont été recommandés par son vieil ami que Ninon accepte de les recevoir dans son appartement de la rue des Tournelles. Bien au contraire, elle choisit délibérément les invités qui passeront le pas de sa porte, comme l’atteste cette remarque qu’elle adresse à Saint-Évremond à propos du docteur Morelli : « Si le nom de *docteur* ne m’avoit rassurée, je vous auroit fait réponse par l’abbé d’Hautefeuille, et vos Anglois n’auroient pas entendu parler de moi. On leur a dit à ma porte que je n’y étois pas, et on y reçut votre lettre qui m’a autant réjouie qu’aucune que j’aie jamais reçue de vous »¹⁹⁴.

Le portrait général des capacités sociales de Ninon, tel qu’il se dessine à partir des données qui viennent d’être évoquées, est limpide. Il met au jour l’agentivité sociale remarquable d’une femme qui a réussi non seulement à maintenir en place les réseaux nobiliaires et mondains qu’elle possédait avant son enfermement, mais même à les élargir. Qui plus est, l’ancienne courtisane exerce un véritable contrôle sur le choix de ses diverses relations. C’est que la manière dont Ninon gère sa vie sociale semble constituer le résultat d’une véritable stratégie, visant à mettre en place une nouvelle image d’elle-même. Elle

¹⁹¹ « XXVI. De Saint-Évremond à Ninon (1) (1698) » dans *Ibid.*, p. 121. C’est Desmaizeaux, le premier éditeur scrupuleux des œuvres de Saint-Évremond, qui fournit ces renseignements sur le docteur Morelli. Émile Colombey le cite directement dans la note 4 de la page que nous venons d’indiquer.

¹⁹² « XXXI. De Ninon à Saint-Évremond (3) (1699) » dans *Ibid.*, p. 130.

¹⁹³ *Ibid.*, note 2, p. 122 et Roger Duchêne, *Ninon de Lenclos...*, p.342.

¹⁹⁴ « XXVII. De Ninon à Saint-Évremond (3) (Mars ou avril 1698) », dans Émile Colombey, éd., *La correspondance...*, p.124.

joue ce nouveau « personnage » avec lequel « il n'est pas permis de badiner »¹⁹⁵, comme elle l'affirmait elle-même en 1671 à Saint-Évremond. Et quel meilleur moyen d'incarner un nouveau "personnage", doté d'une réputation sans tâche, qu'en affichant son inclusion dans les clientèles de patrons puissants et éloignés de la mouvance libertine? La courtisane, après son passage aux Madelonnettes, a ainsi vraisemblablement maintenu et renforcé ses réseaux, afin de se mettre à l'abri d'une nouvelle disgrâce¹⁹⁶.

Un savoir-faire économique indiscutable

Ninon ne se limite cependant pas à déployer son agentivité dans la seule sphère sociale. Elle possède en effet des aptitudes indéniables dans le domaine économique, qui se révèle tout autant dans sa correspondance que dans les documents notariés la concernant. Le premier temps de ses rapports épistolaires avec Saint-Évremond est à cet égard exemplaire. Deux constats fondent cette analyse. Tout d'abord, comme il a été déjà mentionné, ces lettres attestent que l'ancienne courtisane, malgré son enfermement comme "fille de mauvaise vie", est devenue la créancière de d'Elbène, donc d'un membre d'une famille puissante, proche du pouvoir royal¹⁹⁷. Ninon semble ainsi être capable de se rendre indispensable à certains puissants dans une sphère qui dépasse largement celle des simples rapports sociaux.

¹⁹⁵ « XVI. De Ninon à Saint-Évremond. (1671) » dans *Ibid.*, p. 99.

¹⁹⁶ Sur les relations de clientèle de la noblesse française à l'époque moderne, voir : Elie Haddad, « Noble Clienteles in France in the Sixteenth and Seventeenth Centuries: A Historiographical Approach », *French History*, 20, no. 1 (2006), p.75-109; Kettering, Sharon, *Patrons, Brokers, and Clients in Seventeenth-Century France*, New York, Oxford University Press, 1986, 322 pages et « Strategies of Power: Favorites and Women Household Clients at Louis XIII's Court », *French Historical Studies*, 33, no. 2 (2010), p.177-200.

¹⁹⁷ Roger Duchêne, *Ninon de Lenclos...*, p.263.

Mais il y a plus : les lettres permettent de saisir sur le vif l'agentivité que déploie l'ancienne courtisane dans le différend financier qui l'oppose à Saint-Évremond; différend qu'elle règle en menant de véritables négociations et dans lequel elle réussit, selon les informations disponibles, à avoir le dernier mot. Sans pour autant perdre l'amitié de son correspondant qui, quant à lui, ne s'est pas gêné pour la piquer.

Pour convaincre Ninon de lui renvoyer ses cent livres (alors que la courtisane n'a rien reçu de ce que devait lui rendre Delbène) Saint-Évremond déploie successivement deux stratégies différentes. Dans un premier temps, il aborde son interlocutrice sur un ton galant et renvoie à Anne de Lenclos une image idéalisée d'elle-même :

Aujourd'hui que la fleur de votre grande jeunesse est passée (le mot est rude, mais vous me l'avez écrit tant de fois que ce n'est que le répéter), vous retenez tant de bonne mine sur votre visage et conservez tant d'agrément dans l'esprit que, n'étoit la délicatesse de votre choix à recevoir le monde, il y auroit autant de foule chez vous, sans intérêt, qu'il y en a dans les cours où il y a le plus de fortune. Vous mêlez des vertus à tous vos charmes; et, au moment qu'un amant vous découvre sa passion, un ami peut vous confier son secret. Votre parole est la convention la plus sûre sur laquelle on puisse se reposer; et quand vous avez fait espérer cent pistoles sur des droits seigneuriaux, on y peut compter comme si elles étoient déjà reçues. De cette parole d'honneur si exacte, faut-il passer à un mensonge officieux de votre ami?¹⁹⁸

Ce passage constitue un bel exemple d'une de ces « interférences entre la sensibilité tendre et la réalité »¹⁹⁹ que Jean-Michel Pelous avait identifié dans son étude sur l'amour galant des années 1650 et 1660. Le ton qu'adopte ici Saint-Évremond n'est d'ailleurs en

¹⁹⁸ « VIII. De Saint-Évremond à Ninon. (1669) », dans Émile Colombey, éd., *La correspondance...*, p.90.

¹⁹⁹ Jean-Michel Pelous, *Amour précieux, amour galant (1654-1675). Essai sur la représentation de l'amour dans la littérature et la société mondaine*, Paris, Klincksieck, 1980, p.82.

rien étonnant : en tant que « prolongement de la conversation »²⁰⁰, l'écriture épistolaire qui était pratiquée par les mondains du Grand Siècle se devait en effet de respecter les exigences de la politesse et de l'honnêteté, dont le but premier visait à « assurer la cohésion sociale par la production de l'agrément »²⁰¹.

Ninon ne se laisse cependant manifestement pas séduire par ce discours, puisque Saint-Évremond n'envoie pas moins de quatre lettres à un autre de ses correspondants français, Monsieur d'Hervart²⁰², pour obtenir des informations sur le paiement de la dette et rappeler son bon souvenir à Ninon. C'est alors qu'il s'attaque à l'intégrité morale de l'ancienne courtisane, qui avait déjà réussi à le convaincre de libérer d'Elbène de sa dette :

Si je ne dois toucher que les cinquante pistoles dont me parle M. d'Hervart, ne vous reprochez point d'avoir manqué de parole : c'est l'effet de mon étoile, et non pas le manque de votre bonne foi; des plus honnêtes gens, mes amis, gens d'honneur bien intentionnés, même à me faire plaisir, si j'avois besoin d'eux, en ont usé de même. Je ne leur en sais pourtant pas mauvais gré; cette maudite étoile les a forcés à démentir leur inclination et les a fait agir contre leur naturel.

J'aurai une autre consolation qui détournera ma pensée de cet ascendant funeste vers quelque chose d'agréable : si je touchois toute la somme, votre exactitude et cet honneur régulier me donneroient votre exclusion entière de la qualité d'amant assujetti aux droits de votre infidélité. Si je ne touchois rien, celle d'ami se

²⁰⁰ Linda Timmermans, *L'accès des femmes à la culture...*, p.191.

²⁰¹ Delphine Reguig Naya, « Nicole et Méré... », p. 131.

Sur la lettre entendue comme prolongement de la conversation voir : Mireille Gérard, « Art épistolaire et art de la conversation : les vertus de la familiarité », *Revue d'histoire littéraire de la France*, 78, 6 (Novembre-décembre 1978), p.958-974; Elizabeth C. Goldsmith, « Written Conversation : The Epistolary Manuals », dans « *Exclusive Conversations* ». *The Art of Interactions in Seventeenth-Century France*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 1988, p.28-37.

²⁰² D'Hervart était conseiller au Parlement de Paris et maître des requêtes. Émile Colombey, éd., *La correspondance...*, p.85. Les quatre lettres citées sont aux p.92-94.

trouveroit trop interessée; et l'opinion de la sûreté qu'il y eut toujours avec vous en affaire, seroit perdue²⁰³.

Ninon ne se laisse pas démonter par ces reproches. Bien au contraire, elle clôt le débat en affirmant la rectitude de son comportement et met ainsi implicitement en valeur son rôle de meneur dans les tractations financières qui l'ont opposé au libertin mondain :

Je vous avois écrit une très belle lettre dans laquelle je vous faisais voir tout mon mérite sur le payement prématuré. Quoique j'eusse donné ma parole, je crois que Marc-Antonin, philosophe et empereur de plus, ne payoit point d'avance pour ses créanciers. Voilà pourtant ce que j'ai fait pour vous et pour le pauvre Delbène. Mon équité eusse voulu que je me misse en votre place et que j'eusse attendu jusqu'à la fin de mes affaires dont je n'ai pas tiré un sol encore; mais je vous ai crus tous deux plus à plaindre que moi, et vous ai départi cent pistoles sur une chose où le sac de mille ne se devoit, comme j'ai dit, qu'à la fin du compte²⁰⁴.

Et les activités économiques de Ninon sont loin de se résumer à cette seule affaire. En effet, son inventaire après-décès ne recense pas moins de vingt-deux « papiers »²⁰⁵ témoignant de transactions financières diverses. Encore une fois, ces « papiers » témoignent éloquemment de l'agentivité économique de Ninon : ils permettent en effet de saisir les stratégies qu'a été en mesure de déployer cette femme du XVII^e siècle pour s'assurer des revenus réguliers même après avoir quitté la courtisannerie.

²⁰³ « XIV. De Saint-Évremond à Ninon. (1670) », dans *Ibid.*, p.95-96.

C'est juste avant cet extrait que Saint-Évremond assure Ninon qu'il a bien libéré Alexandre d'Elbène de sa dette, comme il en avait convenu avec elle : « Selon votre promesse, je quitte de bon cœur M. Delbène, notre cher ami et faux créancier, de tout le reste, qui se monte à 1335 livres; et vous mettez par là sa conscience en repos ».

²⁰⁴ « XVI. De Ninon à Saint-Évremond. (1671) », dans *Ibid.*, p.98.

²⁰⁵ « Inventaire après-décès... », dans Émile Magne, *Ninon de Lanclos.*, p.215.

Deux contrats de constitution de rente viagère²⁰⁶ sont, à cet égard, particulièrement intéressants. D'après le premier d'entre eux, daté du 16 octobre 1670, Ninon a placé un capital de « huit mil trois cens trente-trois livres, six sols, huit deniers » auprès de la « Communauté de Lion ». Ce petit placement lui permet de s'assurer de « mil livres de pension viagère »²⁰⁷. D'après Roger Duchêne, cette transaction financière est particulièrement astucieuse. La libertine a en effet su profiter d'une opportunité exceptionnelle, qui s'est présentée à elle lorsque les échevins de la ville de Lyon ont lancé à Paris un emprunt à fonds perdu, à 12% de taux d'intérêt, dans le but de rembourser l'énorme dette publique de la ville²⁰⁸.

Le second contrat est, quant à lui, moins avantageux pour l'ancienne courtisane. Ninon aurait en effet acheté « huit cens dix livres de rente sur les aydes et gabelles de France, moyennent seize mil deux cens livres »²⁰⁹, un capital deux fois plus élevés que dans le contrat de 1670. Mais il a été conclu par Ninon beaucoup plus tardivement : le 5 janvier 1700, soit à peine cinq ans avant sa mort. De ce fait, il démontre que la libertine n'a jamais cessé de gérer et de bonifier ses ressources financières.

Ninon a mené bien d'autres transactions financières qu'il sera impossible, faute d'espace, d'évoquer ici plus longuement²¹⁰. Mais les quelques exemples qui viennent d'être analysés mettent déjà amplement en valeur le savoir-faire économique de l'ancienne

²⁰⁶ La « rente viagère » désigne le revenu qui est versé à une personne sa vie durant, en contre-partie du placement d'un capital. Georges Blumberg, « Rente », dans *Encyclopaedia Universalis* [En ligne]. Adresse URL : <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/rente/#> (page consultée le 1^{er} juillet 2011).

²⁰⁷ « Inventaire après-décès... », dans Émile Magne, *Ninon de Lenclos*, p.216.

²⁰⁸ Roger Duchêne, *Ninon de Lenclos...*, p.264.

²⁰⁹ « Inventaire après-décès... », dans Émile Magne, *Ninon de Lenclos*, p.215.

²¹⁰ Pour plus de détails, voir Roger Duchêne, *Ninon de Lenclos...*, p.259-266.

courtisane; savoir-faire qui, en assurant son indépendance financière, lui a permis de piloter sa réinsertion sociale.

D'après sa correspondance et les documents notariaux qui la concernent, Anne de Lenclos a donc su faire preuve, après sa libération en 1657, d'habiletés sociales et économiques²¹¹ qui lui ont permis de passer outre la condamnation publique dont elle avait été la victime. Elle ne s'est pourtant pas complètement départie des comportements pour lesquels elle avait été réprouvée : les documents qui la concernent directement attestent qu'elle n'a pas cessé de faire preuve de conduites intellectuelles et religieuses hors norme.

²¹¹ Scarlett Beauvalet-Bouturye, *Les femmes à l'époque moderne. XVI^e-XVIII^e siècles*, Paris, Belin, 2003, p.99-148 et Dominique Godineau, *Les femmes dans la société française, 16^e-18^e siècle*, Paris, Armand Colin, 2003, p.53-68.

Chapitre 3 : Mondanité et libertinage

« Desbauche », « libertinage » et « Impiété », tels sont les mots utilisés par Anne d'Autriche, certains dévots et ennemis pour condamner Anne de Lenclos en 1656. Dans quelle mesure ces termes ont-ils entaché la réputation de la célèbre Ninon? Il faut poser cette question car, de façon générale, les témoignages à son sujet des contemporains qui l'ont vue vieillir sont étonnamment positifs. On peut multiplier les exemples.

En effet, pour une seule Madame de Sévigné qui écrit contre elle, on trouve maints témoins qui lui sont favorables. Dans une lettre du 1^{er} avril 1671, adressée à sa fille, la comtesse de Grignan et dont nous avons déjà cité des bribes dans notre récit de la vie de Ninon, la Marquise écrit ainsi :

Mais qu'elle est dangereuse cette Ninon! Si vous saviez comme elle dogmatise sur la religion, cela vous ferait horreur. Son zèle pour pervertir les jeunes gens est pareil à celui d'un certain M. de Saint-Germain, que nous avons vu une fois à Livry. [...] Quelqu'un pensa prendre votre parti, et voulut lui ôter l'estime qu'elle a pour vous; elle le fit taire, et dit qu'elle savait plus que lui. Quelle corruption! Quoi! Parce qu'elle vous trouve belle et spirituelle, elle veut joindre à cela cette autre bonne qualité [le libertinage d'esprit], sans laquelle, selon ses maximes, on ne peut être parfaite?²¹²

Cela dit, on n'est pas très éloigné dans le temps de la condamnation de Ninon à la réclusion aux Madelonnettes. L'accuser d'irrégion, de perversion et de libertinage est, pour ainsi dire, dans l'air du temps. De plus, l'acrimonie de la marquise peut aussi s'expliquer par le fait qu'elle ne goûte guère la liaison qu'entretiennent Ninon, alors âgée

²¹² Marie de Rabutin-Chantal, marquise Sévigné, « Lettre à Madame de Grignan. Lundi 30 mars 1671 », dans *Correspondance*, tome 1, p. 206. La définition de « cette autre bonne qualité » comme étant le « libertinage d'esprit » a été confirmé par l'appareil de notes établis par Roger Duchêne pour l'édition de la Pléiade. Voir note 5, p. 1043, dans le même tome.

de 48 ans, et son fils, Charles de Sévigné, qui n'en a que 23! L'amertume doit être d'autant plus grande que le père a précédé le fils dans les bras de Ninon...

Mais il est clair que le ton change progressivement à partir des années 1670. À l'aube des années 1690, alors qu'elle a 70 ans, Ninon vieillissante est carrément dépeinte comme un parangon de vertus et d'honnêteté. Ainsi, le 18 mai 1698, Élisabeth Charlotte de Bavière, duchesse d'Orléans et princesse Palatine (1652-1722), confie à la princesse-électrice Sophie de Hanovre (1630-1714) qu'elle juge bénéfique l'influence de l'ancienne courtisane sur son fils :

Depuis que M^{lle} de Lenclos est vieille, elle mène une vie fort honnête; elle dit, à ce qu'on prétend, que jamais elle ne se serait corrigée, si elle n'avait pas trouvé elle-même la chose ridicule. [...] Mon fils surtout est de ses amis, elle l'aime beaucoup. Je voudrais qu'il l'allât voir plus souvent et la fréquentât de préférence à ses bons amis. Elle lui inspirerait de meilleurs sentiments et plus nobles que ceux-ci ne font : elle s'y entend, paraît-il, car ceux qui sont de ses amis la vantent et ont coutume de dire : « il n'y a point de plus honnête homme que M^{lle} de Lenclos ». On prétend qu'elle est fort modeste dans ses manières et ses discours, ce que mon fils n'est pas le moins du monde²¹³.

Le portrait de Ninon composé par l'abbé Claude-François Fréguier (1666-1728), qui avait connu la courtisane « les treize ou quatorze dernières années de sa vie »²¹⁴, n'est pas moins élogieux :

²¹³ Élisabeth Charlotte de Bavière, duchesse d'Orléans, « Lettre à la duchesse de Hanovre, de Saint-Cloud, le 18 mai 1698 », dans *Correspondance de Madame la duchesse d'Orléans*, Ernest Jaeglé, éd., Paris, A. Quentin, 1880, p.193-194.

²¹⁴ Claude-François Fréguier, « Portrait de M^{lle} de l'Enclos », dans *Mémoires et lettres pour servir à l'histoire de la vie de Mademoiselle de l'Enclos*. Rotterdam, s.n., 1751, p.146. La date de composition de ce portrait demeure malheureusement inconnue.

C'étoit un esprit & des manieres au-dessus de tout pour les agrémens; & c'étoit une probité si pure, que le mélange des agrémens avec la vertu en faisoit un prodige. Si elle eut passé sa vie dans les premiers emplois de l'Etat, elle n'auroit pas eu une vieillesse plus honorable, ni plus respectée, que celle qui suivoit une vie pleine de galanterie & d'amour. Les personnes âgées l'aimoient par le souvenir de la supériorité qu'elle avoit eue de leur tems dans le monde, & moins par le souvenir de ses charmes que par celui de ses vertus. Les jeunes personnes l'aimoient pour les graces & la beauté qu'elles voyoient en elle dans un âge si avancé, & qui étoient telles que rien ne pouvoit lui être comparé. Son destin lui attachoit les plus honnêtes gens de la Cour & de la Ville²¹⁵.

À la fin de sa vie, Ninon fait donc l'objet de véritables dithyrambes. Elle n'a pourtant pas immédiatement cessé sa vie de "débauchée" après son emprisonnement en 1657. Alors qu'elle était encore enfermée aux Madelonnettes, François Le Métel, abbé de Boisrobert (1592-1662), un de ses grands amis dramaturge et poète libertin, ne s'empêche ainsi pas de publiciser dans les milieux mondains de la capitale un bon mot que lui avait adressé la courtisane, et dans lequel elle ne craint nullement d'évoquer son attirance pour l'homosexualité féminine : « Pour montrer combien il se cachoit peu de ses petites complexions [Boisrobert lui-même est homosexuel], il disoit que Ninon luy escrivoit, parlant du bon traitement que luy faisoient les Madelonnettes, où les Devots la firent mettre : "Je pense qu'à vostre imitation, je commenceray à aimer mon sexe" »²¹⁶.

²¹⁵ Claude-François Fraguier, « Portrait de M^{lle} ... », dans *Mémoires et...*, p.146-147.

De nombreux autres exemples pourraient être cités. Émile Colombey, dans *La correspondance authentique de Ninon de Lenclos*, rassemble ainsi les témoignages positifs du *Journal* de Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau (1705) p.211; du *Dialogue sur la musique des anciens* de l'abbé de Châteauneuf, p.211-226; et des *Mémoires* de Louis de Rouvroy, duc de Saint-Simon (1705), p.226-228, sur lequel nous reviendrons ultérieurement.

²¹⁶ Gédéon Tallement des Réaux, « Boisrobert », dans *Historiettes*, tome 1, p.413.

Boisrobert a ainsi rendu public le comportement licencieux de Ninon. Et ce comportement aurait pu provoquer scandale; c'est-à-dire constituer ce « mauvais exemple qu'on donne par quelque action, par quelque discours »²¹⁷ qui, au XVII^e siècle, s'oppose directement à l'édification chrétienne.

Qui plus est, Ninon continue non seulement d'entretenir des relations amoureuses et sexuelles à l'extérieur du cadre du mariage, comme en atteste son aventure avec le jeune marquis de Sévigné, mais trouve même un dernier "amant payeur". Ce dernier s'appelle Gérard de Burg et est « un conseiller ordinaire du roi en ses conseils »²¹⁸. Le 9 juin 1661, il signe avec Ninon un contrat de donation mutuelle, qui établit que lui et Ninon sont copropriétaires de la maison que la courtisane occupe déjà rue des Tournelles. À la mort de l'un des deux propriétaires, le survivant héritera de l'intégralité du logement. En attendant, Ninon jouit seule et sans contrainte de sa demeure²¹⁹.

Et ce n'est pas tout : Ninon n'abandonne pas non plus sa vie de "libertine" et "d'impie". Car, comme nous l'avons précédemment mentionné, elle fréquente dans les années 1660 le salon de Scarron et est même reçue aux alentours de 1700 par un poète libertin, Guillaume Amfrye, abbé de Chaulieu, qui lui ouvre les portes d'un milieu où « règnent l'esprit, la convivialité et le non-conformisme »²²⁰.

²¹⁷ Académie française, « Scandale », dans *Le dictionnaire de l'Académie française, dédié au Roy*, Paris, La veuve de Jean-Baptiste Coignard et Jean-Baptiste Coignard, 1694, tome 2, p.446.

²¹⁸ Roger Duchêne, *Ninon de Lenclos...*, p.260.

²¹⁹ *Ibid.*, p.259-260.

²²⁰ *Ibid.*, p.332.

La correspondance de Ninon et de Saint-Évremond confirme, quant à elle, la pérennité des doutes que la courtisane entretient à l'égard de la religion chrétienne. En 1699, elle confie en effet avec mélancolie au libertin mondain que « si l'on pouvoit penser comme Madame de Chevreuse, qui croyoit en mourant qu'elle alloit causer avec tous ses amis en l'autre monde, il seroit doux de le penser »²²¹.

Ninon réussit donc à faire preuve d'idées et de comportements transgressifs – tout en parvenant non seulement à rétablir sa réputation, mais encore à la bonifier. La persistance de ces attitudes hors-normes ne peuvent cependant se comprendre sans envisager la nouvelle image d'elle-même que Ninon a construite pour s'assurer d'un espace de liberté; espace construit autour d'une identité sociale, celle de la salonnière, profondément genrée et prenant comme point d'appui les habiletés sociales et économiques que nous avons fait apparaître au premier chapitre.

Ninon, salonnière

La correspondance de Ninon et les documents notariés qui la concernent permettent de mettre au jour sa façon de concevoir et incarner le rôle de la salonnière. Bien évidemment, ce rôle s'inscrit dans une dynamique plus large, qui voit l'émergence, à partir des années 1610²²², du rôle moteur des femmes dans la vie mondaine et littéraire parisienne. Depuis la célèbre « chambre bleue » de la marquise Catherine de Rambouillet (1588-1665), en passant par les salons, moins connus, de Charlotte Jouvenel des Ursins,

²²¹ « xxxii. De Ninon à Saint-Évremond (Juillet 1699) », dans Émile Colombey, éd., *La correspondance...*, p.132.

²²² Dominique Deslandres, « Agentivité, voix et voies... », dans Josette Brun, dir., *Interrelations...*, note 14 p.18.

vicomtesse d'Auchy (1570-1646), de Marie Bruneau, dame des Loges (c. 1584-1641)²²³, ou de ceux plus prestigieux d'Anne Marie Louise d'Orléans, connue sous le titre de Grande Mademoiselle (1627-1693), ou de Marguerite Hessein de La Sablière (1636-1693)²²⁴, le rôle des femmes comme actrices et promotrices de la civilisation des mœurs et de l'honnêteté auprès de la noblesse et de la bonne société parisienne ne cesse de prendre de l'ampleur. Ninon, après son enfermement, ne fait pas exception à la règle si l'on en croit la description composée par Saint-Simon au moment de sa mort en 1705 – ce dernier insiste particulièrement sur le polissage des mœurs et des attitudes qui régnait dans son salon :

Tout se passoit chez elle avec un respect et une décence extérieure que les plus hautes princesses soutiennent rarement avec des foiblesses. Elle eut de la sorte pour amis tout ce qu'il y avoit de plus trayé et de plus élevé à la cour, tellement qu'il devint à la mode d'être reçu chez elle, et qu'on avoit raison de le desirer par les liaisons qui s'y formoient : jamais ni jeu, ni ris élevé, ni disputes, ni propos de religion ou de gouvernement; beaucoup d'esprit et fort orné, des nouvelles anciennes et modernes, des nouvelles de galanterie, et toutefois sans ouvrir la porte à la médisance; tout y étoit délicat, léger, mesuré, et formoit les conversations, qu'elle sut soutenir par son esprit et par tout ce qu'elle savoit de faits de tout âge, la considération, chose étrange, qu'elle s'étoit acquise, le nombre et la distinction de ses amis et de ses connoissances, quand les charmes cessèrent de lui attirer du monde, quand la bienséance et la mode lui défendit de plus mêler le corps avec l'esprit²²⁵.

²²³ Sur la marquise de Rambouillet, la vicomtesse d'Auchy et madame des Loges voir Linda Timmermans, *L'accès des femmes...*, p.71-84. Sur la marquise de Rambouillet plus spécifiquement : Maurice Magendie, *La politesse mondaine...*, volume 1, p.120-148; Benedetta Craveri, *L'âge de la...*, p.56-79.

²²⁴ Sur les salons de la Grande demoiselle et de madame de la Sablière voir Benedetta Craveri, *L'âge de la...*, p.208-262 et 311-322.

²²⁵ Louis de Rouvroy, duc de Saint-Simon, *Mémoires du duc de Saint-Simon*. Cheruel et Regnier, éd., Paris, Hachette, 1873, Tome IV, p. 315.

La correspondance de Ninon et de Saint-Évremond fournit un parfait exemple de ce « respect et [de cette] décence extérieure » offerte par Ninon à ses invités dans l'intimité de son logis des Tournelles. La courtisane décrit en effet à son vieil ami les précautions oratoires qu'elle emploie afin de ne froisser aucun des acteurs prenant part à la querelle des Anciens et des Modernes : « Je fais souvent de vieux contes où M. Delbène, M. de Charleval et le chevalier de Rivière jouissent les modernes. Vous avez part aux bons endroits; mais comme vous êtes moderne aussi, j'observe de ne pas vous louer devant les académiciens qui se sont déclarés anciens »²²⁶.

Et ce n'est pas le seul trait que Ninon partage avec les salonnières qui lui sont contemporaines. Car sa correspondance atteste qu'elle est reconnue comme « arbitre de la langue et de la littérature »²²⁷; rôle qui avait été dévolu, dès la première moitié du Grand siècle, aux salonnières et aux femmes influentes dans le but de favoriser la carrière de certains auteurs²²⁸ et qui par la suite érigea le public féminin en juge du « meilleur style français, tel qu'il est conçu dans les milieux mondains »²²⁹. Dans une lettre datée du 8 décembre 1693, l'abbé de Tréville annonce en effet à Ninon la visite imminente d'une de ses connaissances, un certain abbé du Plessis²³⁰, qui compte soumettre un texte à l'appréciation de la courtisane : « Le bon abbé Du Plessis vous [...] prépare une

²²⁶ « xxv. De Ninon à Saint-Évremond (1697) », dans Émile Colombey, éd., *La correspondance...*, p.121.

²²⁷ Linda Timmermans, *L'accès des femmes...*, p.152.

²²⁸ À cet égard, les relations entretenues par Jean-Louis Guez de Balzac avec madame des Loges, la marquise de Rambouillet, la marquise de Sablé et mademoiselle de Scudéry est tout à fait exemplaire. *Ibid.*, p.155. Pour un aperçu plus exhaustif sur le rôle des femmes dans la vie littéraire voir l'ensemble du chapitre de Linda Timmermans intitulé « Le débat sur le rôle des femmes dans la vie littéraire » dans *Ibid.*, p.133-176.

²²⁹ *Ibid.*, p.166.

²³⁰ Il ne subsiste quasiment aucune information sur ce personnage. Voir Émile Colombey éd., *La correspondance...*, note 1 p.167. Sur cet extrait de la correspondance de Ninon, voir Roger Duchêne, *Ninon de Lenclos...*, p.330.

[harangue], et il ne croit pas qu'on puisse aborder autrement une personne de votre mérite et de votre réputation; mais comme il n'a pas lieu de se fier beaucoup à sa mémoire, il me semble que je le vois entrer chez vous, son papier à la main. Sa langue le sert mieux que ses oreilles, et vous n'aurez pas tant de peine à l'écouter qu'à vous faire entendre de lui »²³¹.

Un texte publié dès 1659, *La coquette vengée*, pourrait par ailleurs illustrer l'attention que Ninon accordait déjà à l'aube de la quarantaine et seulement deux ans après son installation dans la rue des Tournelles²³² – soit le moment où elle devient "salonnière" – au respect d'une des règles les plus essentielles de la culture mondaine et qui servait de fondement à la reconnaissance de la supériorité d'un goût féminin dénué des cadres d'une instruction académique²³³ : le rejet de toute forme de pédanterie, à savoir des pratiques érudites du savoir tel qu'elles étaient pratiquées dans des collèges et des universités encore pétris de scolastique et d'humanisme.

La coquette vengée est un dialogue dans lequel Éléonore, une coquette, met en garde sa nièce Philomène contre les « philosophes de ruelles qui dogmatisent dans des fauteuils »²³⁴. C'est que deux d'entre eux, arguant du désir d'instruire Éléonore, se sont introduits dans le cercle de cette dernière, alors qu'elle n'était encore qu'une jeune femme

²³¹ « LVI. De l'abbé de Troisville [Tréville] à Ninon de Lenclos. Montirander (Monstier-en-Der), 8 décembre 1693 », dans Émile Colombey, éd., *La correspondance...*, p.167.

²³² Roger Duchêne, *Ninon de Lenclos...*, p.222.

²³³ Linda Timmermans, en analysant le *Parallèle des Anciens et des Modernes* (1688-1697) de Charles Perrault remarque en effet que : « Le "jugement des Dames" est intuitif : d'instinct, elles adhèrent à l'esthétique mondaine et moderne et condamnent tout ce qui est "contraint", c'est-à-dire, en fait, tout ce qui sent l'étude [...] », dans *L'accès des femmes...*, p.166.

²³⁴ « La coquette vengée », dans Émile Colombey, éd., *La correspondance...*, p.180.

et qu'elle venait tout juste de débarquer à Paris. Le premier des deux philosophes, sous les traits duquel il est possible de reconnaître le vulgarisateur mondain de la philosophie scolastique Louis de Lesclache (c. 1600-1671)²³⁵, quitte précipitamment la compagnie d'Éléonore après que l'un de ses amis, Philidor, se soit moqué de la définition scolastique de l'amour contenue dans les tables qu'il utilisait pour instruire la jeune femme : « L'amour est une inclination de l'appétit au bien sensible considéré absolument »²³⁶. Le second « philosophe de ruelle », un ancien élève du premier philosophe et qui peut être identifié à Félix Juvenel de Carlinas, un homme de lettres et descendant du chancelier de France Juvénal des Ursins²³⁷, est soumis à un sort bien plus terrible: les amis d'Éléonore, pour punir l'homme de son arrogance et de sa pédanterie, le battent littéralement et le forcent à s'enfuir précipitamment.

Si nous avons précisé les noms des figures historiques qui se cachent vraisemblablement derrière les personnages des deux philosophes, c'est que *La Coquette vengée* aurait été rédigée par Ninon dans le but de répondre à un écrit de Félix de Juvenel : le *Portrait de la coquette ou la lettre d'Aristandre à Timagène*, un texte publié peu de temps avant *La Coquette*, en 1659²³⁸, et qui cherchait à dénoncer les « artifices des coquettes »²³⁹. Mais l'attribution de *La Coquette* demeure incertaine. C'est Émile Colombey qui, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, en a accordé la paternité à Ninon,

²³⁵ Louis de Lesclache enseigne la philosophie scolastique aux dames depuis 1635. Linda Timmermans, *L'accès des femmes...*, p. 130-131.

²³⁶ « La coquette vengée », dans Émile Colombey, éd., *La correspondance...*, p.184. Cette définition de l'amour est bien extraite d'un ouvrage publié par Louis de Lesclache en 1651 et intitulé *Philosophie expliquée en tables*, Linda Timmermans, *L'accès des femmes...*, p.379.

²³⁷ Émile Colombey, éd., *La correspondance...*, p.177.

²³⁸ *Ibid.* et Linda Timmermans, *L'accès des femmes...*, p.378.

²³⁹ Émile Colombey, éd., *La correspondance...*, p.178.

s'appuyant sur les affirmations du bibliographe Barthélemy Mercier, abbé de Saint-Léger (1734-1799) et sur un passage décrivant Éléonore jouant, comme Ninon, du luth – « je pris mon luth, je touchai quelques sarabandes »²⁴⁰. Pour Colombey, cette phrase « équivaut à une signature »²⁴¹. Roger Duchêne récuse cependant cette identification dans sa biographie de la courtisane. Pour lui, « *La Coquette vengée* n'est pas un document biographique. Ceux qui l'attribuent à Ninon en racontant l'histoire comme un épisode de sa vie ne font que traduire naïvement leur désir de la faire participer aux querelles de son temps et de l'enrichir d'une ébauche d'œuvre littéraire »²⁴².

Les arguments mis en œuvre par Duchêne ne nous apparaissent cependant pas suffisants pour exclure définitivement la possibilité que Ninon soit l'auteure du dialogue. Car, comme le remarque Linda Timmermans, Éléonore ne déconseille pas à sa nièce la fréquentation des libertins. Bien au contraire même, si l'on en croit cet extrait qui, selon l'historienne, est « impossible à mettre dans la bouche d'une "honnête femme" » : « Quand je dis donc que vous devez éviter les philosophes, je n'entends point parler ni d'un docteur, ni d'un solitaire, ni d'un libertin dont la profession est ouverte et déclarée »²⁴³. La présence dans le texte de cette réplique amène la chercheuse à postuler que *La Coquette* pourrait provenir du milieu libertin de la courtisane, d'autant plus qu'elle remarque que « dans les

²⁴⁰ « La coquette vengée », dans Émile Colombey, éd., *La correspondance...*, p.184.

²⁴¹ *Ibid.*, p.179.

²⁴² Roger Duchêne, *Ninon de Lenclos...*, p.254. Roger Duchêne critique ici un passage de la biographie de Ninon d'Émile Magne. Voir *Ninon de Lenclos*, p.133-135.

²⁴³ « La coquette vengée », dans Émile Colombey, éd., *La correspondance...*, p. 180 et Linda Timmerman, *L'accès des femmes...*, note 382, p.378.

dernières pages du *Portrait*, Juvenel décrit des "coquettes libertines", description qui vise clairement Ninon »²⁴⁴.

Devant ces différents indices historiques, il ne nous apparaît pas illogique de maintenir, dans le cadre de cette enquête, l'attribution de *La Coquette vengée* à Ninon. Et ceci, à plus forte raison que les arguments avancés par Roger Duchêne n'avancent aucun élément nouveau. L'historien de la littérature ne fait qu'affirmer péremptoirement que « Ninon de Lenclos n'est pas et n'a jamais été un écrivain », bien qu'il ne récuse pas, se contredisant ainsi lui-même, « qu'elle [...] ait [...] participé à la vie intellectuelle de son temps »²⁴⁵.

Et l'identification de Ninon comme auteur de *La Coquette vengée* comporte un avantage supplémentaire. C'est qu'en plus d'illustrer, comme nous l'avons dit, le rejet mondain du pédantisme, il permet de mettre précisément le doigt sur le dispositif global que Ninon a vraisemblablement pu déployer pour modifier, après son retour du couvent, sa réputation et écarter, autant que faire se peut, toute possibilité future d'enfermement. Car, si l'on s'attache à la définition du verbe « publier » telle qu'elle avait cours au XVII^e siècle – à savoir « rendre une chose publique »²⁴⁶ –, la publication d'un tel texte ne vient-elle pas souligner aux yeux de tous que Ninon est désormais une salonnière qui se conforme aux règles de la vie mondaine, qu'elles qu'aient pu être les raisons à l'origine de son enfermement?

²⁴⁴ *Ibid.*

²⁴⁵ Roger Duchêne, *Ninon de Lenclos...*, p.254.

²⁴⁶ Antoine Furetière, « Publier », dans *Dictionnaire universel...*, non paginé.

Plus encore : *La Coquette* met de l'avant une définition moderne de l'amour, qui est bien sûr opposée à la définition scolastique du sentiment mais est aussi déliée de toute attache à l'amour courtois, si en vogue dans les salons depuis la publication de *l'Astrée* (1607-1627) d'Honoré d'Urfé :

[...] *La Coquette vengée* dépeint parfaitement le désir des modernes de reconnaître la modernité de l'amour contre les définitions d'autrefois. Un grand changement s'est produit dans sa représentation littéraire, sinon dans les mœurs, après 1650. La société mondaine renonce à l'espoir des béatitudes absolues de l'amour tendre pour se contenter de satisfactions plus immédiates et plus éphémères. On découvre un nouveau mode d'expression, plus joyeux, délié des contraintes de la vision romanesque de la dame, dont il fallait conquérir le cœur par des soumissions éternelles, sans espérer d'en avoir jamais le corps²⁴⁷.

En clamant son adhésion à une conception renouvelée de l'amour, Ninon aurait pu signifier clairement aux mondains son désir de modernité, sa capacité à suivre les modes qui se succèdent dans la sphère mondaine, et ainsi affirmer la légitimité de sa présence au sein de la bonne société. Cette hypothèse semble d'autant plus vérifiable que le personnage même de la coquette constituait en 1659 un nouveau type littéraire, participant directement de la remise en cause du modèle de l'amour courtois : « De cette époque [aux alentours de 1650] date le fameux triangle "prude", "précieuse", "coquette" qui permet de décrire avec de très subtiles nuances les diverses formes que peut revêtir la rébellion contre l'amour »²⁴⁸.

On pourrait donc postuler que Ninon incarne et publicise une image d'elle-même qui correspond parfaitement au type social de la salonnière, dans le but de conserver un

²⁴⁷ Roger Duchêne, *Ninon de Lenclos...*, p.255.

²⁴⁸ Jean-Michel Pelous, *Amour précieux...*, p.246.

certain espace de liberté grâce à l'établissement d'une réputation inattaquable et soutenue par des réseaux influents et par des revenus réguliers. Les capacités de Ninon à contrôler son image transparaissent à deux reprises dans la correspondance entretenue par la courtisane avec Saint-Évremond. D'une part, on sait déjà que dès 1671, elle a insisté auprès du libertin mondain pour qu'il reconnaisse l'évolution de son caractère : « Je vous ai mandé que mes agrémens étoient changés en qualités solides et sérieuses, et vous savez qu'il n'est pas permis de badiner avec un personnage »²⁴⁹. D'autre part et surtout, elle ne se gêne pas pour lire aux membres de son salon en 1699 un éloge que lui avait adressé Saint-Évremond :

Vous êtes de tous les pays, aussi estimée à Londres qu'à Paris. Vous êtes de tous les tems; et quand je vous allègue pour faire honneur au mien, les jeunes gens vous nomment pour donner l'avantage au leur. Vous voilà maîtresse du présent et du passé : puissiez-vous avoir des droits considérables sur l'avenir! je n'ai pas en vue la réputation : elle vous est assurée dans tous les temps. Je regarde une chose plus essentielle : c'est la vie dont huit jours valent mieux que huit siècles de gloire après la mort²⁵⁰.

Si Ninon, dans la réponse qu'elle fait à Saint-Évremond, fait mine de protester – « Le bel esprit est dangereux dans l'amitié. Votre lettre en auroit gâté une autre que moi »²⁵¹ – elle n'en publicise pas moins l'éloge de son ami : « C'est un chef-d'œuvre que votre dernière lettre : elle a fait le sujet de toutes les conversations que l'on a eues dans ma chambre depuis un mois »²⁵².

²⁴⁹ « XVI. De Ninon à Saint-Évremond (1671) », dans Émile Colombey, éd., *La correspondance...*, p.99.

²⁵⁰ « XXIV. De Saint-Évremond à Ninon (1699) », dans *Ibid.*, p.134-135.

²⁵¹ « XXV. De Ninon à Saint-Évremond (1699) », dans *Ibid.*, p.136

²⁵² *Ibid.*

Il ne faudrait pas cependant avoir une vision téléologique des actes de Ninon. Car les parcours individuels ne résultent pas uniquement d'une stratégie qui aurait été conçue et appliquée scrupuleusement jour après jour par les acteurs historiques, comme semble l'affirmer Roger Duchêne lorsqu'il dit de Ninon que « pour assurer dans le monde une réussite assez tardive, elle dut apprendre à feindre d'en respecter les valeurs. Elle n'y devint pas un personnage en affirmant la liberté de ses mœurs mais en jouant sur les apparences »²⁵³. La destinée des individus, comme le remarque Thierry Nootens dans un article consacré à l'historiographie du Canada français au XIX^e siècle mais qui peut parfaitement s'appliquer à notre sujet, s'oriente plutôt en fonction des circonstances. Traitant de l'histoire de la famille, il remarque en effet que :

[...] plus fondamentalement, l'interprétation stratégique sous-entend que les familles font en quelque sorte toujours ce qu'elles ont à faire (malgré leur pauvreté, malgré les difficultés, etc.) ou plutôt qu'elles le font naturellement. C'est loger l'agir des acteurs à l'enseigne de l'évidence ou d'une espèce de spontanéité d'adaptation. Or, rien ne va de soi dans le vécu des individus et leurs itinéraires. À plus forte raison dans le cas des problèmes sociaux (pauvreté, maladie, etc.), des conflits intrafamiliaux et des situations de déviance : les arrangements mis en œuvre ont alors la plupart du temps l'aspect du « tant bien que mal », de l'improvisation²⁵⁴.

L'image de la salonnière que nous venons d'identifier dans la trajectoire de Ninon nous semble participer de ce « tant bien que mal ». Cela ne diminue cependant en rien la force de

²⁵³ Roger Duchêne, *Ninon de Lenclos...*, p.359. C'est nous qui soulignons.

²⁵⁴ Thierry Nootens, « Agency "virtuelle"? "Émotions" des acteurs? Quelques réflexions sur les rapports acteurs/institutions », dans Jean-Marie Fecteau et Janice Harvey, dir., *La régulation sociale entre l'acteur et l'institution. Pour une problématique historique de l'interaction/Agency and Institutions in Social Regulation. Toward an Historical Understanding of their Interactions*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2005, p.180.

l'agentivité de la courtisane, puisque celle-ci s'exprime justement par ses à orienter la portée d'évènements qui auraient dû normalement lui être profondément défavorables – bref, à improviser.

Ce constat semble d'autant plus juste que Ninon, au moment où elle inaugure son salon de la rue des Tournelles, en 1658, n'en est pas à sa première expérience de salonnière. En effet, comme le remarque Sophie Houdard à propos de la section consacrée à Ninon dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux, la courtisane avait déjà réussi avant son enfermement, dans les années 1640, à créer chez elle une société dont elle prescrivait les règles. C'est que Tallemant affirme qu'« on a distingué ses amans en trois classes : les payeurs, dont elle ne se soucioit guères, et qu'elle n'a soufferts que jusqu'à ce qu'elle ayt eu de quoy s'en passer; les martyrs, et les favorys »²⁵⁵. À partir de cet extrait, Sophie Houdard remarque :

la courtisane Ninon apparaît ici [...] comme la maîtresse d'elle-même, au moment même où elle est la maîtresse de ceux qui l'entretiennent. Elle choisit ses amants plus qu'elle ne se laisse acheter, différencie les hommes selon trois « classes » [...], organisant ainsi une société dont elle édicte les règles économiques, affectives, érotiques et juridiques.

L'historiette représente le salon de la courtisane comme un espace de relations avec les hommes où se distribuent des rôles sociaux produisant une société d'amants où les pôles d'inégalité s'échangent et se distribuent selon la durée des désirs et des besoins. Ainsi Ninon peut-elle être amoureuse ou pas, refuser des « payeurs » qui ne lui plaisent pas et leur rendre un argent qu'ils ont mal placé comme elle accepte de l'argent sans contrepartie. Au fond, ce qui frappe le plus dans cette historiette et ce qui paraît le plus étonnant pour l'auteur, c'est l'organisation sociale du salon qui

²⁵⁵ Gédéon Tallemant des Réaux, *Historiettes*, volume 2, p. 443.

en fait un lieu qui distribue autrement les traits de la société ordinaire²⁵⁶.

Si Ninon a donc déjà réussi dans sa jeunesse à s'improviser un rôle social favorable à partir du modèle qui lui était proposé par la société mondaine et de circonstances défavorables, à savoir le lien de dépendance économique qui aurait pu la forcer à se plier aux désirs et à la volonté des hommes qui subvenaient à ses besoins, il n'y a aucune raison de penser qu'elle n'ait pas réemployé une méthode similaire pour faire oublier son odieux enfermement et continuer à paraître dans le monde. Et ceci parce qu'il s'agissait d'une méthode qu'elle connaissait déjà, non pas parce qu'elle avait élaboré un plan machiavélique.

Une dernière remarque peut soutenir ce constat. Comme nous l'avons noté plus haut, Roger Duchêne soutient que Ninon, après sa captivité, « [joue] sur les apparences » dans le but de se réinsérer socialement. Il va même plus loin, lorsqu'il affirme que « le couvent où on l'enferma pour la punir de ses excès lui apprit à composer son personnage et à jouer, selon les visiteurs, le rôle qui convenait aux circonstances. Rien de moins calculé que ses débuts. Rien de moins spontané que son triomphe final »²⁵⁷.

Il ne fait aucun doute que Ninon ait consciemment cherché à retrouver la place qui était la sienne avant son enfermement. Or quand elle sort de prison, l'ensemble de la société mondaine est dirigée par une idéologie sociale, l'honnêteté, qui impose aux hommes

²⁵⁶ Sophie Houdard, « Ninon de Lenclos... », [En ligne].

²⁵⁷ Roger Duchêne, *Ninon de Lenclos...*, p.360.

comme aux femmes une attitude théâtrale : on paraît dans le monde, on y fait bonne figure, on y joue un rôle, on sauve les apparences, etc.

Antoine Gombaud, chevalier de Méré (1607-1684), un des correspondants de Ninon, a théorisé *a posteriori* le type social idéal de l'honnête homme tel qu'il avait cours dans les années 1660, c'est-à-dire tout à la fois pendant l'apogée de l'honnêteté²⁵⁸ et durant les premières années d'existence du salon de Ninon dans la rue des Tournelles. Or, Méré assimile directement la figure de l'honnête homme à celle d'un acteur, par exemple lorsqu'il souligne la difficulté d'exceller dans le jeu des relations sociales : « C'est un talent fort rare que d'être un bon Acteur dans la vie, il faut bien de l'esprit & de la justesse pour en trouver la perfection »²⁵⁹. Cette difficulté est d'importance, car :

Le personnage d'un honnête homme s'étend partout; il doit se transformer par la souplesse du génie, comme l'occasion le demande, & je trouve qu'il est plus difficile de jouer brillamment, que d'un air modeste et retenu : néanmoins cette façon discrète me semble plus propre à s'insinuer parmi les Dames, qui font cas de leur réputation, parce qu'elles craignent dans leurs amans cet air public & cet éclat de théâtre²⁶⁰.

Selon Méré, l'honnête homme et l'honnête femme jouent donc des rôles, doivent déguiser leur sentiment intérieur pour pouvoir « exceller en tout ce qui regarde les agréments & les

²⁵⁸ Julien-Eymard et Dominique Descotes, « Honnête homme (L) », dans Georges Grete, dir., *Dictionnaire des lettres françaises. Le XVII^e siècle*, éd. augmentée et mise à jour par Patrick Dandrey, dir., Paris, Fayard, 1992, p. 598.

²⁵⁹ Antoine Gombaud, chevalier de Méré, *Œuvres posthumes de M. le chevalier de Méré*, Paris, J. et M. Guignard, 1700, p.245. Sur le chevalier de Méré, voir : Maurice Magendie, *La politesse mondaine...*, volume 2, p.730-790; Emmanuel Bury, *Littérature et politesse. L'invention de l'honnête homme (1580-1750)*, Paris, PUF, 1996, p.179-183; Benedetta Craveri, *L'âge de la...*, p.500-501.

²⁶⁰ Antoine Gombaud, chevalier de Méré, *Œuvres posthumes...*, p.246-247.

bienséances de la vie [, de quoi dépent] [...] le plus parfait et le plus aimable commerce du monde »²⁶¹.

Lorsqu'elle « [joue] sur les apparences », Ninon ne fait-elle donc pas que se conformer aux règles de la société à l'intérieur de laquelle elle évoluait? Nul masque, sinon celui de l'honnêteté qui était revêtu par tous les mondains, ne semble donc pouvoir être décelé chez la courtisane. Elle a simplement mis en place une image d'elle-même qui lui a permis de s'ériger en salonnière, dans le but d'assurer sa sécurité et sa place dans la société. Cette image a été pensée et vécue par Ninon à partir des outils que lui avaient fournis sa propre expérience et la société à l'intérieur de laquelle elle évoluait, sans qu'il y ait matière à détecter chez elle une quelconque forme d'hypocrisie.

Une libertine impénitente

Se poser en salonnière admirée a ainsi permis à Ninon de s'assurer une incontestable respectabilité tout en se ménageant un espace d'expression protégé des regards inquisiteurs. C'est ainsi qu'elle peut se permettre de créer, dans le secret de sa correspondance, un lieu de liberté fondé sur la confiance et l'amitié, sans craindre de conséquences.

Transgressions contre la morale et le genre

Ainsi lorsqu'elle s'adresse à Saint-Évremond, Ninon ne dissimule pas la culture libertine qu'elle a acquise durant sa jeunesse et l'intérêt qu'elle continue de lui porter. Les

²⁶¹ *Ibid.*, p. 4-5.

transgressions que nous avons relevées dans leur échange épistolaire sont de nature intellectuelle ; elles concernent toutes, en effet, des *topoi* importants de la pensée libertine.

La lettre qui ouvre la seconde partie de la correspondance entre la courtisane et Saint-Évremond, rédigée en 1685, est à cet égard tout à fait exemplaire. Car le vieil ami de Ninon y expose à l'attention de sa correspondante son interprétation de la doctrine épicurienne. Les « RÉFLEXIONS SUR LA DOCTRINE D'ÉPICURE »²⁶² tentent de redéfinir le concept de volupté, en prenant pour appui la vie d'Épicure. Dans une tentative manifeste d'ériger le philosophe grec en modèle de vie pour ceux qui doivent affronter la vieillesse – il n'est pas inutile de rappeler qu'en 1685 Ninon a 65 ans et Saint-Évremond 71 ans – Saint-Évremond fonde une nouvelle compréhension de la volupté qui évolue au fil de l'existence humaine²⁶³. Car il « regarde Épicure autrement dans la jeunesse et dans la santé que dans la vieillesse et la maladie »²⁶⁴. Ce constat lui permet d'élargir à l'extrême sa définition de la volupté, dans laquelle il peut inclure le concept de souverain bien. Dans la philosophie grecque, ce concept désignait « le Bien par excellence, qui seul est bon par lui-même et par rapport auquel tous les autres ne sont que des moyens »²⁶⁵. Saint-Évremond, pour faire correspondre le souverain bien aux différentes formes du bonheur et du bien-être qui peuvent être désirés et expérimentés par les individus au cours de leur vie, transforme le concept. Il ne coïncide plus avec un principe stable, comme le sous-tendait sa définition

²⁶² « XVII. De Saint-Évremond à Ninon. 1685 », dans Émile Colombey, éd., *La correspondance...*, p.100.

²⁶³ Sur la correspondance de Saint-Évremond et Ninon entendue comme un dialogue sur la vieillesse voir Nancy Arenberg, « Getting Old: Reflections on Aging in the Letters of Saint-Evremond and Ninon de Lenclos », *Papers on French Seventeenth Century Literature*, 32, no.62, (2005), p. 243-256.

²⁶⁴ « XVII. De Saint-Évremond à Ninon. 1685 », dans Émile Colombey, éd., *La correspondance...*, p.104.

²⁶⁵ André Lalande, « Bien (souverain) », dans *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, Paris, PUF, 1997 (1926), volume 1, p.112.

antique, mais est désormais plutôt déterminé par « un moment de la vie, un état de la conscience et du corps »²⁶⁶. C'est ainsi que la volupté épicurienne varie en fonction de l'âge du philosophe antique, qui « a aimé la jouissance en voluptueux, [tout en se ménageant] en homme sage » alors qu'il était jeune, avant de « [mettre] le souverain bien dans l'indolence »²⁶⁷ avec l'avance de l'âge.

Pourquoi Saint-Évremond adresse-t-il une telle lettre à Ninon? Dès l'ouverture de sa missive, nous apprenons que c'est en fait à une question de son amie qu'il répond : la courtisane veut « savoir [s'il avait fait] ces RÉFLEXION SUR LA DOCTRINE D'ÉPICURE qu'on [lui] attribue »²⁶⁸ - « Réflexions » qui avaient été faussement attribuées à Saint-Évremond et qui étaient en réalité l'œuvre du poète Sarrasin²⁶⁹, mais que manifestement Ninon a lues. Plus encore, Saint-Évremond adapte son discours aux connaissances de son interlocutrice. Il y a en effet entre les deux interlocuteurs une « évidence de l'épicurisme »²⁷⁰. Saint-Évremond connaît l'étendue du savoir de Ninon à cet égard, comme en témoigne ce passage où il ne prend pas la peine de répéter entièrement la définition du concept de volupté :

« Il seroit inutile d'apporter ici des raisons cent fois dites par les épicuriens: que l'amour de la volupté et la fuite de la douleur sont les

²⁶⁶ Jean-Charles Darmon, *Philosophie épicurienne et littérature au XVII^e siècle en France : études sur Gassendi, Cyrano de Bergerac, La Fontaine, Saint-Évremond*, Paris, Presses universitaires de France, 1998, p. 336.

²⁶⁷ « XVII. De Saint-Évremond à Ninon. 1685 », dans Émile Colombey, éd., *La correspondance...*, p.106.

²⁶⁸ « XVII. De Saint-Évremond à Ninon. 1685 », dans *Ibid.*, p. 100.

L'intérêt de Ninon pour l'épicurisme n'est d'ailleurs pas nouveau. On sait qu'elle venait probablement de lire, en 1685, l'*Abrégé de la philosophie d'Épicure*, publié par François Bernier, un disciple de Gassendi, en 1684, puisque le philosophe avait dédié l'ouvrage à la courtisane. Roger Duchêne, *Être femme au temps de Louis XIV*, Paris, Perrin, 2004, p. 327.

²⁶⁹ Émile Colombey, *La correspondance...*, note 2, p.100.

²⁷⁰ Jean-Charles Darmon, *Philosophie épicurienne...*, p. 328.

premiers et les plus naturels mouvemens que l'on remarque aux hommes; que les richesses, la puissance, l'honneur, la vertu, peuvent contribuer à notre bonheur; mais que la seule jouissance du plaisir, la volupté, pour tout dire, est la véritable fin où toutes nos actions se rapportent. C'est une chose assez claire d'elle même, et j'en suis pleinement persuadé »²⁷¹.

Ninon discute donc, à sa demande, d'épicurisme avec un homme. Et c'est précisément dans ce désir intellectuel affiché sans faux-semblant que se situe l'une de ses plus importantes transgressions; à savoir passer outre la modestie intellectuelle exigée des femmes du monde²⁷² pour deviser d'une doctrine antique suspecte d'hétérodoxie.

Mais la courtisane apparaît également comme la destinataire d'un enseignement intellectuel délivré par un homme et donne ainsi l'impression de respecter la position inégale des sexes face au savoir, exigée par la civilité mondaine. Comme la plupart des femmes du monde, Ninon semble attendre des connaissances masculines qu'elles superposent « au savoir issu de l'expérience l'éclairage mondain d'une réflexion philosophique »²⁷³. Ninon réussit donc à dépasser les limites étroites imposées aux femmes dans l'expression de leur savoir sans pour autant cesser de se conformer parfaitement à son rôle de salonnière.

²⁷¹ « XVII. De Saint-Évremond à Ninon. 1685 », dans Émile Colombey, éd., *La correspondance...*, p. 101.

²⁷² Linda Timmermans précise que ce n'est pas en soi le fait d'être savante qui était reproché aux femmes des milieux mondain dans la seconde moitié du XVII^e siècle, mais l'acte d'afficher leur savoir. Selon l'historienne, « la bienséance [imposait en effet] aux femmes de professer "une espèce d'ignorance volontaire" », pour ne pas être assimilé au type ridicule de la femme savante. *L'accès des femmes à la culture...*, p.362-370. La citation est extraite de la page 362.

²⁷³ Chantal Morlet Chantalat, « Parler du savoir ou savoir pour parler: Madeleine de Scudéry et la vulgarisation galante », dans Colette Nativel, dir., *Femmes savantes, savoirs des femmes du crépuscule de la Renaissance à l'aube des Lumières. Actes du colloque de Chantilly (22-24 septembre 1995)*, Genève, Librairie Droz, 1999, p. 180.

Et la courtisane ne présente nullement une attitude passive face aux réflexions que lui soumet Saint-Évremond. Bien au contraire, les « RÉFLEXIONS SUR LA DOCTRINE D'ÉPICURE » constituent le point de départ d'un débat sur la hiérarchie des plaisirs de l'âme et du corps, un débat qui anime l'ensemble des lettres ultérieures et dans lequel la courtisane ne s'en laisse pas imposer par son interlocuteur masculin, faisant ainsi la preuve de son agentivité intellectuelle.

Car Ninon est affligée par sa vieillesse et rejette dès lors les plaisirs d'un corps qui dépérit, comme en témoigne cette remarque qu'elle adresse à Saint-Évremond en 1697 : « J'apprends avec plaisir que mon âme vous est plus chère que mon corps, et que votre bon sens vous conduit toujours au meilleur. Le corps, à la vérité, n'est plus digne d'attention, et l'âme a encore quelque lueur qui la soutient, et qui la rend sensible au souvenir d'un ami, dont l'absence n'a point effacé les traits »²⁷⁴.

Tout en se conformant à cet « esprit de finesse ou plutôt de "délicatesse" »²⁷⁵ mondaine qui lui permet d'énoncer des propositions subversives sans déroger aux règles de la civilité mondaine, Saint-Évremond ne laisse pas Ninon se complaire dans une telle mélancolie. Pour la convaincre de profiter des derniers plaisirs corporels auxquels elle peut encore avoir accès, il gagne sa confiance faisant directement référence au fond de culture libertine qu'ils partagent tous deux, comme lorsqu'il rapporte cette remarque du philosophe François Bernier (1620-1688) : « M. Bernier, en parlant de la mortification des sens, me dit

²⁷⁴ « XXV. De Ninon à Saint-Évremond (3). (1697) », dans Émile Colombey, éd., *La correspondance...*, p. 119-120.

²⁷⁵ Jean-Pierre Cavaillé, « Libertinage et dévotion chez Saint-Évremond », dans Suzanne Guellouz, dir., *Entre baroque et Lumières...*, p.193.

un jour: « Je vais vous faire une confidence que je ne ferois pas à Madame de La Sablière, à Mademoiselle de Lenclos même, que je tiens d'un ordre supérieur : je vous dirai en confidence que l'abstinence des plaisirs me paroît un grand péché »²⁷⁶.

Dans le même but, Saint-Évremond ne cesse de pousser la courtisane à se remémorer les plaisirs sensuels de sa jeunesse, en lui ramenant constamment à l'esprit le souvenir de ses aventures galantes²⁷⁷. Il va même jusqu'à recommander à une Ninon de 78 ans la fréquentation d'un jeune homme, le duc de Saint-Albans, un fils naturel de Charles II d'Angleterre²⁷⁸ : « Je prends un plaisir sensible à voir des jeunes personnes, belles, fleuries, capables de plaire, propres à toucher un vieux cœur comme le mien. Comme il y a toujours eu beaucoup de rapport entre votre goût, entre votre humeur, entre vos sentimens et les miens, je crois que vous ne serez pas fâchée de voir un jeune cavalier qui sait plaire à toutes nos dames: c'est M. le duc de Saint-Albans que j'ai prié, autant pour son intérêt que pour le vôtre, de vous visiter »²⁷⁹.

Mais Ninon refuse, au moins au départ, cette invitation au plaisir. Comme à l'époque où elle dirigeait le règlement du différend financier qui l'a opposé un temps au libertin mondain, elle affirme sans détour son désaccord : « À quoi songez-vous que la vue

²⁷⁶ « XXX. De Saint-Évremond à Ninon. (1698) », dans Émile Colombey, éd., *La correspondance...*, p. 128-129.

²⁷⁷ Sur la vision que porte Saint-Évremond sur la jeunesse de Ninon voir Marie-Gabrielle Lallemand, « Saint-Évremond et... », dans Suzanne Guellouz, dir., *Entre baroque et Lumières...*, p. 113-126 et David Harrison, « Portrait of the Courtesan : The "Two Bodies" of Ninon de Lenclos », *Papers on French Seventeenth Century Literature*, 34, no.67 (2007), p.309-317.

²⁷⁸ Émile Colombey, éd., *La correspondance...*, note 2, p.121.

²⁷⁹ « XXVI. De Saint-Évremond à Ninon. (1698) », dans *Ibid.*

d'un jeune homme soit un plaisir pour moi? Vos sens vous trompent sur ceux des autres; j'ai tout oublié hors mes amis »²⁸⁰.

La courtisane finira, peu de temps après, par se ranger à l'opinion de Saint-Évremond sur l'importance des plaisirs du corps :

L'esprit a de grands avantages sur le corps; cependant ce corps fournit souvent de petit goûts qui se réitèrent et qui soulagent l'âme de ses tristes réflexions. Vous vous êtes souvent moqué de celles que je faisais: je les ai toutes bannies. Il n'est plus tems quand on est arrivé au dernier période de la vie : il faut se contenter du jour où l'on vit. Les espérances prochaines, quoi que vous en disiez, valent autant que celles qu'on étend plus loin: elles sont plus sûres. Voici une belle morale: portez-vous bien, voilà à quoi tout doit aboutir²⁸¹.

Mais là n'est pas l'essentiel. Car Ninon la salonnière a fait preuve, auprès de son interlocuteur, d'une agentivité intellectuelle incontestable. Elle commet sciemment des transgressions d'une part, du point de vue de la morale, en discutant d'épicurisme et d'autre part, du point de vue du genre, en s'opposant aux convictions intellectuelles d'un homme.

Les transgressions intellectuelles que commet Ninon dans sa correspondance avec Saint-Évremond sont bien sûr loin de se limiter à ce seul épisode. Elle fait ainsi quelquefois référence à des auteurs antiques phares de la pensée libertine – comme lorsqu'elle évoque la « louange de la mouche »²⁸² composée par le philosophe grec du II^e siècle après J.-C. Lucien de Samosate. Ce dernier a en effet servi de modèle à de nombreux auteurs libertins,

²⁸⁰ « XXVII. De Ninon à Saint-Évremond. (Mars ou avril 1698) », dans *Ibid.*, p. 123-124.

²⁸¹ « XVIII. De Ninon à Saint-Évremond. (1698) », dans *Ibid.*, p. 125-126.

²⁸² « XXXV. De Ninon à Saint-Évremond (1699) », dans *Ibid.*, p.136.

comme Jules-César Vanini, qui ont souhaité critiquer la religion et les superstitions par le biais du dialogue et de la satire²⁸³.

Mais finalement, c'est dans une lettre que lui a adressée en 1697 le marquis de Lassay, que l'hétérodoxie de Ninon apparaît avec le plus de force. Car le marquis, qui répond vraisemblablement à une missive aujourd'hui perdue, tente de convaincre la courtisane de se conformer à l'ordre du temps, qu'elle a dû critiquer avec force si l'on en croit ce passage de Lassay : « le bouclier d'Achille, le bâton de maréchal de France, la crosse d'un évêque dont vous me parlez, sont des choses vaines, je l'avoue; mais les hommes y ont donné un prix, et il faut nécessairement courre après; malheureux celui qui les méprise en y courant; la condition de ceux qui en sont bien entêtés et qui en font grand cas est bien plus souhaitable »²⁸⁴. Ninon a remis ici en question les trois grandes sources d'autorité qui structurent la société absolutiste – à savoir l'armée, la monarchie et l'Église. Quelle plus belle preuve d'insoumission à toute forme d'autorité, caractéristique de la culture libertine, pourrait-elle être trouvée?

Transgressions (ir)religieuses

Ce ne sont peut-être que les transgressions que Ninon commet à l'égard de la religion qui pourraient dépasser en intensité l'insoumission que nous venons d'évoquer. Comme nous l'avons noté en introduction de ce chapitre, Ninon témoigne encore sans ambiguïté de son irréligion auprès de Saint-Évremond en 1699. Tout au long de sa correspondance elle affiche constamment son indifférence face à la religion chrétienne.

²⁸³ Didier Foucault, *Histoire du libertinage...*, p.195.

²⁸⁴ « LVII. Du marquis de Lassay à Ninon. (1697) », dans Émile Colombey, éd., *La correspondance...*, p.171-172.

Mais ce n'est pas là que se situe, selon nous, sa transgression la plus importante. En effet, son testament semble indiquer qu'au crépuscule de sa vie, Ninon aurait connu un certain retour à la religion chrétienne, comme en atteste l'incipit du document : « Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Puisque Dieu me fait la grâce d'avoir l'esprit libre, c'est icy ma dernière volonté; je donne aux pauvres de la paroisse deux cent francs, à mon confesseur, M. Brunet, cinquante francs pour me dire cinquante messes pour le repos de mon âme. Pour mon enterrement, dix écus, afin qu'il soit le plus simple qui ce pourra »²⁸⁵.

Devant l'angoisse de la mort, Ninon serait-elle devenue une authentique chrétienne? Il est vrai que la courtisane était entourée, dans ses vieux jours, d'exemples qui auraient pu l'incliner à opter pour cette voie. Nombre de ses amis et de ses connaissances s'étaient en effet convertis avec l'âge : Jean Hérault de Gourville²⁸⁶ d'abord en 1682, Madame de La Sablière et La Fontaine ensuite en 1693, Anne de Gonzague, princesse Palatine, et le Grand Condé finalement en 1684 et 1686²⁸⁷. Une lettre adressée par la marquise d'Huxelles au marquis de La Garde et citée par Roger Duchêne rapporte même que Ninon serait morte en bonne chrétienne : « C'est Mme de Vaubecourt, Mme de Nancreé et Mme Olier qui l'ont assistée [...]. Sa maladie n'a duré que trois jours, mais elle a reçu Notre-Seigneur; il n'était plus temps pour le dernier sacrement. Par pressentiment ou effet de la miséricorde, elle alla à Saint-Paul, deux jours avant qu'elle tombât malade, faire confession à un ecclésiastique

²⁸⁵ « Testament de Ninon de Lanclos » dans Émile Magne, *Ninon de Lanclos*, p.196.

²⁸⁶ Vieil ami de Ninon, Gourville a été valet de chambre du duc de La Rochefoucauld, avant de devenir intendant de l'hôtel de Condé et conseiller d'État. Émile Colombey, éd., *La correspondance...*, p.313.

²⁸⁷ Roger Duchêne, *Ninon de Lenclous...*, p.346-347.

de sa connaissance »²⁸⁸. Entre 1700, date de la dernière lettre de sa correspondance avec Saint-Évremond, et 1705, date de sa mort, les convictions religieuses de Ninon auraient donc pu se transformer du tout au tout.

Mais cette explication ne nous apparaît pas satisfaisante, car elle suppose un changement radical dans le mode de pensée de la courtisane, qui ne peut inclure les dernières manifestations épistolaire de son irrégion – encore indéniables au moment de sa mort. Deux hypothèses nous semblent plus plausibles. D’un côté, si l’on suit le raisonnement de Roger Duchêne, la fin chrétienne de Ninon ne résulterait pas de la naissance d’un véritable sentiment de piété, mais bien plutôt de son désir de conformité sociale :

Pour tenter d’apprécier la conversion de Ninon, telle qu’elle apparaît dans son testament et dans le récit de ses derniers moments, la seule question est [...] celle de l’image qu’elle voulait laisser après elle. Où plaçait-elle le sens de la vie, dans la conquête de la respectabilité et dans son insertion dans la bonne société, ou dans la lutte philosophique pour les idées de tolérance morale et religieuse? Femme libre dans ses mœurs et incroyante quasiment dès son enfance, les idées n’étaient venues qu’après, comme des moyens de défendre sa conduite²⁸⁹.

Et l’historien de poursuivre, à propos du changement engendré chez Ninon par son enfermement :

On l’a enfermé aux Madelonnettes pour l’empêcher de nuire. Alors, dès l’époque du *Tartuffe*, elle a découvert une certaine hypocrisie. Son entrée, même relative, dans le beau monde passait par une respectabilité qui incluait son acceptation apparente des valeurs reconnues. Elle pouvait, comme beaucoup d’autres, être une

²⁸⁸ *Ibid.*, p.352.

²⁸⁹ *Ibid.*, p.354.

pécheresse et ne pas être rejetée; elle ne devait pas, sauf dans son particulier, être un esprit fort.

Elle y a gagné d'être une vieille dame à la mode, dont Saint-Simon a souligné la réussite sociale dans le silence total sur les questions politiques et religieuses. Cette vision qu'elle avait choisi de donner pour faire oublier qu'elle n'était à l'origine qu'une pauvre «demoiselle du Marais», elle n'avait aucune raison de l'abandonner à sa mort et de la compromettre dans un geste final d'irrévérence religieuse. Mourir riche et bien confessé était la meilleure preuve d'une belle réussite dans le monde. Comment mieux triompher intérieurement de la société que de finir en laissant croire qu'on en a adopté toutes les valeurs, alors qu'on a seulement voulu être adoptée par elle? L'acte de décès la dit enterrée à l'église Saint-Paul, non au cimetière; elle y avait donc bourgeoisement acheté une place. Cela ne prouve pas sa dévotion, mais qu'elle ne voulait pas être confondue. Elle était devenue une dame distinguée et le resterait après sa mort²⁹⁰.

Cette interprétation est attrayante, mais possède un défaut majeur : elle positionne la conversion de Ninon au terme d'un parcours de vie qui serait parfaitement lisse, parfaitement cohérent. Or, comme nous avons remarqué à propos du dispositif de la salonnière que déploie Ninon pour retrouver sa place au sein de la société mondaine après son enfermement, il n'est pas crédible de supposer dans les trajectoires des acteurs historiques une intentionnalité qui serait si forte qu'elle permettrait de dégager de leurs vies un plan d'ensemble, mûrement pensé et appliqué par eux. Cette critique s'applique d'autant plus à l'analyse de Duchêne que l'historien fonde la continuité du parcours de Ninon après son passage aux Madelonnettes sur un sentiment, l'hypocrisie, qu'il décèle sans le prouver chez la courtisane.

²⁹⁰ *Ibid.*

Une autre explication peut, d'un autre côté, être avancée : Ninon n'aurait-elle pas pu, à la fin de sa vie, explorer librement sa spiritualité, dans le but de trouver des sources de réconfort devant l'angoisse générée par sa mort imminente? Relus dans cette optique, le dialogue épistolaire entretenu par Ninon et Saint-Évremond sur l'épicurisme et le revirement chrétien final de la courtisane peuvent être reliés : ils ne sont que deux manifestations d'un même questionnement devant le vieillissement et la mort. Et ce questionnement ne suppose nullement que Ninon ait été une hypocrite, ni qu'elle ait véritablement adhéré au christianisme – question de toute manière impossible à résoudre. Il permet simplement de restituer la réalité complexe d'un être qui, au final, pourrait même avoir remis en question les convictions irrégieuses qu'elle partageait avec son entourage, restant ainsi transgressive jusqu'au bout en ne se pliant ni à l'ordre dévot qui tentait de la restreindre, ni à l'ordre libertin qui la poussait à l'hétérodoxie.

Le relevé des transgressions intellectuelles et religieuses effectuées par Ninon de Lenclos, telles qu'elles apparaissent dans les documents rédigés de la main même de la courtisane ou dans les documents notariés qui la concernent, permet donc de mettre une nouvelle fois en exergue l'extraordinaire agentivité de cette femme libertine. Car Ninon a su mettre en place, après son enfermement, une nouvelle image d'elle-même qui, en l'érigant en salonnière respectée, lui a permis de conserver une certaine liberté d'être. Et cette liberté s'exprime tout autant par le maintien d'une authentique réflexion libertine,

comme lorsqu'elle discute d'épicurisme avec son ami Saint-Évremond, que dans la pratique d'une spiritualité dépouillée de toute entrave.

Conclusion

Au terme de cette enquête, que retenir de Ninon de Lenclos? Il faut d'abord mettre en relief, selon nous, le statut de cette femme dans l'histoire littéraire. Car c'est bien parce que le personnage de Ninon n'a cessé d'être galvaudé tout au long de sa trajectoire posthume – d'abord par les philosophes et les libertins du XVIII^e siècle avant de tomber dans l'escarcelle de l'histoire littéraire du sentiment moral au XIX^e siècle – que nous avons entrepris cette recherche. Il nous est apparu en effet essentiel de revisiter cette figure ambiguë, toujours écartelée dans sa représentation entre les louanges adressées à la qualité de son intelligence et les commentaires dépréciant son irrégion et plus encore son exercice d'une sexualité relativement libre.

Ninon n'est d'ailleurs par la seule figure du XVII^e siècle à avoir subi pareil traitement. Ce sont tous les marginaux, tous les libertins qui ont pu porter atteinte à l'image idéalisée d'un "Grand Siècle" triomphant, dominé par la figure mythologisée d'un Louis XIV portant la France au fait de sa puissance géopolitique en Europe et par l'excellence attachée au courant classique qui domine la littérature dans la seconde moitié du siècle, qui en ont été les victimes. Que peut faire le chercheur pour remettre au jour ces personnages dans leur réalité historique et les débarrasser des préjugés moraux qui bien souvent empêchent encore de saisir adéquatement leurs destins et leurs pensées?

En plus de respecter le plus scrupuleusement que possible l'un des principes les plus fondamentaux de la discipline historique, soit la prise en compte de l'altérité du passé, il faut repasser l'ensemble des traces que nous ont légué ces personnages – écrits manuscrits et publiés, témoignages des contemporains – au crible des nouveaux concepts et des

nouvelles catégories élaborés dans les dernières décennies par l'histoire culturelle et l'histoire du genre.

Si ce travail de relecture a été largement entamé dans le domaine de l'histoire littéraire par le mouvement de recherche inauguré par Jean-Pierre Cavailé et centré sur les libertins ayant publié des textes – Théophile de Viau, Gabriel Naudé, Cyrano de Bergerac... - rien de nouveau, à l'exception d'un seul article de Sophie Houdard, n'a été produit sur Ninon.

Et c'est exactement pour cette raison que nous avons décidé de revisiter le parcours de la courtisane à l'aune de l'histoire du genre et des femmes. Relu dans cette optique, le portrait que l'on peut tracer de Ninon est en effet bien différent de celui qui avait été jusqu'alors élaboré par les historiens et même par son biographe le plus récent, Roger Duchêne.

Car la trajectoire d'Anne de Lenclos, que nous avons analysée plus précisément après l'épisode-clé de son enfermement, permet de mettre au jour l'agentivité de la courtisane, sa capacité à conserver un mode de vie que l'on qualifierait volontiers aujourd'hui d' "alternatif" en réussissant à maintenir et à étendre ses réseaux sociaux, à pourvoir elle-même à ses besoins économiques et surtout à assurer sa protection en faisant sien un rôle social valorisé, la figure de la salonnière.

Ce faisant, Ninon a pu continuer de commettre, dans l'espace de liberté qu'elle avait réussi à se ménager, des transgressions multiples : transgressions contre les bornes étroites qu'on imposait à l'accession des femmes au savoir, contre l'ordre moral et religieux qui a tenté de faire disparaître la pensée des auteurs hétérodoxes anciens et modernes qui, comme

Épicure, ont servi de base au développement de la pensée libertine du XVII^e siècle, contre l'obligation d'adhérer pleinement à une religion, le christianisme, imposée par la société du temps.

En fait, c'est tout un pan méconnu de l'histoire des femmes au Grand Siècle que la trajectoire de Ninon semble pointer du doigt. Si les historiens du genre et des femmes n'ont, jusqu'à présent, étudié qu'une seule définition du genre féminin au XVII^e siècle, cela veut-il dire qu'il n'a pas existé d'autres modèles, moins publicisés par les sources, qui auraient pu permettre aux femmes de l'âge moderne de se distinguer à l'intérieur de la structure patriarcale qui dirigeait l'ordre de leurs sociétés et grâce auxquels elles ont pu endosser des rôles bien éloignés de ceux que leur prescrivaient les normes sociales? L'analyse de d'autres figures féminines marginales du Grand Siècle, comme celle de Gabrielle Suchon (1632-1703), une religieuse défroquée et auteure de traités dédiés à la défense du genre féminin, pourrait permettre de confirmer cette intuition.

Et la relecture de la destinée d'Anne de Lenclos ouvre également une autre voie de recherche : celle d'une relecture plus globale du libertinage, repensée dans sa définition même et dans la manière dont il a été vécu par les acteurs qui ont été qualifié de "libertin" par les pouvoirs en place. Car le libertinage est un phénomène qui est loin de s'être limité à la noblesse et même aux frontières de la France et de l'Europe à l'époque moderne. Il s'est, bien au contraire, étendu à l'ensemble des groupes sociaux et aux colonies américaines. La correspondance administrative et les archives judiciaires de la Nouvelle-France regorgent ainsi d'accusations de libertinage, visant par exemple les coureurs des bois. C'est donc toute une histoire du libertinage dans l'espace atlantique français qui reste à faire; projet qui

fera d'ailleurs l'objet d'une thèse transatlantique et qui prendra en compte les avancées de l'histoire sociale, culturelle et du genre pour révéler des facettes jusqu'à présent méconnues du libertinage à l'âge moderne.

Bibliographie

I. Sources

« Testament de Ninon de Lanclos », « Procès verbal de scellés » et « Inventaire après décès de Damoiselle Anne de Lanclos du 21 octobre 1705 », dans Magne, Émile. *Ninon de Lanclos. Portraits et documents inédits*. Paris, Librairie d'art et de littérature, 1912. p.195-218.

[ANONYME]. *Remarques journalières et véritables de ce qui s'est passé dans Paris et ailleurs les années 1648-1657*. Bibliothèque nationale de France, manuscrits français, n°10277.

[ANONYME]. *Notice biographique sur Ninon de Lenclos*. Bibliothèque nationale de France, pièces originales, n°1684.

[Anonyme]. « A mademoiselle de Lenclos », dans *Mélanges de l'histoire de France II*. Bibliothèque nationale de France, Nouvelles acquisitions françaises n° 22873, f° 86-92^v.

ACADÉMIE FRANÇAISE. *Le dictionnaire de l'Académie française, dédié au Roy*. Paris, La veuve de Jean-Baptiste Coignard et Jean-Baptiste Coignard, 1694. 2 volumes.

BRET, Antoine. *Memoires sur la vie de mademoiselle de Lenclos*. Amsterdam, Rollin fils et Bauche fils, 1751. 164 pages.

COLLECTIF. *Poésies choisies de Messieurs Corneille, Bensserade, de Scudéry, Boisrobert, Sarrasin, Desmarests, Bertaud, S. Laurent, Colletet, La Mesnardière, de Montereuil, Vignier, Chevreau, Malleville, Tristan, Testu, Maucroy, de Prade, Girard, de Lage et plusieurs*. Paris, Charles Cercey, 1653. 418 pages.

COLLECTIF. *Mémoires et lettres pour servir à l'histoire de la vie de Mademoiselle de l'Enclos*. Rotterdam, [s.n.], 1751. 243 pages.

COLOMBEY, Émile, éd. *La correspondance authentique de Ninon de Lenclos, comprenant un grand nombre de lettres inédites et suivie de La coquette vengée*. Paris, E. Dentu, 1886. 332 pages.

DIDEROT, Denis et Jean Le Rond D'ALEMBERT, dir. *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers. Tome quatrième, Conjonctif-Discussion*. Paris, Briasson/David/Le Breton/S. Faulche, 1751-1765.

DOUXMÉNIL. *Mémoires pour servir à l'histoire de la vie de Mademoiselle de L'Enclos*. NAPY, G., éd. Paris, Sansot, 1908 (1751). 100 pages.

FURETIÈRE, Antoine. *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots français tant vieux que modernes, & les termes de toutes les sciences et des arts: divisés en trois tomes*. La Haye/Rotterdam, A. et R. Leers, 1690. Non paginé.

GARASSE, François. *La doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps ou prétendus tels contenant plusieurs maximes pernicieuses à la religion, à l'Etat, & aux bonnes mœurs, combattue et renversée par le P. François Garassus de la Compagnie de Jésus*. Paris, S. Chappelet, 1624. 1025 pages.

HENRION, Charles et Armand Henri Ragueneau de la CHAINAYE. *Ninon de l'Enclos, comédie historique en un acte; mêlée de vaudevilles*. Paris, Mad. Cavanagh, 1804. 28 pages.

MÉRÉ, Antoine Gombaud, chevalier de. *Œuvres posthumes de M. le chevalier de Méré*. Paris, J. et M. Guignard, 1700. 356 pages.

ORLÉANS, Élisabeth Charlotte de Bavière, duchesse d'. *Correspondance de Madame la duchesse d'Orléans*. JAEGLÉ, Ernest, éd. Paris, A. Quentin, 1880. 397 pages.

ROUSSEAU, Jean-Jacques. *Émile ou de l'éducation* dans *Œuvres complètes*. GAGNEBIN, Bernard et Marcel RAYMOND, éd. Paris, Gallimard, 1959. Volume 4, p.245-868.

SAINT-ÉVREMOND, Charles le Marguetel, seigneur de. *Œuvres de M. de Saint-Évremond, avec la vie de l'auteur par M. des Maizeau, membre de la Société Royale. Nouvelle édition*. Paris, [s.n.], 1753. Volume 3.

SAINT-SIMON, Louis de Rouvroy, duc de. *Mémoires du duc de Saint-Simon*. CHERUEL et REGNIER, éd. Paris, Hachette, 1873. Volume 4.

SÉVIGNÉ, Marie de Rabutin-Chantal, marquise de. *Correspondance*. DUCHÊNE, Roger, éd. Paris, Gallimard, 1972. 3 volumes.

TALLEMANT DES RÉAUX, Gédéon. *Les Historiettes*. ADAM, Antoine, éd. Paris, Gallimard, 1960-1961. 2 volumes.

VOLTAIRE. *Œuvres de Voltaire. Tome XXXIX. Mélanges – Tome III*. BEUCHOT, M., éd. Paris, Lefèvre, Firmin Didot Frères et Werdet et Lequien fils, 1830. 627 pages.

II. Études

ADAM, Antoine. *Théophile de Viau et la libre pensée française en 1620*. Genève, Slatkine, 2008 (1935). 473 pages.

ARENBERG, Nancy, « Getting Old: Reflections on Aging in the Letters of Saint-Evremond

and Ninon de Lenclos ». *Papers on French Seventeenth Century Literature*, 32, no.62, (2005). p. 243-256.

ARIÈS, Philippe, Georges DUBY et Roger CHARTIER, dir. *Histoire de la vie privée. 3. De la Renaissance aux Lumières*. Paris, Seuil, 1999 (1985). 638 pages.

BEAUVALET-BOUTOUYRIE, Scarlett. *Les femmes à l'époque moderne XVI^e-XVIII^e siècles*. Paris, Belin, 2003. 270 pages.

BECHTEL, Guy. *Les quatre femmes de Dieu. La putain, la sorcière, la sainte & Bécassine*. Paris, Plon, 2000. 335 pages.

BÉGUIN, Katia. *Les princes de Condé : rebelles, courtisans et mécènes dans la France du Grand Siècle*. Seyssel, Champ Vallon, 1999. 462 pages.

BÉLY, Lucien. *Louis XIV : le plus grand roi du monde*. Paris, Gisserot, 2005. 280 pages.

BOTS, Hans et Pierre LEROY. « De l'acceptation de la foi au refus des dogmes. Le doute des libertins au XVII^e siècle ». *XVII^e siècle* 57, no. 4 (2005). p.731-745.

BURY, Emmanuel. *Littérature et politesse. L'invention de l'honnête homme (1580-1750)*. Paris, Presses Universitaires de France, 1996. 268 pages.

CANTABOUS, Alain. *Histoire du blasphème en Occident, fin XVI^e – milieu XIX^e siècle*. Paris, Albin Michel, 1998. 307 pages.

CARON, Elisabeth. « Montaigne au XVII^e siècle ». *Papers on French Seventeenth Century Literature*, 19, no. 37 (1992). p.367-385.

CAVAILLÉ, Jean-Pierre. *Dis/simulations. Jules-César Vanini, François La Mothe Le Vayer, Gabriel Naudé, Louis Machon et Torquato Accetto. Religion, morale et politique au XVII^e siècle*. Paris, Champion, 2002. 453 pages.

CAVAILLÉ, Jean-Pierre. « Les libertins: l'envers du Grand siècle ». *Libertinage et Philosophie au XVII^e siècle*, no.7 (2003). p. 291-319.

CAVAILLÉ, Jean-Pierre. « Libertinage, irrégion, incroyance, athéisme dans l'Europe de la première modernité (XVI^e-XVII^e siècles). Une approche critique des tendances actuelles de la recherche (1998-2002) ». *Les dossiers du Grihl*, 2003 [En ligne]. Adresse URL : <http://dossiersgrihl.revues.org/sommaire263.html> (page consultée le 20 mars 2009).

CAVAILLÉ, Jean-Pierre. « Pourquoi les libertins ne sont pas des classiques: réflexion critique sur la naissance d'une catégorie historiographique à partir des ouvrages de Pierre Brun ». *XVII^e siècle*, 56, no.3 (2004). p. 29-45.

CAVAILLÉ, Jean-Pierre. « Libertinage, irréligion, incroyance, athéisme dans l'Europe de la première modernité (XVI^e-XVII^e siècles). Une approche critique des tendances actuelles de la recherche (1998-2002) ». *Les dossiers du Grihl*, 2003 [En ligne]. Adresse URL : <http://dossiersgrihl.revues.org/sommaire263.html> (page consultée le 20 mars 2009).

CAVAILLÉ, Jean-Pierre. « "Ne laissez pas pénétrer votre secret". Dissimulation et libertinage au XVII^e siècle », *Secret/Public*, 2005 [En ligne]. Adresse URL : http://galleju.free.fr/secret-public/IMG/pdf/TEXTE_1_Cavaille.pdf (page consultée le 16 septembre 2010).

CAVAILLÉ, Jean-Pierre, dir. « Femmes, irréligion et dissidences religieuses (XIV^e-XVIII^e siècles ». *L'atelier du Centre de recherches historiques. Revue électronique du CRH* (Avril 2009). [En ligne]. Adresse URL: <http://acrh.revues.org/index1204.html> (page consultée le 20 septembre 2009).

CAVAILLÉ, Jean-Pierre. « Libérer le libertinage. Une catégorie à l'épreuve des sources ». *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 61, no.1 (2009). p.45-78.

CAVAILLÉ, Jean-Pierre. « Masculinité et libertinage dans la figure et les écrits de Christine de Suède ». *Les dossiers du Grihl*, 2010. [En ligne]. Adresse URL : <http://dossiersgrihl.revue.org/3965> (page consultée le 16 mai 2011).

CHARLES-DAUBERT, Françoise. « Raison, révélation, libertinage ». *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, 64, no.3 (1980). p. 401-408.

CHARLES-DAUBERT, Françoise. « La Bible des libertins », dans Armogathe, Jean-Robert, dir. *La Bible de tous les temps. Le Grand siècle et la Bible*. Paris, Beauchesne, 1989. p. 667-689.

CHARLES-DAUBERT, Françoise. « Le « libertinage érudit » : problèmes de définition », *Libertinage et philosophie au XVII^e siècle*, n° 1, 1996. p. 11-25.

CHARLES-DAUBERT, Françoise. *Les libertins érudits en France au XVII^e siècle*. Paris, Presses universitaires de France, 1998. 126 pages.

CRAVERI, Benedetta. *L'âge de la conversation*. Paris, Gallimard, 2002 (2001). 486 pages.

DARMON, Jean-Charles. *Philosophie épicurienne et littérature au XVII^e siècle en France : études sur Gassendi, Cyrano de Bergerac, La Fontaine, Saint-Évremond*. Paris, PUF, 1998. 387 pages.

DEGUERRE, Albert. *De la liberté individuelle en droit romain et en droit français*. Paris, Cotillon, 1876. 332 pages.

DEJEAN, Joan. *Libertine Strategies. Freedom and the Novel in Seventeenth-Century France*. Columbus, Ohio State University Press, 1981. 222 pages.

DEJEAN, Joan. « Amazones et femmes de lettres : pouvoirs politiques et littéraires à l'âge classique », dans HAASE-DUBOSC, Danielle et Eliane VIENNOT, dir. *Femmes et pouvoirs sous l'Ancien Régime*. Paris, Rivages, 1991. p.153-171.

DELUMEAU, Jean. *La peur en Occident (XIV^e-XVIII^e siècles)*. Paris, Fayard, 1978. 485 pages

DESAN, Philippe. « Le libertinage des *Essais* ». *Montaigne Studies*, 19 (2007). p.17-28.

DESLANDRES, Dominique. « Agentivité, voix et voies des Françaises au XVII^e siècle. Le cas de Marie de l'Incarnation 1599-1672 », dans BRUN, Josette, dir. *Interrelations femmes-médias dans l'Amérique française*. Québec, Les presses de l'Université Laval, 2009. p.13-39.

DOTOLI, Giovanni. « Montaigne et les libertins via Mlle de Gournay », dans TETEL, Marcel, dir. *Montaigne et Marie de Gournay. Actes du colloque international de Duke, 31 mars-1er avril 1995*. Paris, Champion, 1997. p.105-141.

DOTOLI, Giovanni. *Montaigne et les libertins*. Paris, Honoré Champion, 2006. 177 pages.

DUBAIL, Isabelle. « Le bel esprit entre ostentation et dissimulation dans la *Doctrine curieuse* du Père Garasse ». *Libertinage et philosophie au XVII^e siècle*, 5 (2001). p.23-45.

DUBY, Georges, Michelle PERROT, Natalie ZEMON DAVIS et Arlette FARGE, dir. *Histoire des femmes en Occident. III. XVI^e-XVIII^e siècle*. Paris, Perrin, 2002 (1991). 666 pages.

DUCHÊNE, Roger. *Ninon de Lanclos ou la manière jolie de faire l'amour*. Paris, Fayard, 2000. 412 pages.

DUCHÊNE, Roger. *Être femme au temps de Louis XIV*. Paris, Perrin, 2004. 428 pages.

DULONG, Claude. « Ninon de Lenclos et ses amis ». *La Revue de Paris*, no. 71 (1964). p.56-71.

ELIAS, Norbert. *La société de cour*. Paris, Flammarion, 1985 (1969). 331 pages.

FEBVRE, Lucien. *Le problème de l'incroyance au XVI^e siècle: la religion de Rabelais*. Paris, Albin Michel, 1947. 549 pages.

FLANDRIN, Jean-Louis. *Le sexe et l'Occident. Évolution des attitudes et des comportements*. Paris, Seuil, 1981. 380 pages.

FOUCAULT, Michel. *Histoire de la folie à l'âge classique*. Paris, Gallimard, 2007 (1972). 689 pages.

Foucault, Michel. *Dits et écrits : 1954-1988*. Paris, Gallimard, 1994. 4 volumes.

FOUCAULT, Didier. « Le libertinage de la Renaissance à l'Âge classique : un territoire pour l'historien ? », *Les dossiers du Grihl*, Libertinage, athéisme, irréligion. Essais et bibliographie, mis en ligne le 9 juin 2007.

URL : <http://dossiersgrihl.revues.org/document293.html>. Consulté le 15 janvier 2009.

FOUCAULT, Didier. *Histoire du libertinage, des goliards au marquis de Sade*. Paris, Perrin, 2010 (2007). 555 pages.

GÉRARD, Mireille. « Art épistolaire et art de la conversation : les vertus de la familiarité ». *Revue d'histoire littéraire de la France*, 78, 6 (Novembre-décembre 1978). p.958-974.

GODARD DE DONVILLE, Louise. *Le libertin des origines à 1665 : un produit des apologètes*. Paris, W. Leiner, 1989. 443 pages.

GODINEAU, Dominique. *Les femmes dans la société française, XVI^e-XVIII^e siècle*. Paris, Armand Colin, 2003. 254 pages.

GOLDSMITH, Elizabeth C. « *Exclusive Conversations* ». *The Art of Interactions in Seventeenth-Century France*. Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 1988. 186 pages.

GRENTE, Georges, dir. *Dictionnaire des lettres françaises. Le XVII^e siècle*. Édition augmentée et mise à jour par Dandrey, Patrick, dir. Paris, Fayard, 1992.

GUELLOUZ, Suzanne, dir. *Entre baroque et Lumières : Saint-Évremond (1614-1703). Colloque de Cerisy-la-Salle (25-27 septembre 1998)*. Caen, Presses universitaires de Caen, 2000. 274 pages.

GUELLOUZ, Suzanne, dir., *Saint-Évremond au miroir du temps. Actes du colloque du tricentenaire de sa mort, Caen-Saint-Lô (9-11 octobre 2003)*. Tübingen, Narr, 2005. 319 pages.

HAASE-DUBOSC, Danielle. « Intellectuelles, femmes d'esprit et femmes savantes au XVII^e siècle ». *CLIO. Histoire, femmes et sociétés*, 13 (2001). p. 43-67. [En ligne]. Adresse URL : <http://clio.revues.org/index133.html>. Pagination électronique: p. 1-16. (page consultée le 15 juin 2009).

HADDAD, Elie. « Noble Clienteles in France in the Sixteenth and Seventeenth Centuries: A Historiographical Approach ». *French History* 20, no. 1 (Mars 2006). p.75-109.

HARRISON, David. « Portrait of the Courtesan : The "Two Bodies" of Ninon de Lenclos ». *Papers on French Seventeenth Century Literature*, 34, no.67 (2007). p.309-317.

HARVEY, Karen. « Le Siècle du sexe? Genre, corps et sexualité au dix-huitième siècle (vers 1650-vers 1850) ». *CLIO. Histoire, femmes et sociétés*, 31 (2010). p.207-238.

HAZARD, Paul. *La crise de conscience européenne 1680-1715*. Paris, Fayard, 1995 (1935). 443 pages.

HOUDARD, Sophie. « Vie de scandale et écriture de l'obsène: hypothèses sur le libertinage de mœurs au XVII^e siècle ». *Tangence*, 66 (2001). p. 48-66.

HOUDARD, Sophie. « De l'indifférence religieuse et morale à l'indifférenciation sexuelle. Introduction à Masculinité et "esprit fort" à l'époque moderne ». *Les dossiers du Grihl*, 2010. [En ligne]. Adresse URL : <http://dossiersgrihl.revues.org/4044> (page consultée le 9 mars 2011).

HOUDARD, Sophie. « Ninon de Lenclos, esprit fort dans la compagnie des hommes ou de la difficulté de concevoir la maître de philosophie ». *Les dossiers du Grihl*, 2010. [En ligne]. Adresse URL : <http://dossiersgrihl.revues.org/3913> (page consultée le 8 mars 2011).

KETTERING, Sharon. *Patrons, Brokers, and Clients in Seventeenth-Century France*. New York, Oxford University Press, 1986. 322 pages.

- Kettering, Sharon. « The Patronage of Power of Early Modern French Noblewomen ». *The Historical Journal*, 32, no.4 (1989). p.817-841.
- KETTERING, Sharon. « Strategies of Power : Favorites and Women Household Clients at Louis XIII's Court ». *French Historical Studies*, 33, no.2 (2010). p.177-2000.
- KEYS, A.C. « Bret, Douxménil and the *Mémoires* of Ninon de Lenclos ». *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, 12 (1960). p.43-54.
- KEYS, A.C. « The Vicissitudes of the *Mémoires* of Ninon de Lenclos ». *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, 18 (1961). p.129-139.
- LA CHESNAYE-DESBOIS, François-Alexandre Aubert de et BADIÉ. *Dictionnaire de la noblesse*. Paris, Schlesinger frères, 1863-1876 (3^e édition). 19 volumes.
- LACHÈVRE, Frédéric. *Le procès de Théophile de Viau (11 juillet 1623-1^{er} septembre 1625). Publication intégrale des pièces inédites des Archives nationales*. Paris, Champion, 1909. 2 volumes.
- LALANDE, André. *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*. Paris, Presses universitaires de France, 1997 (1926). 2 volumes.
- LANDRY, Bernard. « La double identité libertine de Ninon de Lenclos: courtisane libertine et "honnête homme" », dans HODGSON, Richard G., dir. *Libertinism and Literature in Seventeenth-Century France*. Tübingen, Gunter Narr Verlag, 2009. p. 273-286.
- LAQUEUR, Thomas W. *Making Sex. Body and Gender from the Greeks to Freud*. Cambridge, Harvard University Press, 1990. 313 pages.
- LA TYNNA, Jean. *Dictionnaire topographique, étymologique et historique des rues de Paris: contenant les noms anciens et nouveaux des rues, ruelles, culs-de-sac, passages, places, quais, ports, ponts, avenues, boulevards, etc., et la désignation des arrondissemens dans lesquels ils sont situés; accompagné d'un plan de Paris* Paris, Chez Jean La Tynna, 1812. 489 pages.
- LAVALLÉE, Théophile. « Des lettres de M^{me} de Maintenon publiées par La Beaumelle », dans *Correspondance générale de Madame de Maintenon*. Paris, Charpentier, 1865. Tome 1, p.I-LI.
- LORIGA, Sabrina. « La biographie comme problème », dans REVEL, Jacques, dir. *Jeux*

d'échelles. La micro-analyse à l'expérience. Paris, Gallimard/Seuil, 1996. p.209-231.

LOUGEE, Carolyn C. *Le paradis des femmes : Women, Salons, and Social Stratification in Seventeenth-Century France.* Princeton, Princeton University Press, 1976. 252 pages.

LURBE, Pierre et Sylvie TAUSSIG, dir. *La question de l'athéisme au dix-septième siècle.* Turnhout, Brepols, 2004. 172 pages.

MACLEAN, Ian. *Women Triumphant. Feminism in French Literature 1610-1652.* Oxford, Clarendon Press, 1977. 314 pages.

MAGENDIE, Maurice. *La politesse mondaine et les théories de l'honnêteté en France au XVII^e siècle, de 1600 à 1660.* Genève, Slatkine, 1970. 2 volumes en 1.

MAGNE, Émile. *Ninon de Lenclos. Portraits et documents inédits.* Paris, Librairie d'art et de littérature, 1912. 239 pages.

MANCY, Jarry de. *Portraits et histoire des hommes utiles, bienfaiteurs et bienfaitrices de tous pays et de toutes conditions.* Paris, H. Lebrun, 1841.

MANDROU, Robert. *Des Humanistes aux hommes de sciences.* Paris, Seuil 1973. 244 pages.

MAYEUR, Jean-Marie, Charles PIETRI et Luce PIETRI, dir. *Histoire du christianisme.* Paris, Desclée, 1997. Tome 9: *L'âge de raison (1620/30-1750).*

MILLER, Nancy K. « Libertinage and Feminism ». *Yale French Studies*, no. 94 (1998). p.17-28.

MILLET, Olivier. *La première réception des Essais de Montaigne (1580-1640).* Paris, Champion, 1995. 247 pages.

MONGRÉDIEN, Georges. *Le XVII^e siècle galant: libertins et amoureuses (documents inédits).* Paris, Perrin 1929. 315 pages.

MORI, Gianluca. « L'athée et le masque : XVII^e-XVIII^e siècle ». *Libertinage et philosophie au XVII^e siècle*, no.5 (2001). p.171-187.

MORLET CHANTALAT, Chantal. « Parler du savoir ou savoir pour parler : Madeleine de Scudéry et la vulgarisation galante », dans NATIVEL, Colette, dir. *Femmes savantes, savoirs des femmes du crépuscule de la Renaissance à l'aube des Lumières. Actes du colloque de Chantilly (22-24 septembre 1995).* Genève, Librairie Droz, 1999. p.177-195.

MUCHEMBLED, Robert. *L'orgasme et l'Occident. Une histoire du plaisir du XVI^e siècle à nos jours*. Paris, Seuil, 2005. 388 pages.

MURPHY, Gwénaél. « Prostituées et pénitentes (Poitiers et La Rochelle au XVIII^e siècle) ». *CLIO. Histoire, femmes et sociétés*, 17 (2003). p. 87-99. [En ligne]. Adresse URL : <http://clio.revues.org/index583.html>. Pagination électronique: p. 1-9. (page consultée le 30 mai 2009).

NOOTENS, Thierry. « Agency "virtuelle"? "Émotion" des acteurs? Quelques réflexions sur les rapports acteurs/institutions », dans FECTEAU, Jean-Marie et Janice HARVEY, dir. *La régulation sociale entre l'acteur et l'institution. Pour une problématique historique de l'interaction/Agency and Institutions in Social Regulation. Toward an Historical Understanding of their Interactions*. Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2005. p.178-190.

OSTROWIECKI, Hélène. « Le libertinisme et le masque ». *Libertinage et philosophie au XVII^e siècle*, 5 (2001). p.47-56.

PAIGE, Nicholas D. *Being Interior. Autobiography and the Contradictions of Modernity in Seventeenth-Century France*. Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 2001. 297 pages.

PELOUS, Jean-Michel. *Amour précieux, amour galant (1654-1675). Essai sur la représentation de l'amour dans la littérature et la société mondaine*. Paris, Klincksieck, 1980. 524 pages.

PINTARD, René. *Le libertinage érudit dans la première moitié du XVII^e siècle*. Genève, Slatkine, 2000 (1943). 765 pages.

PRÉVOT, Jacques. « Introduction », dans PRÉVOT, Jacques, Thierry BEDOUELLE et Étienne WOLFF, éd. *Libertins du XVII^e siècle I*. Paris, Gallimard, 1998. p.IX-LXX.

QUÉTEL, Claude. *De par le Roy – Essai sur les lettres de cachet*. Paris, Privat, 1981. 242 pages.

REGUIG NAYA, Delphine. « Nicole et Méré: les "affectations" de l'honnêteté ». *Libertinage et philosophie au XVII^e siècle*, 5 (2001). p.131-147.

SAINTE-BEUVE, Charles-Augustin. *Causeries du lundi. Tome IV*. Paris, Garnier Frères, [s.d.]. 587 pages.

SCOTT, Joan W. « Gender : A Useful Category of Historical Analysis ». *The American Historical Review*, 91, no.5 (1986). p.1053-1075.

STEINBERG, Sylvie. « Quand le silence se fait: bribes de paroles de femmes sur la sexualité au XVII^e siècle ». *CLIO. Histoire, femmes et sociétés*, 31 (2010). p.79-109.

Strayer, Brian E. *Lettres de Cachet and Social Control in the Ancien Régime*. New York, Peter Lang, 1992. 247 pages.

TERNOIS, René. « La publication des lettres de Saint-Évremond », dans SAINT-ÉVREMOND, Charles de Marguetel de Saint-Denis, seigneur de. *Lettres. Textes publiés avec introduction, notices et notes par René Ternois*. Paris, Librairie Marcel Didier, 1967. Tome 1.

TIMMERMANS, Linda. *L'accès des femmes à la culture sous l'Ancien Régime*. Paris, Champion, 2005 (1993). 967 pages.

TRICOCHÉ-RAULIN, Laurence. *Identité(s) libertine(s). L'écriture personnelle ou la création de soi*. Paris, Honoré Champion, 2009. 764 pages.

VAN DAMME, Stéphane. « Libertinage de mœurs/libertinage érudit. Le travail de la distinction ». *Libertinage et philosophie au XVII^e siècle*, 8 (2004). p.161-179.

VAN DAMME, Stéphane. « Violences fondatrices? Les épreuves aux origines de l'identité libertine sous l'Ancien Régime ». *Les Dossiers du Grihl - Les dossiers de Stéphane Van Damme, Historiographie et méthodologie*, 2007 [En ligne]. Adresse URL : <http://dossiersgrihl.revues.org/722> (page consultée le 20 novembre 2009).

VAN DAMME, Stéphane. *L'épreuve libertine. Morale, soupçon et pouvoirs dans la France baroque*. Paris, CNRS Éditions, 2008. 279 pages.

VERDIER, Gabrielle. « Libertine, Philanthropist, Revolutionary: Ninon's Metamorphoses in the Age of the Enlightenment ». *Continuum* 4 (1992). p.1-47.

VIENNOT, Eliane. *La France, les femmes et le pouvoir. II. Les résistances de la société (XVII^e-XVIII^e siècle)*. Paris, Perrin, 2008. 504 pages.

